

République Démocratique du Congo



DOCUMENT INTERIMAIRE DE STRATEGIES DE REDUCTION DE LA PAUVRETE

Kinshasa, mars 2002

LISTE DES ABREVIATIONS

1. BAD : Banque Africaine de Développement
2. BM : Banque Mondiale
3. BUNADER : Bureau National de Démobilisation et de Réinsertion
4. CADECO : Caisse d'Epargne du Congo
5. CEF : Convention sur l'Elimination de toutes les formes de discrimination à l'égard de la femme
6. COMESA : Marché Commun des Etats d'Afrique Australe
7. CPN : Consultations Pré-Natales
8. CPON : Consultations Post-Natales
9. CPS : Consultations Pré-Scolaires
10. CS : Centre de Santé
11. CTSRP : Comité Technique des Stratégies de Réduction de la Pauvreté
12. CEPLANUT : Centre de Planification de la Nutrition
13. DBC : Distribution des Contraceptifs à Base Communautaire
14. DSRP-I : Document Intérimaire des Stratégies de Réduction de la Pauvreté
15. ENHAPSE : Enquête Nationale sur l'Habitat et Profil Socio-Economique des Ménages
16. FC : Franc Congolais
17. FMI : Fonds Monétaire International
18. FNRP : Fonds National de Réduction de la Pauvreté
19. FRP : Fonds de Réduction de la Pauvreté
20. FRPC : Facilités pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté
21. INS : Institut National de la Statistique
22. IPH-I : Indice de Pauvreté Humaine pour les pays en développement
23. IST : Infections Sexuellement Transmissibles
24. MSR/PF : Maternité Sans Risques/Planning Familial.
25. OMS : Organisation Mondiale de la Santé
26. ONU : Organisation des Nations-Unies
27. PEV : Programme Elargie de Vaccination
28. PIB : Produit Intérieur Brut
29. PIR : Programme Intérimaire Renforcé
30. PPA : Parité du Pouvoir d'Achat
31. PPTE : Pays Pauvres Très Endettés
32. RDC : République Démocratique du Congo
33. REGIDESO : Régie de Distribution d'eau
34. SADC : South Africa Development Community
35. SENAREC : Secrétariat National pour le Renforcement des Capacités
36. SIDA/VIH : Syndrome Immuno-Déficitaire Acquis/Virus Immuno-Déficience Humaine
37. SMIG : Salaire Minimum Inter-Professionnel Garanti
38. SNEL : Société Nationale d'Electricité
39. SNHR : Service National d'Hydraulique Rurale

- 40. SNSA : Service National des Statistiques Agricoles
- 41. SR : Santé de la Reproduction
- 42. SSP : Soins de Santé Primaires
- 43. UND : Unité des Naissances Désirables
- 44. UNICEF : Fonds des Nations-Unies pour l'Enfance
- 45. PDR : Programme de Démobilisation et de Réinsertion des ex-Combattants
- 46. GV : Groupe Vulnérable
- 47. PIDR** : Programme Intérimaire de Démobilisation et de Réinsertion

Chapitre I. CONTEXTE ET ENJEUX DU DSRP

1.1. Introduction

1. La République Démocratique du Congo (RDC) est située en Afrique Centrale, dans la sous-région des Grands Lacs. Elle s'étend sur une superficie de 2.350.000 kilomètres-carrés, et compte quelques 52 millions d'habitants avec un taux de croissance démographique compris dans la fourchette de 3 à 3.2% l'an. Au moins 60 % de cette population vivent en milieu rural et principalement de l'agriculture traditionnelle, de la chasse et de la pêche artisanale. A l'exception des grandes villes et des régions de concentrations des déplacés des conflits, la densité démographique moyenne (22 habitants au km carré) est parmi les plus faibles du continent.
2. Le pays est subdivisé en onze provinces dont Kinshasa la capitale administrative et politique. Les Provinces orientale, du Kasai oriental et du Katanga sont riches en minerais (cuivre, cobalt, diamant, or,...). Compte non tenu de leurs potentialités minières non-encore exploitées, les autres provinces sont surtout réputées pour les activités de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche.
3. En dépit de toutes ces immenses ressources humaines et de sous-sol, la RDC est classée parmi les pays les plus pauvres du monde. Certains indicateurs l'alignent parmi les pays les plus misérables de l'Afrique au sud du Sahara. Près de 80% de sa population survivent à la limite de la dignité humaine, avec moins de US \$ 0.20 par personne et par jour.
4. Pendant plus de trente ans, le pays a été dirigé par une dictature corrompue et prédatrice. Le passage de la dictature à la mise en place d'un Etat démocratique a été très mal négocié depuis l'an 1990. L'instabilité institutionnelle, les pillages et les conflits interethniques qui en ont résulté plongent la RDC jusqu'à ce jour, dans une crise multiforme dont l'un des effets est l'aggravation de la pauvreté.
5. La RDC est l'unique pays en Afrique qui partage les frontières avec neuf pays voisins (Angola, Burundi, Centre Afrique, Congo, Rwanda, Soudan, Tanzanie, Uganda, Zambie). La persistance de la crise économique et institutionnelle a attisé la convoitise de certains pays qui se sont rués sur les richesses du sol et du sous-sol. Les armées étrangères occupent, sous le couvert des mouvements rebelles, une partie du territoire. Cette situation provoque l'une des crises les plus complexe de la sous-régions des grands lacs.
6. Le coût économique, social, politique et environnemental de ce conflit est très élevé. Plus de trois millions des vies humaines ont été perdues. Le nombre de personnes déplacées est estimé à près de quatre millions dans la sous-région et quelques 10.000 à 15.000 enfants sont utilisés comme soldats¹. L'ampleur et la complexité du conflit ont mis à dure épreuve la stabilité institutionnelle et les infrastructures socio-économiques de base. Elle menace l'intégrité territoriale de la RDC, et risque d'embraser toute la sous-région des Grands-Lacs.

¹ Christian-Aid, Oxfam et Save the Children (Août (2001)) Aucune Perspective en vue: la tragédie humaine du conflit en République Démocratique du Congo. Londres.

Encadré 1.1. La République Démocratique du Congo : Faits et Indicateurs

1. <u>Superficie (million Km carrés) :</u>	2.3
2. <u>Subdivisions Administratives :</u>	11 provinces
3. <u>Capitale :</u>	Kinshasa
4. <u>Institutions Politiques</u>	
4.1. Constitution :	en préparation
4.2. Régime Politique :	en préparation
4.3. Principales Institutions	
- Présidence de la République	
- Parlement	
- Gouvernement et cours et tribunaux	
5. <u>Population (million)</u>	52.0
5.1. Hommes :	49%
5.2. Femmes :	51%
5.3. Moins de 15 ans :	48.1%
5.4. Taux de croissance démographique :	3,1%
5.5. Taux synthétique de fécondité :	7
6. <u>Economie</u>	
6.1. Produit Intérieur Brut /habitant (USD (1985)) en 2000) :	80.00
6.2. Taux de croissance moyen PIB/H (1990-2000) :	- 4.6
6.3. Taux de croissance annuel moyen de la masse monétaire en % (1990-1999) :	54
6.4. Taux d'inflation Annuel moyen (Déflateur du PIB 1990-99)	787.0
6.5. Taux d'investissement (% PIB (1999))	7.4
dont le taux d'investissement privé :	5.1
6.6. Taux d'épargne Brut (% PIB1990-99) :	- 1.2
6.7. Déficit des Finances Publiques/PIB :	
6.8. Déficit de la Balance des Paiements (% PIB (1990-99) :	- 8.1
6.9. Dette extérieure en milliard USD (2000) :	13.0
6.10. Dette extérieure en % du PIB :	280
6.11. Dette extérieure en % des exportations :	900
6.12. Principales exportations : minerais, produits de la forêt, le pétrole.	
7. <u>Victimes de Conflits</u>	
7.1. Personnes déplacées (millions) :	3.0-4.0
7.2. Personnes tuées (millions):	1.5-3.0
7.3. Enfants soldats (milliers):	10.0-15.0

Sources. BCC , PNUD (1999) et Christian-Aid (Août 2001).

1.2. *Reconstruire la RDC : fenêtre d'opportunités et actions en cours*

7. Depuis le premier trimestre de l'an 2001, le gouvernement s'est résolument engagé à restaurer la paix et reconstruire un Etat moderne, à résorber les déséquilibres macroéconomiques et relancer la croissance, et à faire face aux besoins urgents créés par les conflits et les catastrophes naturelles.² Cette volonté a reçu un écho favorable et une fenêtre d'opportunités lui a été ouverte par les partenaires.³
8. L'appui à la volonté de restaurer la paix et de reconstruire l'Etat s'est exprimé d'abord par le soutien à la signature des accords de Lusaka, et ensuite par la mise en œuvre d'un accord de cessez-le-feu (Résolution du Conseil de Sécurité n° 1341), et son renforcement par les troupes de la Mission de l'Organisation des Nations-Unies au Congo (MONUC). De nombreuses initiatives financières, diplomatiques et politiques s'efforcent d'assurer la bonne fin du dialogue, laquelle permettra au pays de se doter des institutions légitimes et crédibles, et d'un Etat démocratique, moderne et respectueux des droits et libertés de l'homme ; seul gage d'une bonne gouvernance politique, administrative et judiciaire.⁴ A l'instar des autres pays de la sous-région des Grands-Lacs, la RDC a mis en place un programme de désarmement et de réinsertion des anciennes troupes combattantes, notamment des enfants soldats (Résolution n°1376). Au niveau de la sous-région, le Programme Multi-pays de Démobilisation, et de Réinsertion des Ex-combattants (PMDR) est une tentative de créer la synergie entre les programmes de désarmement et réinsertion dans tous les pays en conflit.
9. Par ailleurs, la stabilisation et la relance de l'économie sont au centre d'un effort intense de la communauté internationale. La Banque Mondiale (BM), le Fonds Mondial International (FMI), la Banque Africaine de Développement (BAD), l'Union Européenne (UE) et les agences spécialisées du système des Nations-Unies (OMS, UNICEF, PNUD...), appuient les programmes de réforme mis en place par le gouvernement de la RDC. Pour casser le cycle de l'hyper-inflation, la BM et le FMI ont apporté un appui technique appréciable à la mise en œuvre du Programme Intérimaire (PI), et du Programme Intérimaire Renforcé (PIR). L'effort de mobilisation du **don** IDA (US \$ 50.0 millions) destiné au financement des activités d'urgence, y compris l'assistance technique au renforcement des capacités de l'Administration Publique et la reconstruction de la route nationale qui relie Kinshasa à la ville portuaire de Matadi, démontre à suffisance l'engagement de la communauté internationale aux cotés de la RDC (Encadré n°1.2.).

² Voir la note, '*Getting Back on The Road to Development: the challenges of Recovery*'. Réunion d'Information des Bailleurs de Fonds, Banque Mondiale, Paris, 25 juillet 2001, et la note de suivi, '*On the Road to Recovery: progress and challenges for the Democratic Republic of The Congo*'. Banque Mondiale, Bruxelles, 20 December 2001.

² République Démocratique du Congo (2001) Programme Intérimaire Renforcé du Gouvernement. Kinshasa

⁴ Il plus que le dialogue intercongolais se tiennent en Afrique du sud au cours du mois de février 2002.

Encadré 1.2. Quelques Mesures de Réformes Economiques Prises avec l'Appui de la Communauté Internationale.

1. Réhabilitation des procédures budgétaires et comptables par l'utilisation des bons d'engagement pour les dépenses des biens et services et le strict respect de la phase d'ordonnancement sous le contrôle de la Direction du Trésor ;
2. Exécuter le budget sur base caisse suivant le plan de trésorerie
3. Déposer toutes les recettes au Trésor à la Banque Centrale du Congo
4. Lancer une étude en vue de la vérification des arriérées intérieures entre entreprises publiques, et entre entreprises et l'Etat
5. Libéraliser les taux d'intérêts
6. Adopter le taux de change flexible
7. Libéraliser les prix des produits pétroliers
8. Supprimer le monopole du commerce de diamant
9. Créer le Comité Interministériel de Coordination Economique et Financière (ECOFIN)
10. Promulguer une loi consacrant l'indépendance de la Banque Centrale du Congo
11. Promulguer un nouveau Code d'Investissements
12. Promulguer un nouveau Code Minier
13. Préparer la réforme des Entreprises Publiques
14. Organiser l'audit de la Banque Centrale par un bureau d'audit international
15. Poursuivre l'audit des Banques commerciales
16. Elaboration du Programme d'Investissement Multisectoriel
17. Le renforcement des capacités de l'Administration Publique, notamment de la Banque Centrale du Congo
18. Projet de création d'un Groupe Consultatif pour la coordination de l'effort de mobilisation de US \$ 1.5 milliards, nécessaire au financement du Programme d'urgence du gouvernement (Banque Mondiale et Fonds Monétaire International)
19. Création du Bureau Central de Coordination (BceCo) chargé de la gestion du Fonds destiné à financer les projets de petite dimension, initiés par les organisations de la base.
20. Création du Secrétariat National pour le Renforcement des Capacités (SENAREC).
21. Mise en place progressive d'un début du processus de renégociation de la dette extérieure, en vue de faciliter l'accès de la RDC à l'initiative PPTE.
22. Création d'un comité de suivi des réformes économiques.
23. Mettre en œuvre le processus d'élaboration du Document des Stratégies de Réduction de la Pauvreté

1.3. Enjeux et piliers du DSRP

10. La première phase des réformes a déjà donné, notamment dans le domaine de la maîtrise des dépenses publiques et du contrôle de l'inflation, des résultats encourageants. Ces résultats viennent renforcer les quelques projets et programmes que le gouvernement avait déjà mis en place avec le concours des agences des Nations Unies (OMS, PNUD, UNICEF etc.) et des autres partenaires bilatéraux, aux fins d'atténuer tant soit peu, la détérioration de la situation socio-économique et l'aggravation de la pauvreté (voir encadré 4.2 au chapitre 4 ci-dessous). La poursuite des efforts en cours et la consolidation des résultats acquis permettront au pays de passer de la phase de stabilisation (2001-2002) à une phase de transition destinée à la réhabilitation d'un minimum d'infrastructures de base (2002-2005). Ce n'est qu'après cette phase qu'interviendra celle de la reconstruction et de la relance d'une croissance durable et pro-pauvre.
11. Le DSRP est l'expression de la volonté du gouvernement congolais d'engager, à ce processus de renaissance, d'une manière participative et durable, l'ensemble de la population nationale et les partenaires intérieurs et extérieurs. Il sert de cadre organisateur et de fil conducteur aux actions à

prendre dans chacune des phases du processus. Aussi les stratégies du document intérimaire (DSRP-I) s'articulent-elles autour de trois piliers, à savoir ;

- (i) Le pilier de la restauration et de la consolidation de la paix
- (ii) Le pilier de la stabilisation macroéconomique et de la relance de la croissance pro-pauvre
- (iii) Le pilier de la Dynamique Communautaire.

12. Il existe, pour chacun de ces piliers, un ensemble d'activités et programmes dont il est actuellement difficile d'apprécier l'ampleur et le niveau d'impact. Cette situation nécessite de doter le pays, en priorité, d'une banque des données sur l'ensembles des actions publiques, des ONG et du secteur privé dans les domaines exposés dans ce document.
13. Le pilier de la dynamique communautaire constitue un trait original et particulier du DSRP. Il met l'accent sur le rôle important joué par les organisations communautaires de base dans la vie quotidienne des populations et surtout dans les activités de résistance à la crise. Dans le contexte institutionnel de la RDC, l'intérêt de ce pilier réside dans le fait que, face à cette situation et à la pauvreté de masse qui s'en est suivie, les populations ont développé des actions de survie dans tous les secteurs (agriculture, alimentation, droit de l'homme, santé, éducation, transports ...) où l'action de l'Etat s'est avérée sinon inexistante, du moins pas du tout sensible. Aussi, le DSRP-I propose-t-il que ces expériences soient identifiées et leur répertoire constitué, aux fins d'en renforcer la gestion et d'en diffuser les acquis auprès d'autres initiatives. A la faveur de ce processus, le DRSP-I et les stratégies qu'il propose seront progressivement reformulés et actualisés, au fur et à mesure de l'accumulation des expériences et à la lumière des données fiables qui seront accumulées.
14. Par ailleurs, le DSRP-I propose des pistes pour la mobilisation des ressources devant servir au financement des actions retenues ; ces actions couvrent une mobilisation plus efficace des recettes fiscales et douanières, la maîtrise et l'amélioration de la qualité des dépenses publiques, la réforme des Régies financières de l'Etat et le renforcement des capacités au sein des administrations concernées. Le concours de la communauté internationale, notamment à travers le mécanisme de PPTE, viendra en appui à ces efforts internes.
15. A son stade final, le DSRP préconise une charte nationale de réduction de la pauvreté. C'est dans ce cadre que fonctionneront les mécanismes de suivi et évaluation participatif. La Charte aura pour mission de promouvoir le développement humain durable ; elle aura pour avantages, entre autres, de renforcer les capacités de tous les partenaires nationaux et de pérenniser les stratégies de réduction de la pauvreté.
16. Enfin, le DSRP-I anticipe quelques risques d'ordre politique, économique et social ainsi que les contraintes qui pourraient peser sur les chances de vaincre les défis de la pauvreté. Il s'agit notamment des flux des capitaux attendus de l'étranger et du financement éventuel dans le cadre des mécanismes PPTE. Il s'agit également de la capacité de la RDC à assurer, dans les limites de son environnement institutionnel et technique, une gestion efficace et efficiente de l'ensemble d'actions prévues dans ce document.
17. Le calendrier des travaux qui restent à réaliser pour aboutir à la production du DSRP final (DSRP-F) ainsi que les matrices des actions et les tableaux statistiques de base sont repris en annexe.

Chapitre II. PROFIL ET DETERMINANTS DE LA PAUVRETE EN RDC

18. La pauvreté est un concept complexe dont les définitions varient selon les auteurs et les organismes. Les uns utilisent la pauvreté monétaire (revenu par tête d'habitant), les autres utilisent la pauvreté humaine (capacités de fonctionnement humain). D'autres encore utilisent les besoins de base, tels que l'alimentation et le logement. En outre, les populations de la base possèdent leur définition de la pauvreté qui sont plus appropriées à leur existence passée, présente et futur et souvent plus dynamique. Le présent document s'articule autour de plusieurs concepts tout en les complétant avec la perception tirée de la consultation participative.

2.1 Insuffisance statistique

19. La RDC souffre actuellement de l'absence des statistiques fiables, plus actuelles et à couverture nationale. Il en va ainsi des données sur les conditions de vie des ménages congolais. Il n'y a pas d'indicateurs fiables et à jour sur l'ampleur réelle de la pauvreté dans le pays. Un des défis à relever dans le cadre du DSRP est justement là. Certes, quelques enquêtes du milieu des années 80, notamment les enquêtes sur le budget consommation des ménages) ont couvert les chefs lieux de quelques provinces (Kinshasa, Lubumbashi, Kisangani et Bandundu). Mais ces données sont vieilles et ne présentent presque plus d'intérêt après tant de changements intervenus depuis. Quelques enquêtes plus récentes se sont limitées à quelques quartiers de Kinshasa. De toute évidence, leur utilité est très limitée.

20. En 1999, une enquête sur la dynamique communautaire⁵ était menée pour établir le rôle joué par les communautés de base dans la lutte contre la pauvreté et valider le cadre opérationnel dont elles se servent. Cette enquête s'est limitée seulement aux trois provinces (Kinshasa, Bas-Congo et Bandundu).

21. En plus, le Profil de Pauvreté et le premier Rapport national sur le développement humain font un état global des niveaux et tendances de la pauvreté.⁶ Ces études ont été faites dans les limites des données existantes, révélant et stigmatisant la faiblesse, l'incohérence et parfois l'inconsistance de ces dernières.

22. Au regard de ce qui précède, l'actualisation des enquêtes sur les conditions de vie des ménages, s'avère indispensable. Une telle enquête est justifiée par la nécessité de procéder à la sélection et à l'analyse des indicateurs socio-économiques, condition impérieuse pour mieux appréhender la structure et les manifestations de la pauvreté. Cette enquête peut déjà être réalisée dans les provinces sous le contrôle du gouvernement. Pour les autres provinces la fin de la guerre constitue, de toute évidence, un des grands préalables. En attendant cette enquête, on se contente de quelques indications sur la pauvreté dont les chiffres insuffisants et limités ne sont qu'indicatifs.

⁵ Min. du Plan et de Commerce, Pauvreté et Dynamique communautaire: Kinshasa, Bas-Congo, Bandundu, Synthèse provisoire, Kinshasa, février 2000

⁶ Min. du Plan/PNUD, Profil de Pauvreté en RDC: Niveaux et Tendances, Kinshasa, 1999, RDC-PNUD, Rapport National sur le Développement Humain 2000 : Gouvernance pour le Développement Humain en RDC, 2000.

2.2 Situation de la pauvreté

23. L'examen des données statistiques disponibles traduit une situation de paupérisation généralisée. En 2001, le PIB/H est estimé à près de 74 USD.⁷ Le niveau du revenu par habitant et par jour est, en dollars de 1985, passé de 1.31 USD en 1973 à 0.91 USD en 1974, et à 0.30 USD en 1998. Le pays est donc plongé dans une pauvreté absolue qui tend à se généraliser : le revenu moyen des congolais se situerait en dessous du seuil de pauvreté absolue, et aurait continuellement baissé de 3.08 % en moyenne annuelle jusqu'en 1998 (⁸).
24. La structure de consommation des ménages indique, selon une enquête urbaine de l'INS en 1985 que la pauvreté frappe indistinctement et à des degrés divers, toutes les classes sociales. Près de 74% de ménages des cadres et plus de 80% de ménages des employés sont pauvres. Toutes les deux catégories sociales frisent l'indigence. Ces proportions, très élevées, caractérisent bien la pauvreté en RDC, qui en fait est un véritable phénomène de masse. Elle frappe tout le territoire national aussi bien le milieu urbain que le milieu rural.
25. Par rapport au seuil de la dépense mensuelle moyenne par personne estimée à 30 USD (en Parité de Pouvoir d'achat de 1985), la pauvreté frappe plus de 80 % des populations urbaines. Eu égard à l'évolution générale du pays, il est certain que la situation s'est davantage dégradée. A l'état actuel de l'information statistique, il n'est pas possible d'appréhender avec précision le différentiel d'incidence de la pauvreté entre le milieu urbain et le milieu rural. Etant donné que le niveau de revenu est généralement plus faible dans les milieux ruraux que dans les milieux urbains, l'on peut déduire que l'incidence de la pauvreté devrait y être beaucoup plus accentuée. En 2001, l'incidence de la pauvreté dans quelques cites de Bandundu et de Katanga se situe à près de 84 % et la sévérité à 0.51.
26. La pauvreté frappe tout le territoire national et toutes catégories sociales, avec des inégalités très marquées. Ainsi, le PIB/H est de 322.9 USD à Kinshasa alors que dans la province de l'Equateur, il est de 25.3 USD. Les femmes sont plus touchées que les hommes. S'il est difficile pour le moment, d'estimer le niveau de la population féminine pauvre, l'enquête sur les violences faites à la femme et à la jeune fille (avril 1999) indique qu'en moyenne, 44 % des femmes contre 22 % des hommes, sont sans revenu, donc incapables d'accéder aux opportunités dont ils ont besoin.⁹

⁷ Banque Centrale du Congo, Evolution Economique, financière et monétaire récente, Janvier 2002.

⁸ Système des Nations Unies, RDC: Bilan Commun de Pays, Kinshasa, Mai 2001

⁹ Voir tableau des indicateurs de la pauvreté par province en annexe

Encadré 2.1. Quelques Indicateurs de pauvreté en RDC

1. Pauvreté Monétaire

1.1. PIB/H (USD (2001))	74.0
1.2. Incidence (estimation 2001)	83.6
1.3. Sévérité (estimation 2001)	0.51

2. Alimentation

2.1. Kcal/H par jour (1999):	1 836
2.2. Insuffisance pondérale (<1 an) (19998):	10.7
2.2. Insuffisance pondérale (taille/âge) (<5 ans) (2001)	38.2

3. Santé

3.1. Espérance de vie à la naissance (année) (1999) :	50.0
3.2. Mort précoce (1999):	30.1
3.4. Taux de mortalité maternelle (pour 100.000 naissances (1999) :	1289
3.5. Taux de mortalité infantile (1000) (2001) :	129.0

4. Santé Reproductive :

4.1. Taux de couverture des soins prénatals (2001 (%))	68.2
4.2. Taux de couverture des accouchements assistés (2001 (%))	60.7
4.3. Prévalence contraceptive (2001 (%))	31.4

5. HIV/SIDA (2001)

5.1. Incidence HIV/SIDA (2000 (%))	5.07
5.2. Utilisation préservatifs ((2000 (%)):	2.3

6. Education (2001)

6.1. Taux d'alphabétisation (%)	65.3
6.1. Taux d'alphabétisation des hommes :	79.8
6.2. Taux d'alphabétisation des femmes :	51.9
6.3. Taux de scolarisation primaire (Net)	51.6

7. Environnement et cadre de vie :

7.1. Taux d'accès à l'eau potable (2001) :	26.1
7.2. Taux d'utilisation des latrines hygiéniques (2001) :	46.0
7.3. Taux d'évacuation des déchets ménagers (2001) :	42.2

8. Indice de Pauvreté humaine : 0.39

Sources. Profil PNUD (1998), Ministère de la Santé (2000) Plan Directeur de Développement Sanitaire 2000-2009. MICS II :Enquête UNICEF (2001) (données provisoires)._K.Ntalaja (2001). Households Food Security and Poverty Assessment in the Democratic Republic of the Congo. PAM/USAID. Kinshasa (mai).

27. L'indicateur de la pauvreté humaine, tout en restant très élevé (43%), sa tendance ne s'est pas détériorée dans les mêmes proportions que celle des indicateurs de la pauvreté monétaire. La

tendance de certaines des composantes du IPH-1 s'est même redressée à travers le temps. C'est le cas, du moins pour certaines périodes, du taux de scolarisation. Dans ce domaine, les inégalités entre le milieu urbain et le milieu rural sont aussi observées. En 1998, la pauvreté humaine frappait beaucoup plus lourdement en milieu rural (46%) que le milieu urbain (18%).

2.3. Services de base et cadre de vie

2.3.1 Education

28. *Il convient de relever* la détérioration du secteur public de l'éducation, notamment, la saturation des structures d'accueil, le délabrement des infrastructures, le manque de matériel didactique, la démotivation du personnel enseignant, le faible rendement attesté par d'importants taux de déperdition, le bas niveau d'acquis réalisé par les apprenants à tous les niveaux, l'inadéquation de la formation reçue par rapport aux besoins des apprenants dans la société. La proportion d'enfants qui entrent à l'école à l'âge légal (6ans) est passée de 22.5 % en 1995 à 13.9 % en 2001.¹⁰
29. Le taux d'alphabétisation varie selon les provinces et selon le sexe. En général, le taux d'admission *bien qu'élevé*, a tendance à diminuer, ce qui laisse présager une chute de la scolarisation dans le pays. En effet, selon l'enquête MICS2, le taux d'alphabétisation est passé de 67.3 % en 1995 à 65.3 % en 2001 ; il est passé de 82.5 % à 79.8 % pour les garçons contre 54.1 % à 51.9 % pour les filles au cours de la même période. En 1995, le taux net d'admission en première année primaire était de l'ordre de 42.8 % en milieu urbain et de 14 % seulement en milieu rural. Le taux de scolarisation était de 76.8% en milieu urbain et de 51.5 % en milieu rural tandis que le taux de rétention en cinquième année primaire était estimé à 60.3 % en milieu urbain et de 15.1 % en milieu rural.

2.3.2 Santé

30. La plupart des Zones de santé sont en l'état d'abandon. Les estimations modestes de la couverture des installations de santé montrent qu'au moins 37 % de la population ou approximativement 18.5 millions de personnes n'ont pas accès à toute forme de soins de santé.
31. Le taux élevé de mortalité est observé principalement parmi les groupes pauvres et vulnérables que sont les populations rurales et suburbaines, les femmes en âge de procréer, et les enfants de moins de 5 ans, et par une détérioration des principaux indicateurs de l'état de la santé (espérance de vie à la naissance, toutes formes de malnutrition, taux de séro-prévalence de l'infection à VIH-SIDA).
32. Des accouchements *non assistés* représentent entre 65 et 85 % et sont à la base d'une forte mortalité *maternelle*. La mortalité infantile en 2001 est de 129 décès pour 1000 naissances et de 138 décès pour 100.000 naissances dans les zones rurales alors que le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans a atteint 213 pour 1000 en 1998. Le taux de mortalité maternelle (870 pour 100.000 naissances en 1995) déjà *trop* élevé, a fortement augmenté en 2001 avec 1289 pour 100.000 naissances¹¹.

¹⁰ Enquête MICS2 sur la situation des enfants et des femmes en RDC, janvier 2002. (données provisoires)

¹¹ Il faut noter que la moyenne africaine est de :
- 80 décès pour 1000 naissances vivantes

33. La couverture vaccinale est très faible étant donné que depuis sa création en 1978, le Programme Elargi de Vaccination, « PEV » n'a jamais accompli de façon satisfaisante la mission lui dévolue, ni atteint les objectifs qu'il s'est assignés au fil des années.
34. L'insuffisance des ressources financières reste un problème majeur à la base du faible développement des activités de vaccination de routine dans le pays ce qui fait que la couverture vaccinale des enfants de 0 à 5ans reste faible (29 %). Une mission conjointe de l'OMS et de l'UNICEF en juin 2001 a estimé que le minimum d'investissement initial nécessaire pour arrêter la mortalité et renverser définitivement les indicateurs de santé serait de 350 USD millions par an alors que les interventions des bailleurs des fonds n'ont été que de USD 82.19 pour la période 1998-2001. *De même, le taux de prévalence du virus HIV continue de monter parce que les moyens nécessaires à l'amélioration des méthodes de sensibilisation et de prévention font défaut. En 2001, le taux d'utilisation des contraceptifs atteignait 31.4%.*

2.3.3 Nutrition

35. La malnutrition demeure un grand problème de santé publique. En novembre 2000, le PAM estimait que 16 millions de personnes (33 % de la population) avaient des sérieux besoins alimentaires suite aux déplacements prolongés, à l'isolement, au manque de débouchés sur le marché, à la rupture des voies d'approvisionnement, à l'inflation.
36. Dans les territoires occupés, les taux globaux de malnutrition des enfants de moins de 5ans relevés au cours de 12 derniers mois ont atteint 41 % avec des taux de malnutrition graves allant jusqu'à 25.79 %. Une enquête menée en avril 1999 à Kinshasa établit que le taux de malnutrition aiguë sévère est de 2.1%. Ceci signifie que 25.000 enfants de moins de 5 ans à Kinshasa sur un effectif de 1.200.000 souffrent de malnutrition et ont donc besoin de réhabilitation nutritionnelle. Le taux de malnutrition chronique sévère est de 13% .

2.3.4. Emploi

37. L'emploi a le plus tragiquement subi les conséquences des difficultés de l'Etat caractérisée par la mauvaise gestion des entreprises publiques et par l'absence de politique de partenariat et d'incitation aux investissements. *En 2000, l'emploi représente 2 % de la population totale , 4 % de la population active et 8 % de la population active masculine contre respectivement 8 %, 18% et 35 % en 1958. La crise socio-politique des années 1990 et les conflits n'ont fait que précipiter cette tendance négative au point que la crise de l'emploi et de formation professionnelle constitue une des causes majeures d'une situation sociale extrêmement difficile. La conséquence est l'aggravation de la pauvreté et l'accroissement de la vulnérabilité des populations et l'exacerbation du chômage urbain¹².*
38. Suite à la crise généralisée que connaît le pays, l'économie est dominée par l'informel. Le secteur formel est caractérisé par des salaires et des prestations sociales dérisoires ainsi que par une démotivation généralisée. C'est en fait la déshumanisation des conditions de travail, plus particulièrement dans le secteur public où le salaire mensuel moyen est de quelques

- 500 décès en couches pour 100.000 naissances

¹² L'on considère en chômage toutes les personnes au dessus d'un âge déterminé (16-65 ans), qui n'ont pas d'emploi rémunéré ou ne sont pas travailleurs indépendants, et qui sont disponibles pour travailler dans le cadre d'un emploi rémunéré ou en tant que travailleur indépendant, et se sont efforcés, sans succès, de trouver un emploi rémunéré ou occuper une activité de travailleur indépendant.

15.00 USD. Dans le secteur privé, les entreprises, en l'absence de SMIG et d'une politique salariale cohérente, n'ont octroyé que des salaires conventionnels.

2.3.5. Habitat

39. Le problème de l'habitat et du logement se pose aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural. L'enquête ENHAPSE/RDC (1999), qui a couvert les grandes villes de la RDC, révèle de mauvaises conditions de logement (promiscuité, sous-équipement, insalubrité etc.) et d'assainissement (très peu de latrines reliées aux égouts publics, inexistence des latrines publiques, évacuation des ordures ménagères non organisée etc.). *En milieu rural, les habitations construites en utilisant la technologie traditionnelle, sont fragiles et de dimension très réduite. Elles présentent des mauvaises conditions hygiéniques. Les résultats provisoires de l'enquête MICS2 indique que le taux d'utilisation des moyens sanitaires d'évacuation des eaux usées en 2001 est de 9.1% tandis que le taux d'utilisation des moyens sanitaires d'évacuation des ordures ménagères est de 42.2% à la même période. Le taux d'utilisation des moyens d'assainissement et de traitement des excréments est passé de 18.4% en 1995 à 46% en 2001¹³.*

2.3.6. Eau et Electricité

40. Les ménages urbains éprouvent des difficultés en approvisionnement en eau et en électricité. En 1999, l'UNICEF estimait que dans toute la RDC, il n'y avait que 45 % de la population qui avait accès à l'eau potable. Dans les zones rurales, ce pourcentage était estimé à moins de 26 %. En 2001, le taux d'accès à l'eau potable est de 26.1 %. La ville de Kinshasa accuse un déficit de près de 40 % en desserte en eau potable. Non seulement que le nombre des ménages desservis est faible, mais également les fournitures sont irrégulières principalement à cause de la vétusté des réseaux. *Cette situation s'explique par le fait que la pauvreté ne leur permet plus de faire face au coût de desserte à payer mensuellement. D'autre part un important manque à gagner, ne permet guère aux entreprises d'eau et d'électricité de fonctionner normalement, d'atteindre et de satisfaire toute la population cible.*

41. En milieu rural, dans la zone de santé de Banalia (au nord de Kisangani) seulement 3 % des habitants ont accès à l'eau potable. Dans la Zone de santé de Kindu (Maniema), 91 % des sources d'eau ne sont pas protégées. Dans l'Ituri (Province Orientale), une enquête couvrant 36 aires de santé a montré que 65 % des 583 sources et puits utilisés par la population n'étaient pas protégées.

2.4.7. Environnement

42. Poussé par ses besoins primaires de moins en moins satisfaits en alimentation, énergie et autres ressources naturelles, le Congolais exerce une pression croissante et dévastatrice sur les écosystèmes naturels. La situation est dramatique dans la partie Est du pays où le déferlement en 1994 de 2 millions des réfugiés Rwandais et Burundais consécutif à la crise dans ces deux pays, a provoqué la déforestation et la destruction de la faune dans les parcs animaliers.

¹³ Cette comparaison est à considérer avec précaution.

2.4. Genre

43. Aux causes communes aux deux sexes sur la difficulté d'accès à l'éducation, s'ajoute pour les filles l'abandon dû aux grossesses, aux mariages précoces et à la tradition qui poussent les parents à déconsidérer la scolarité des filles. Le taux de scolarisation est moins élevé chez les filles que les garçons (61 % contre 67% en 1995 et 32.3 % contre 49. 7 % en 1998). En 1995, le taux d'analphabétisme des femmes (45.9 %) est plus élevé que celui des hommes (17.5%). La principale cause de la pauvreté des femmes¹⁴ tient à l'éventail très réduit des opportunités : elles ne disposent que de leur capacité physique pour affronter à la fois les dures conditions du marché de travail, le rôle exigeant d'épouse et les devoirs écrasants de mère. Elles partent donc défavorisées sur le marché de travail. La pauvreté de la grande majorité des femmes congolaises s'explique par la faible productivité de leur travail due à leur accès difficile aux facteurs de production tels que la terre, la formation professionnelle et le crédit.
44. Les difficultés des femmes quant à l'accès aux facteurs de production sont renforcées, par le dispositif juridique et institutionnel qui consacre l'incapacité de la femme mariée en exigeant l'autorisation préalable du mari. Il est établi qu'une minorité des femmes congolaises (10% seulement) a le droit de gérer seule ses biens¹⁵. En milieu rural, la femme assure 75% de la production alimentaire, s'occupe du stockage, de la transformation *des produits vivriers* pour la survie de la famille et commercialise 60 % de la production sans toutefois disposer en propre du revenu qui revient de droit au mari.
45. La situation de dépendance économique de la femme vis-à-vis du revenu du mari est à la base de la violence dont celle-ci est victime. Le viol, la maltraitance, les propos injurieux et la violence sexuelle conjugale se répandent. Les cinq formes de violences les plus prépondérantes subies et observées par la femme et la jeune fille sont : les propos injurieux , la prostitution, les coups et blessures , la dot impayée et les pratiques coutumières défavorables.¹⁶

Il convient d'attirer l'attention sur toutes les violences sexuelles faites aux femmes par les troupes armées, notamment les forces étrangères qui viennent des pays à très haute prévalence du VIH/SIDA.

2.5. HIV/SIDA et autres endémies.

46. Le taux national de prévalence à la fin de 1999 déclaré par l'USAID était de 5.07 % provoquant chaque année plus de 300.000 décès dont 80 % sont enregistrés dans la tranche d'âge de 15 à 45 ans. En 1999, on estime à 8 % le taux de prévalence du VIH/sida chez les femmes enceintes. Ce dernier augmente rapidement dans la zone de conflit à l'Est. Donc, il y a des raisons pour croire que l'espérance de vie qui se situait à 52.4 en 1994 serait tombée à 50.8 % en 1997, selon les statistiques du Ministère de la Santé. Les centres de surveillance

¹⁴ Bary Abdoul Kader, Problématique de la pauvreté au Zaïre, in "Plan d'action pour la réinsertion socio-économique des groupes vulnérables au Zaïre, pp. 10-21, Kinshasa, mai 1996.

¹⁵ Ministère des Affaires Sociales, UNICEF, Situation des lois coutumières et des droits des femmes en RDC, avril 1999.

¹⁶ Ministère des Affaires Sociales, UNICEF, Violences faites à la femme et à la jeune fille en RDC, avril 1999.

rappellent que les taux à Matadi et à Lubumbashi ont doublé entre 1997 et 1999, augmentant respectivement de 5.1 % à 10 % et de 4.8 % à 8.6 %.

ONUSIDA estime qu'au moins 90 % de personnes qui sont séropositives ne sont pas conscientes de leur état de santé. Certaines d'entre-elles refusent le test soit parce que le coût du test (10 USD) et des soins n'est pas à la portée de la majorité de la population, soit parce qu'elles préfèrent ignorer leur état de santé.

47. Quant au paludisme, le rapport de 2000 du Ministère de la Santé sur les maladies avec potentialité épidémique indique que des 12 maladies surveillées, la malaria est responsable du plus grand pourcentage de cas de maladies (92.3 % de consultations enregistrées) et des cas de décès (52.4 % des décès enregistrés) particulièrement chez les moins de 5 ans.¹⁷ La RDC compte actuellement plus de 120 millions d'épisodes annuels aigus avec plus de 500.000 décès notifiés. Dans les hôpitaux, trois lits sur dix sont en permanence occupés par des malades souffrant de malaria. Beaucoup de ces épisodes sont graves et entraînent des dépenses énormes d'une moyenne annuelle de 35 USD grevant le modeste budget familial ce qui accroît considérablement la pauvreté. En 2001, on estimait à 6.3 % seulement la proportion des enfants qui utilisent des moustiquaires imprégnées.
48. *Pour ce qui est* de la tuberculose, il est à noter qu'elle figure parmi les maladies infectieuses les plus meurtrières surtout pour les adultes. De ce fait, elle appauvrit les familles et le pays. La pandémie de VIH-SIDA et les conflits *font* alourdir la charge de la maladie. En effet, 30 à 50% des tuberculeux sont infectés par le VIH et donc sont *constamment victimes* des rechutes. Il ressort des statistiques médicales que 40% des décès des *individus atteints* du VIH-SIDA sont attribués à la tuberculose.

2.6. Développement récent de la pauvreté urbaine

49. La crise que connaît le pays depuis les années 70, l'échec des programmes de stabilisation et d'ajustement structurel des années 80, les deux pillages des années 90, ainsi que les guerres de 1996 et de 1998, avec les déplacements massifs des populations vers les grands centres, ont modifié la physionomie de la pauvreté urbaine. L'incidence de la pauvreté urbaine dans les douze provinces récemment enquêtées est estimée à 75%. Contrairement à la situation des années 80, les villes les plus riches du pays, notamment Kinshasa (0.85 USD par tête d'habitant par jour) et Lubumbashi (1.06 USD par tête d'habitant par jour) sont actuellement plus pauvres que les villes de Mbuji-Mayi (2.52 USD par tête d'habitant par jour), de Boma (1.18 USD par tête d'habitant par jour) et de Matadi (1.15 USD par tête d'habitant par jour).
50. Dans ces villes, l'accès aux services socio-économiques de base n'est guère satisfaisant ; sur 100 ménages, seuls quelques 44 ménages accèdent à l'eau potable, et à peine près de 3 ménages évacuent les ordures d'une manière hygiénique. A la rentrée scolaire de 2000-2001, seuls quelques 20% d'élèves ont pu fréquenter l'école dans la ville de Kinshasa. Les grèves répétitives paralysent le fonctionnement normal des écoles à l'intérieur du pays. Ceux des élèves qui fréquentent encore l'école étudient souvent dans des conditions d'insalubrité inhumaine. Enfin, le nombre moyen de personne par chambre est élevé, soit un peu plus de 3 personnes et la majorité de la population urbaine active est au chômage. Pour assurer la survie, elle s'investit dans les activités du secteur informel.

¹⁷ Rapport Epidémiologique annuel des maladies à potentialité épidémique sous surveillance en RDC, publié en mai 2001.

51. Au niveau des transports en commun, les routes sont couvertes soit de nids de poule, soit de flaques d'eau, soit tout simplement des trous béants. Les moyens de déplacement font cruellement défaut surtout aux heures de pointe. La concentration, à Kinshasa notamment des activités économiques au centre-ville oblige les populations à parcourir de longues distances, qui pour aller au et/ou venir du travail, qui pour approvisionner son petit commerce, qui pour acheter les biens et services de première nécessité. Les bousculades et autres marches donnent un spectacle désolant à la plupart des villes congolaises. Par ailleurs, les inondations fréquentes entraînent souvent l'ensevelissement des quartiers urbains entiers.

2.7. Conflits et pauvreté : la misère des victimes

52. La situation de guerre que traverse le pays depuis l'année 1996 a aggravé la pauvreté dans le pays, plus particulièrement dans les provinces sous occupation rebelle. L'incidence de la guerre sera déterminée par les enquêtes budgets-consommations qui seront organisées dans le cadre du DSRP-F. A Goma, il convient de déplorer l'éruption volcanique du Nyiragongo qui vient de détruire plus de la moitié de la ville plongeant les populations dans une situation de dénuement total.

53. Plusieurs sources font observer que dans les régions de l'Est et du Centre du pays, le viol est utilisé comme tactique pour empêcher les femmes d'aller aux champs, les enfants ne peuvent pas recevoir de vaccins, du fait que leurs mères ne portent pas d'habits décents. De même les hommes ne peuvent travailler que la nuit par manque d'habits, la prostitution et l'esclavage sexuel sont très répandus. Le pillage et le vol des récoltes par les groupes armés (impayés) sont monnaie courante. Cette situation a contribué à désorganiser l'agriculture de subsistance et à accroître la malnutrition déjà extrême.¹⁸

54. A l'Est du pays, la guerre a aggravé la pauvreté aussi bien des déplacés que des communautés hôtes locales. Dans certains coins isolés et accessibles uniquement par avion, (Shabunda, Kindu et le Sankuru...), le coût des articles de traite tels que le sel, l'huile, le savon et les habits est devenu hors de portée de la population.

55. Il est estimé qu'entre 1998 et 2000, plus 3.000 000 personnes sont mortes des conséquences des conflits dont 350 000 sont victimes de violences directes et 2 150 000 sont victimes de la malnutrition et de la maladie.¹⁹

56. La guerre a détruit des hôpitaux, les Centres et Postes de santé ; les médicaments sont rares et les programmes réguliers de vaccination ont été interrompus ; le budget pour les services de santé est inexistant et l'accès aux soins et aux médicaments prohibitif.²⁰

¹⁸ Rapport Save the Children, Oxfam et Christian Aid (2001). E perspective en vue : La tragédie humaine du conflit en RDCII .

s'agit de : Goma, Bukavu, Uvira, Shabunda, Kindu, Kalima, Mwenga, Uvira, Fizi, Baraka, Kalemie, Moba, Nyunzu, Kongolo, Manono, Kabare, Katana, Bunyakiri, Masisi, Rutshuru, Lubero, Beni, Butembo, Kisangani, Buta, Bafwasende, Kabinda, Lodja, Tshumbé etc...

¹⁹

²⁰ Dans la banlieue de Kisangani, le personnel du centre de santé de Segama estime que seulement 40% de la population peut se permettre de payer les frais de consultations de 0.15 USD. De ceux-ci, seulement 1 à 4 peuvent se permettre les 0.11 USD pour l'achat des médicaments.

Encadré 2.2. Taux de mortalité à l'Est de la RDC

	<1 an (%)	<5 ans (%)	Général/1000/mois
1. Kisangani	11.0	4.8	2.6
2. Kabare	23.0	5.8	2.7
3. Katana	14.0	6.9	2.7
4. Kalonge	21.0	14.1	6.4
5. Moba	47.0	24.5	11.4

Source. International Rescue Committee, Mortality in Eastern DRC: results from five mortality surveys, May 2000. pp. 12-12.

57. Cinq enquêtes sur la mortalité organisées par le International Rescue Comettee (IRC) à l'Est du pays ont trouvé que les taux de mortalité sont nettement plus élevés que le taux de référence (1.5/1000/mois). Le taux de mortalité moyenne (5.2/1000/mois) est de 246 % supérieur à la moyenne d'avant le conflit, soit 1.6-1.8 millions de décès supplémentaires attribuables soit directement (tueries, assassinats, les viols,...) soit indirectement (maladies d'accompagnement telles que la méningite, choléra, dysenterie, rougeole, polio, malnutrition...) à la guerre.
58. Les jeunes enfants ont été particulièrement frappés par le conflit. Le taux de mortalité moyen des moins d'un an dans les cinq sites se situe à 23.2%. Les taux les plus élevés sont enregistrés à Moba dans le Katanga (47%), à Kisangani dans la province orientale (23%) et à Kalonge dans le Kivu (21%). Un peu plus de 11 enfants sur 1000 de moins de cinq ans meurent chaque mois dans les sites en conflit, avec 24.5/1000/mois à Moba, 14.1/1000 à Kalonge et 6.9 à Katana (Encadré 2.2).
59. Le conflit a provoqué une nette augmentation du nombre de femmes qui ne peuvent pas recevoir des soins de santé adéquats pendant l'accouchement, et beaucoup d'entre elles meurent à domicile. Les taux de mortalité maternelle varient entre 905/100 000 dans l'Ituri (1999), et 3 000/100 000 dans le Kivu (2001). Les cause les plus citées sont notamment ; l'hémorragie, le coût trop élevé de transport et d'hospitalisation. Ceci poussent souvent les populations à recourir à l'automédication et à la médecine traditionnelle.
60. Dans les zones occupées, la prévalence du Sida est estimée à 10 % (contre la moyenne nationale de 5.07 %) par le Ministère de la Santé. Bien qu'aucune enquête fiable n'ait été menée dans les Kivu depuis 1998, Save the Children UK a estimé le taux de VIH de 3.6 % à Goma et 6.9 % à Kalemie.

Chapitre III. PROCESSUS D'ELABORATION DU DSRP

3.1. Volonté du gouvernement

61. Dans sa déclaration du mercredi 17 octobre 2001 à l'occasion de la semaine internationale pour la lutte contre la pauvreté, le Gouvernement a clairement exprimé son engagement de «... **transformer sa honte et le défi qu'elle renferme en opportunité pour éradiquer une bonne fois pour toutes, le virus et la pandémie de la pauvreté dans notre pays ...[de] ... faire de la lutte contre la pauvreté l'affaire de tout le monde, l'affaire de toutes les congolaises et tous les congolais ...**».
62. Cette volonté met en évidence l'importance que le gouvernement accorde à la participation de tous au processus de la reconstruction en général, et à celui de réduction de la pauvreté en particulier. C'est ainsi qu'il a lancé le processus participatif au cours du séminaire-atelier organisé en avril 1999 par le Ministère du Plan et Commerce, avec la collaboration du PNUD (Projet ZAI/98/004). Tous les partenaires (Gouvernement, secteur privé, organisations non-gouvernementales, monde scientifique, mouvements associatifs et confessions religieuses) ont pris une part active aux débats sur le Profil de la pauvreté au Congo, la nécessité de la réduire, le cadre institutionnel à mettre en place et sur la méthodologie d'approche. Les partenaires ont enrichi et adopté le document du Profil de la pauvreté avec des informations supplémentaires apportées par leurs exposés. Le résultat le plus important du séminaire a été le consensus sur l'approche de la dynamique communautaire, à la fois comme méthodologie d'analyse de la pauvreté et comme pilier stratégique devant compléter le cadre macroéconomique généralement utilisé. Eu égard à l'étendue du pays, la diversité de ses populations, de ses conditions climatiques et physiques, il fut décidé de tester la validité de cette approche dans les provinces de Kinshasa, de Bas-Congo et de Bandundu.
63. L'enquête sur la dynamique communautaire dans ces trois entités a bénéficié de la participation des populations de la base qui ont répondu aux questionnaires (par groupes structurés) et contribué aux discussions d'ensemble (par 'focus groups'). D'importantes questions ont été minutieusement examinées. Il s'est agi des formes d'organisation et de participation populaires à privilégier dans la prise des décisions ; des origines et de l'importance des ressources humaines, financières et matérielles utilisées ; des domaines d'intervention et des conditions de pérennisation de ces interventions ; des catégories et des niveaux de satisfaction des bénéficiaires, etc. Sur la base de ce bilan, un **profil-type** décrivant le minimum d'attributs d'une initiative modèle (ou probante) fut élaboré. A la suite de cette analyse, une enquête a été réalisée sur le terrain. Il s'est dégagé un bilan relativement mitigé des expériences de dynamique communautaire. En effet, dans une large mesure, ces expériences demeurent des simples stratégies de survie qui ne présentent pas des garanties sûres à long terme. Ce qui nécessite un appui humain, financier et matériel conséquent.
64. L'ensemble des résultats de l'exercice furent soumis à la restitution dans les trois provinces enquêtées et suivis, de l'enquête d'identification d'une quinzaine d'initiatives probantes dans chacun des trois sites. Cet exercice a abouti à l'élaboration d'un cadre communautaire de lutte contre la pauvreté, dont l'objectif général est de renforcer au niveau de ces organisations les principes d'un développement humain durable, à savoir :
- la participation : les populations de la base doivent participer à l'établissement du bilan-diagnostic de l'état des lieux de la pauvreté dans leur communauté, identifier les

- déterminants de la pauvreté, mobiliser les ressources humaines, financières et matérielles, et assurer la mise en œuvre et le suivi des stratégies de réduction de la pauvreté.
- la pérennité : les initiatives des populations devront assurer la stabilité socioculturelle et la protection de l'environnement. Ceci sera obtenu notamment par l'enracinement dans la culture locale, la protection de l'environnement et la « soutenabilité » économique grâce à un niveau élevé de l'autonomie financière.
 - l'endogénéité : il s'agit de la capacité des initiatives des populations à mettre en place des mécanismes et structures de reproduction des expériences qui ont réussi. C'est à cette condition qu'est possible la dissémination des stratégies de réduction de la pauvreté dans les communautés environnantes.

3.2. *Elaboration du DSRP-I*

3.2.1. *Organisation des consultations participatives*

65. La volonté du gouvernement s'est matérialisée de nouveau, dans le cadre de l'élaboration du DSRP-I. Il a organisé et financé par ses moyens propres, en dépit des difficultés imposées par la conjoncture et les restrictions budgétaires, des consultations participatives auprès des populations et des partenaires nationaux et internationaux.
66. Le processus d'élaboration du DSRP-I s'est déroulé en deux phases principales au cours desquelles diverses activités ont été entreprises. La première phase a consisté à la mise en place du Comité Technique ayant pour mission la conception, l'élaboration, l'exécution et le suivi-évaluation du DSRP. Ce Comité regroupe les représentants de tous les partenaires nationaux dans la lutte contre la pauvreté, désignés suivant les procédures internes de chaque structure : Gouvernement, Organismes publics, Monde Scientifique, Société Civile et Secteur Privé. Le Comité s'est engagé aussitôt à la recherche documentaire centrée sur les différents programmes récents du Gouvernement (Programme Intérimaire Renforcé « PIR » suivi par les services du FMI, Programme Multi-sectoriel de Réhabilitation et de Reconstruction »PMURR ») avec le concours des services de la Banque Mondiale, et les autres documents ayant trait à la réduction de la pauvreté en RDC et en Afrique.
67. Ainsi, une première version du DSRP-I présenté et enrichi en atelier avec la participation du SENAREC et de l'équipe du Projet d'appui PNUD au Programme National de Renforcement des Capacités, a fait l'objet de discussion technique avec les missions de la Banque Mondiale, du Fonds Monétaire International et de la Banque Africaine de Développement. L'appui de ces institutions a permis de présenter une version améliorée du DRSP-I qui a fait l'objet d'une large diffusion auprès des partenaires des ONG et de la société civile, tant nationaux qu'internationaux.
68. La seconde a consisté à l'organisation de consultations-test. Elle a bénéficié d'un apport appréciable de l'Expert de la Banque Mondiale en matière de Consultation participative. Elle a couvert quatre provinces parmi celles qui sont sous le contrôle du gouvernement central. Le plan d'action pour la couverture des autres provinces est déjà élaboré et sera mis en exécution dès le lancement de la phase. La structure et l'organisation de chaque consultation comprenait une équipe technique et une assemblée générale de 100 personnes par site (Encadré n° 3.1). La répartition des sites par province était :

- | | |
|-----------------------|---------------------|
| - Kinshasa : 10 sites | Bas-Congo : 3 sites |
| - Katanga : 4 sites | Kasaï Or. 1 site. |

69. Les consultations ont connu la participation effective et active de tous les partenaires de développement : Organisations Non Gouvernementales de Développement, société civile nationales et internationales, Organisations de Coopération bilatérale et multilatérale, notamment les membres des missions diplomatiques, des agences des Nations-Unies ainsi que les groupes focaux tels que le Parlement, les fonctionnaires de l'Etat, les Institutions de l'Enseignement Supérieur et Universitaire, et les organisations des Etudiants).

Encadré 3.1. Structure et organisation de la consultation participative pour le DSRP-I

Pour chacun des sites, la consultation participative comprend la structure et l'organisation ci-dessous.

1. Equipe Technique

1.1. Superviseur : chef d'équipe

1.2. Facilitateur : conducteur des discussions

1.3. Assistants (2 personnes) : représentants des participants dans l'équipe technique pour assister le facilitateur à mener les discussions

1.4. Rapporteur : prise de notes et rédaction rapport des séances.

2. Participants

2.1. Assemblée : 100 personnes par site de consultation

3. Instrument et Mode de consultation

3.1. Instrument : grille d'entretien avec un canevas de questions courtes et flexibles sur la perception de la pauvreté, ses causes, ses manifestations, son évolution, ses conséquences, les stratégies de réduction.

3.2. Participants : Représentants de l'Etat, de la société civile, ONG ; partenaires extérieurs, milieu universitaires

3.3. Police de débat : le facilitateur et deux assistants représentant les participants

3.4. Participation : libre et démocratique pour tous les membres de l'assemblée

3.5. Rapport et minute : un rapporteur membre de l'équipe technique.

4. Durée moyenne de la consultation (par site) : 4 jours

5. Coût Total des Consultations : 250.000 USD.

6. Temps de formation et préparation : 2 semaines

Source. Comité Technique des Stratégies de Réduction de la Pauvreté, Archives

70. D'une manière libre et démocratique, les participants aux consultations ont donné leurs avis sur tous les aspects de la pauvreté:

- la perception de la pauvreté, ses manifestations, ses causes, son évolution et ses conséquences ;
- les axes stratégiques et les actions prioritaires pour la réduction de la pauvreté;
- les priorités sectorielles à court, à moyen et long termes.
- les contraintes pesant sur les actions de réduction de la pauvreté.

3.2.2. Objectifs des consultations

71. L'objectif général de la consultation participative est de permettre aux populations et leurs organisations, d'influer sur la politique du gouvernement qui affecte leur vie. A cette fin, le gouvernement a tenu à :
- Engager l'ensemble de la population dans de la lutte pour la réduction de la pauvreté en associant les forces vives, les partenaires extérieurs et intérieurs (ONG, décideurs politiques, agents et cadre de l'administration publique, la société civile, les parlementaires, la presse etc.), au diagnostic de la pauvreté, à l'évaluation des stratégies existantes et à la formulation des stratégies qu'elles jugent appropriées ;
 - S'assurer que chacun se sent impliqué et responsable à part entière des résultats de la consultation (diagnostic) et des mesures de politique (stratégies de réduction de la pauvreté) qui en découleront ;
 - Améliorer la capacité des populations et de leurs organisations en matière de diagnostic de la pauvreté, de formulation des stratégies et de suivi-évaluation, tant au niveau local qu'au niveau national ;
 - Lancer un processus de dialogue politique permanent entre le gouvernement et les partenaires au développement, internes et externes ;
 - Veiller en retour que les résultats des consultations participatives sont un intrant essentiel pour la formulation des politiques plus légitimes, plus réalistes et mieux ciblées.

3.3. *Résultats et leçons des consultations*

72. Les résultats et leçons tirés de cette étape des consultations participatives sont préliminaires. Il faudra attendre les consultations participatives à mener dans le cadre du DSRP final pour les confirmer ou les infirmer.

3.3.1. *Les manifestations de la pauvreté*

73. Les résultats des consultations participatives suggèrent que dans leur ensemble, les Congolais définissent la pauvreté essentiellement par les manques de capacités humaines ou de développement humain. Sur onze manifestations retenues, ces résultats mettent en évidence la prépondérance des palettes des capacités. Par ordre d'importance, la pauvreté est perçue comme manque de :
- Santé
 - Education
 - Environnement sain
 - Accès à l'eau potable et à l'électricité
 - Egalité entre l'homme et la femme
 - Alimentation
 - Bonne Gouvernance et paix
 - Culture de loisir
 - Emploi et ressources humaines
 - Ressources financières ou revenu monétaire
 - Infrastructures routières et socio-économiques.

Quoique figurant parmi les manques, les ressources ou moyens financiers (pauvreté monétaire) apparaissent aussi dans la catégorie des causes ; suggérant qu'elles soient essentiellement perçues comme moyens qui, pour celui qui en dispose, permettent d'accéder aux capacités humaines telles que la santé et l'éducation.

3.3.2. Les causes de la pauvreté

74. Le lien de causalité entre la pauvreté et les facteurs déterminants est assez complexe. Cela tient tout aussi bien à la multidimensionnalité de la pauvreté qu'à la complexité philosophique du concept de causalité. Un facteur peut être cause d'une telle manifestation, et celle-ci être, à son tour cause d'une autre.

75. Nonobstant cette complexité, les résultats des consultations participatives suggèrent que pour les Congolais qui ont pris part à l'exercice, plusieurs facteurs peuvent être causes d'une forme de pauvreté, comme plusieurs manifestations peuvent avoir une même cause. En effet, la configuration de la causalité qui se dégage de l'exercice met en évidence la structure suivante :

- (1) la mauvaise gouvernance : elle est la cause la plus fréquemment citée. Elle est tenue responsable de manque de capacités humaines dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'environnement, de l'alimentation, de la gestion publique, de la culture, de la gestion des ressources humaines et financières et des infrastructures sociales et routières.²¹
- (2) Valeurs sociales : le comportement social, les us et coutumes et les valeurs sociales en général viennent en deuxième position des causes de la pauvreté en RDC. Elles seraient à la base de manques observés dans le traitement inégal de la femme (genre), dans l'alimentation, dans la gouvernance du pays, dans le domaine de la culture et du loisir, dans la gestion de ressources humaines et financière, et dans la destruction des infrastructures socio-économiques et physiques (routes).
- (3) Les infrastructures : le délabrement et la destruction des infrastructures ayant comme conséquence de mauvaises valeurs socioculturelles, auraient à leur tour un effet causal sur le manque de santé, d'environnement, d'accès à l'eau potable et à l'électricité, de gestion de ressources humaines (emploi et salaire) et des infrastructures socio-économiques.
- (4) Manque de ressources financières : le manque de ressources financières (pauvreté monétaire) comme cause de la pauvreté se classe en quatrième position. Elle influe sur la santé, l'éducation, les ressources humaines et l'emploi, et sur la gestion financière du pays.
- (5) Autres causes : les autres causes de la pauvreté viennent en renforcement des principales causes citées ci-haut. Il s'agit notamment de l'ignorance qui influe sur le traitement inégal réservée à la femme, sur le manque d'entretien des infrastructures socio-économiques, sur l'environnement et sur la productivité du travail.

²¹ La gouvernance couvre notamment l'ensemble de domaine de gestion publique tels que le caractère dictatorial du régime politique, l'incapacité généralisée des autorités publiques d'avoir une vision des problèmes de développement, le détournement des deniers publics, l'absence de politiques en matières de routes et des voies de communication, l'inefficacité des politiques existantes, la confiscation des biens par les agents de l'administration publique, la démolition des habitations (notamment celles qui sont bâties sur les terrains non-urbanisés) etc.

76. En dépit de leur caractère indicatif et préliminaire, les résultats ci-haut donnent quelques pistes de travail pour les études à mener dans le cadre de l'élaboration du DSRP final. Ils indiquent aussi les volets stratégiques sur lesquels pourrait se bâtir les actions prioritaires à prendre pendant la période de soudure entre la stabilisation et la relance d'une croissance pro-pauvre.

3.3.3 *Les Actions prioritaires et les leçons provisoires*

77. La synthèse des consultations participatives indique que les populations congolaise considèrent que la pauvreté affecte, par ordre d'importance, la santé, l'éducation et le cadre de vie en général (accès à l'eau potable, à l'électricité, à un environnement sain et à l'hygiène (habitat, évacuation des déchets ménagers etc.).

78. Sur la base de ces effets, les objectifs prioritaires de politiques de réduction de la pauvreté devraient s'articuler autour de l'amélioration de l'état de santé, de l'éducation et de l'environnement de la vie.

79. Les autres secteurs, tels que la création des emplois, le traitement égalitaire de la femme, l'alimentation et les infrastructures socio-économiques, sont également soulignés, mais viennent en deuxième ordre de priorité.²²

80. L'une des leçons qui émergent de l'analyse de ces priorités est la prépondérance qu'occupent les biens et services publics dans la formulation des domaines d'intervention pour réduire la pauvreté. Souvent, les priorités sont formulées sous forme de liste des attentes à l'endroit de l'Etat. Cette approche contraste avec le fait que la défaillance historique de l'Etat dans ces domaines est universellement reconnue.

81. Reconnaître l'incapacité de l'Etat et en même temps formuler une liste des attentes à son endroit est une contradiction. Elle relève d'une conception providentielle de l'Etat dont les origines se tracent au modèle paternaliste de la colonisation. Elle a été renforcée par le modèle de gestion dictatoriale de l'Etat indépendant qui s'en est suivi à son bénéfice. L'importance attribuée à la gouvernance dans les causes de la pauvreté est un indicateur, dans une large mesure, de cette « culture de l'Etat Providence ».

82. Les consultations ont montré qu'en dépit de ses efforts pour se prendre en charge, la dynamique communautaire n'est pas encore arrivée à se débarrasser de cette perception. Dans les consultations à mener pour le DSRP final, les questions relatives à la définition et au partage des responsabilités entre l'Etat et les populations devraient être privilégiées.

83. Dans leur ensemble, les populations ont beaucoup apprécié que le gouvernement ait pu les consulter en vue de les impliquer dans les stratégies de réduction de la pauvreté. Elles ont cependant exprimé quelques réticence quant à la crédibilité de l'engagement du gouvernement à réduire la pauvreté ; surtout en consultation avec les partenaires de la société civile et les autres organisations de la base.

²² Les secteurs tels que les infrastructures routières, les transports, la culture et le loisir, les ressources financières et la création des industries ont également été cités au cours des consultations. Leur importance est relativement moindre dans les priorités.

84. Enfin la période de préparation et d'exécution des activités de consultation sur le terrain ont été sous-estimées. Les promesses de financement faites par les partenaires n'ont pas été tenues. Le gouvernement a dû utiliser ses ressources propres.

3.4. *Validation et diffusion du DSRP-I*

85. Le Gouvernement, par le Ministère du Plan et de la Reconstruction, a soumis le DSRP-I à la validation de l'ensemble de la population congolaise représenté par les forces vives à Kinshasa. La présente version du document a tenu compte des avis et considérations pertinents formulés au cours du débat (coupures des journaux ci-contre).²³ Le gouvernement assurera la diffusion du DSRP-I auprès des partenaires internes et externes par la distribution, l'organisation des séminaires à l'intérieur du pays et l'ouverture d'un site internet.

3.5. *Agenda pour le DSRP final*

86. Les activités détaillées relatives à l'élaboration du DSRP- final sont décrites dans le chronogramme à l'annexe. Sur le Tableau 3.2., elles sont regroupées, avec la période approximative d'exécution, en 11 grandes catégories ; Elaboration des termes de référence, élaboration du Règlement Intérieur, Installation de la structure nationale du DSRP, Institutionnalisation des autres structures DSRP, Renforcement des capacités, Enquêtes et Etudes ,Assises et rencontres, Appui à la dynamique communautaire, Suivi-évaluation, Consultation participative, Elaboration et validation DSRP-F (Encadré n° 3.2).

²³ Cette cérémonie a eu lieu à Kinshasa, le 7février 2002 au Palais du Peuple.

Ont pris part à cette rencontre les Membres du Gouvernement, les partenaires au Développement intérieurs (ONG, Organisations de la Société Civile) extérieurs bilatéraux et multilatéraux.

Encadré 3. 2. Activités d'Exécution du DRP-I et d'Elaboration du DSRP final : 2002 – 2005

Groupe d'activités	Période	Participants	Résultats attendus
1. Elaboration des termes de référence des principales activités	janvier-juin :2002	CTSRP, INS, IRES	Les termes de références disponibles
2. Elaboration du Règlement Intérieur pour les Comités Techniques (CTSRP) : national et provinciaux	Janvier-février :2002	Membre du CTSRP et le Ministère du Plan	Le Règlement Intérieur est élaboré
3. Installation des CTSRP : central et provinciaux	Janvier-février 2002	Ministère du Plan, ONGD, Secteur privé, organismes publics...	Les Comités techniques sont opérationnels dans les Provinces
4. Institutionnalisation du partenariat et Charte Nationale de Réduction de la pauvreté	janvier-juin 2002 - 2003	Ministère du Plan, Dynamique Communautaire et le Secteur et Privé	Le partenariat est régi par une charte nationale.
5. Renforcement des capacités : processus de cadrage macroéconomique, contribution aux stratégies sectorielles, CTSRP, points focaux, équipements, formation, initiatives probantes, constitution d'une Banque des données (outil de coordination) sur les activités de lutte contre la pauvreté dans le pays	juin-novembre 2002 - 2005	Membres des Comités techniques, la Dynamique communautaire	Les membres formés, les comités techniques équipés et les initiatives probantes appuyées
6. Enquêtes et Etudes : EBS, EDS, Dynamique Communautaire, revue DSRP, Indicateurs	Mai 2002-décembre – 2004	Comité Technique, INS, IRES	Enquête réalisée
7. Assises et rencontres des organes DSRP : tous niveaux et charte locale de réduction de la pauvreté	Février-septembre 2002 - 2003	Membres des CTSRP	Les organes sont fonctionnels
8. Appui à la dynamique communautaire : initiatives probantes	Janvier-décembre 2002 –2005	Ministère du Plan, Comités Techniques,	Les initiatives probantes sont bien identifiées et appuyées
9. Suivi et Evaluation DSREP-I : paix, gouvernance, stabilisation et croissance, dynamique communautaire	Février-décembre 2001 - 2003	CTSRP	Rapport de suivi et évaluation disponible
10. Préparation et conduite consultation participative et élaboration DSRP final	Octobre-2002-novembre - 2003	Membres des Comités Techniques National et Provinciaux	DSRP élaboré
11.Elaboration et validation du DSRP final	janvier-avril 2005	CTSRP, Ministère du Plan	DSRP disponible et envoyé aux partenaires

Ce calendrier est approximatif et flexible. Il pourra subir des modifications en fonction de l'évolution des circonstances et des disponibilités des ressources. La structure des comités de la consultation sera approximativement la même que celle utilisée lors de la consultation test.

Chapitre IV. STRATEGIES ET ACTIONS PRIORITAIRES DU DSRP-I

4.1. *Piliers et Horizon Temporel approximatif*

87. A long terme, l'objectif global du DSRP est d'améliorer les conditions de vie des populations. La réalisation de cet objectif passe par un ensemble d'étapes intermédiaires dont l'ampleur et le contenu dépendent des défis à relever et du temps qu'il faille mettre pour y arriver. Au vu de la volonté politique que manifeste le Gouvernement de relever les défis et sur base des résultats de la consultation participative, les stratégies intermédiaires pouvant conduire le pays à l'objectif visé s'articulent autour de trois piliers fondamentaux, à savoir le pilier de :

- la paix et de la bonne gouvernance ;
- la stabilisation et la croissance pro-pauvre ;
- la dynamique communautaire.

88. Il faut attirer l'attention sur la logique du pilier de la dynamique communautaire qui constitue un trait original et particulier du ce DSRP-I. Il met en évidence le rôle important joué par les communautés locales dans la vie quotidienne des populations et surtout dans les activités de résistance aux effets de la crise de l'Etat. La compréhension de ce pilier nécessite qu'il soit replacé dans son contexte institutionnel particulier.

89. Face aux difficultés que connaît l'Etat et à l'intensification de la pauvreté qui s'en est suivie, les populations ont développé des actions de survie dans tous les secteurs de la vie (agriculture, alimentation, droit de l'homme, santé, éducation, transports ...). Pour assurer la participation de ces organisations à la lutte contre la pauvreté, le DSRP-I propose de les traiter comme une composante importante du système de partenariat national. Les expériences probantes de cette composante devront être identifiées, recensées et évaluées (encadré 4.4 ci-dessous pour quelques critères). Par la suite, il faudra mettre en place un dispositif national et local de renforcement des capacités et de diffusion de leurs acquis auprès d'autres initiatives (Pilier 3, Axes 1-3).

90. L'encadré 4.1. donne quelques indications générales sur les phases d'exécution, souvent simultanée, des stratégies du DSRP. A l'heure actuelle, il est prudent de se contenter de ces grandes lignes. Les détails de chacune des phases seront précisés au long du processus d'élaboration du DSRP complet. Les résultats du processus de programmations actuellement en cours, tant au niveau du gouvernement qu'à celui des partenaires de la communauté internationale, seront mis à profit pour préciser certaines actions stratégiques prévues.

Période 2000-2002

91. La première phase du DSRP est déjà en cours et couvre la période allant de 2000 à 2002. Avec la collaboration de la communauté internationale, le Gouvernement s'efforce de relever d'abord les défis de la paix et de la bonne gouvernance, en même temps que ceux de l'assainissement et de la stabilisation de l'environnement macroéconomique. Cette dernière

catégorie de mesures a déjà porté quelques résultats positifs qui doivent être renforcés pour que le pays s'engage résolument à relever les défis de la paix et de la bonne gouvernance qui devra se poursuivre, eu égard à l'ampleur des tâches, jusqu'en 2005, et même au-delà.

Période 2002-2005

92. Cette période fait la soudure entre la stabilisation et la relance de la croissance durable et pro-pauvres. Les objectifs intermédiaires **correspondent à l'exécution de quelques actions prioritaires du DSRP-I. Ces actions** visent à combattre les effets de la crise et de la guerre sur les conditions de vie des populations pauvres (notamment celles des groupes vulnérables : enfants, femmes, les sinistrés, les chômeurs et les sans-emplois, les sans-logis etc.) et des victimes de la guerre. Le processus de réhabilitation des infrastructures économiques et sociales, de réhabilitation du capital humain ainsi que le renforcement des capacités de gouvernance à tous les niveaux (niveau central, niveau intermédiaire et niveau de la base) constituent les priorités des actions dans cette catégorie.

Le processus d'élaboration du DSRP final **débutera à** au cours de cette période, avec pour objectif de baliser le terrain de la relance économique.

Période 2005-2010

93. Enfin, à moyen et long termes (à partir 2005), les stratégies du DRSP sont destinées à assurer la relance de l'économie nationale pour la mettre sur l'orbite d'une croissance durable, forte et pro-pauvres. L'objectif sera de mettre tous les Congolais à bord du train d'une croissance forte, juste et équitable. La réussite de cette phase est tributaire de la capacité du pays à mobiliser les capitaux frais par l'ouverture de l'économie au monde extérieur, et de l'effort qui sera déployé dans la mobilisation de l'épargne nationale.

4.2. *Quelques programmes du gouvernement*

94. Le gouvernement est engagé à entreprendre, avec le concours de la communauté internationale, un certain nombre d'actions dans chacun des domaines retenus dans les trois piliers de ce document et qui seront renforcés dans le DSRP-F. Sur le terrain, ces actions sont menées, soit par les organes du gouvernement (Administrations ministérielles), soit par les ONG, soit encore par les structures des partenaires de la coopération bilatérale ou multilatérale (Encadré 4.2.). A ces actions, l'on ajoutera le PIR, entrepris en collaboration avec le Fonds Monétaire International, et Programme Multisectoriel de Réhabilitation et de Reconstruction convenu avec les services de la Banque Mondiale. L'Union Européenne vient de relancer sa coopération dont l'objectif primordial est la réduction de la pauvreté (voir encadré 4.2.)

Encadré 4.1. Horizon Temporel des Axes Stratégiques de Réduction de la Pauvreté en RDC

Piliers	Axes	2000	2001	2002	2003	2004	2005
1.Paix et Gouvernance							
	1.1.Paix Intérieure		xxxxxx	xxxxxx	xxxxx	xxxxx	xxxxx
	1.2.Victimes des conflits		xxxxxx	xxxxxx	xxxxxx	xxxxxx	xxxxxxx
	1.3.Stabilité aux frontières			xxxxxx	xxxxxx	xxxxx	xxxxx
	1.4.Gouvernance		xxxxxx	xxxxxx	xxxxxx	xxxxxx	xxxxxx
2.Stabilisation et Croissance							
	2.1.Stabilisation		xxx	xxxxxx	xxxxxx	xxxxxx	xxxxxx
	2.2.Cadrage macroéconomique		xxx	xxxxxx	xxxxxx	xxxxx	xxxxx
	2.3.Croissance			xxxxx	xxxxxx	xxxxxx	xxxxxx
	2.4. Emploi				xxxxxx	xxxxxx	xxxxxx
	2.5.Infrastructures			xxxxxx	xxxxx	xxxxxx	xxxxxx
	2.6.Secteurs productifs		xxxxxx	xxxxxx	xxxxx	xxxxx	xxxxx
	2.7. Cadre de vie		xxxxx	xxxxx	xxxxxx	xxxxxx	xxxxx
	2.8.Victimes			xxxxx	xxxxxx	xxxxxx	xxxxxx
	2.9. Coopération		xxxxxx	xxxxxx	xxxxxx	xxxxxx	Xxxxxx
3. Dynamique Communautaire							
	3.1.Cadre de base et renforcement			xxxx	xxxxxx		
	3.2.Cadre fédéré et renforcement				xxx	xxxxxx	xxxxx
	3.3.Dispositif d'appui et renforcement			xxx	xxxxxx		
	3.4.Développement durable et renforcement					xxx	xxxxxx

95. Les stratégies présentées dans le DSRP s'insèrent dans le cadre de ces efforts du gouvernement ; avec pour but d'en assurer la cohérence et la coordination. Le DSRP est le fil conducteur de toutes les actions passées et futures, destinées à réduire la pauvreté, dans un cadre bien articulé et avec la participation de toute la population et de tous les partenaires du

pays. Aussi propose-t-il des dispositions institutionnelles et de bonne gouvernance pour harmoniser ce cadre national de réduction de la pauvreté. En attendant les raffinements qui seront faits à l'issue du processus de l'élaboration du DSRP-F, les grandes lignes des actions stratégiques sont exposées ci-dessous.

Encadré 4.2. Quelques programmes en cours en matière de réduction de la pauvreté

N°	PROGRAMMES	NIVEAU	INSTITUTIONS RESPONSABLES
1.	<u>Paix et gouvernance</u>		
1.1	Programme de réinsertion des déplacés de guerre	National	Min. Droit de l'Homme, BUNADER
1.2	Programme de démilitarisation et de la réinsertion d'enfants soldats	National	Conseil National de l'Enfance et ONG
1.3	Programme d'encadrement des prisonniers	National	Min. Justice, BUNADER
1.4	Programme d'encadrement des enfants de la rue	National	Min. Aff. Soc, Conseil National de l'Enfance, BUNADER
1.5	Distribution des motos et vélos aux agents de services publics	Bas-Congo/National	Min Agriculture
2	<u>Santé</u>		
2.1	Programme National de Lutte contre le SIDA	National	Min. santé, OMS/ONU-SIDA, ONG/S
2.2	Programme National de la Santé de la Population	National	Min. santé, OMS/FUNUAP, ONG/S
3	<u>Education</u>		
3.1	Programme de renforcement des capacités communautaires	Bas-Congo/National, Bandundu/National	Min. Plan et Reco, Min Aff. Soc, PNUD, ONG/S
3.2	Alphabétisation, rattrapage scolaire et formation professionnelle	National	Min. Aff. Soc, UNESCO, ONG/S, Eglises
4.	<u>Infrastructures socio-économiques et routières</u>		
4.1	Programme de réhabilitation des routes de desserte agricole	National	ONG/S
4.2	Travaux de lutte anti-érosifs	National	ONG/S
5.	<u>Eau et électricité</u>		
5.1	Achat des 8 transformateurs pour soutenir les activités de la SNEL	Kasaï-Orient/National et Occidental/National, Katanga/National	ONG/S
5.2	Installation des robinets publics	Bas-Congo/National	ONG/S Eglises
6	<u>Alimentation, nutrition, agriculture et élevage</u>		
6.1	Programme d'appui à l'agriculture et élevage	National	Min. agri , Min Santé/FAO, ONG/S, Eglises
6.2	Appui aux centres de recherche (INERA et Ferme semencière)	National	Min. Santé , FAO
6.3	Programme de lutte contre la malnutrition	National Bas-Congo/National	Min. Aff. Soc, PNUD, ONG/S
7.	<u>Femme et famille</u>		
7.1	Appui au programme National pour la Promotion de la Femme Congolaise 2001-2002	National	Min. Plan et Reco, Min. des Aff. Soc., Banque Mondiale, IMF, PNUD, ONG
7.2	Programme de micro-crédit	National	Min. Aff. Soc et ONG/S
7.3	Technologies appropriées pour la transformation agro-alimentaire	National	

4.3. Pilier I : Paix et Bonne gouvernance

96. Le pilier de la paix et de la bonne gouvernance comprend quatre axes prioritaires à savoir : i) restauration et consolidation de la paix intérieure, ii) prise en charge des victimes des conflits, iii) stabilité aux frontières et promotion des relations de bon voisinage et iv) participation active des populations par la bonne gouvernance, à la conception, l'exécution et au contrôle des décisions.

4.3.1 Axe 1. Restaurer et consolider la paix intérieure

97. Sans la paix, le respect des droits humains et des libertés fondamentales, aucune croissance durable, aucun développement n'est possible. La restauration et la consolidation de la paix est l'axe le plus important en ce qu'il conditionne la performance à moyen et long terme des autres axes du DSRP-I. Le Gouvernement a fait du maintien de la paix et de la prévention des conflits les préalables à la réussite de sa stratégie de réduction de la pauvreté et à l'amorce d'un développement durable. C'est dans ce cadre qu'il s'implique résolument dans le processus de résolution pacifique des conflits qui minent le pays depuis près de cinq ans.

98. Pour arriver au maintien d'une paix durable, le gouvernement s'est déjà engagé à entreprendre dans un délai de 5 ans allant de 2002 à 2005, des actions spécifiques, à savoir :

- organisation des journées de réconciliation entre communautés belligérantes et signature d'un **Pacte National de Réconciliation**.
- recomposition des familles notamment par la réinsertion des enfants et des autres déplacés des zones de conflits ;
- participation à des partenariats en vue de la paix et du dialogue pour mieux restaurer la confiance interethnique ;
- poursuite de l'opération de démobilisation et de réinsertion des enfants soldats ;
- instauration de la démocratie dans les systèmes politique et social comme nouvelle dynamique pour le décollage économique ;
- implication des médias dans la culture de la paix et de la tolérance ;
- implication des pouvoirs coutumiers dans la promotion d'une cohabitation pacifique des communautés

4.3.2 Axe 2. Prendre en charge les victimes des conflits

99. La situation de conflit, qui affecte le pays depuis quatre (4) ans, comporte de graves conséquences : lourdes pertes humaines, déplacements massifs des populations, importantes destructions matérielles, dégradation des infrastructures et désorganisation des circuits socio-économiques.

100. Les catastrophes humanitaires qui s'en sont suivies ont plongé une bonne partie de la population dans la pauvreté et la misère qui nécessitent des interventions d'urgence. Dans cette perspective, le gouvernement a pris deux catégories de mesures de démobilisation et de réinsertion (Décret-Loi n°0066 du 9 juin 2000). Pour mieux lutter contre la pauvreté aggravée par les conflits et la guerre d'agression, le Gouvernement envisage de mettre en place un programme post-conflit pour la reconstruction et la relance économique, facteurs essentiels pour accompagner les processus de paix.

101. Le volet relatif à la démobilisation comprend les actions suivantes :

- désarmement des combattants démobilisés ;
- stockage et destruction des armes ;

- organisation des séances de focus groups, des entretiens individuels pour l'orientation des personnes vulnérables : soldats à démobiliser, vieillards, veuves et orphelins ;
- achat des habits pour les sinistrés ;
- re-localisation des combattants démobilisés, des déplacées et des réfugiés par leur acheminement et réinsertion dans les lieux d'implantation et protection sociale.

Encadré 4.3 Programme de Démobilisation et de Réinsertion « PDR »

Le Programme de Démobilisation et de Réinsertion « PDR » comporte 3 phases :

Sa phase I : est celle qui part du début septembre 2001 jusque fin février 2002. C'est sa phase expérimentale à travers des projets pilotes, au cours de laquelle il s'appelle PIDR GV. Il va s'occuper de 3,000 vulnérables dont 1,500 vulnérables d'autres catégories.

Sa phase II est celle qui commencera au début avril 2002, après l'évaluation du PIDR GV. Enrichi de l'expérience ainsi acquise et des leçons tirées de la phase I, cette phase II va s'occuper d'un grand nombre des GV présents au sein des FAC. ceux-ci seront 30,000 dont 8,000 E.S et 22,000 autres combattants à démobiliser, veuves et orphelins des combattants. Cette phase II aura une durée de 3ans.

Sa phase III, quant à elle, concernera les combattants à démobiliser, les veuves et orphelins des combattants de toute l'Armée nationale, à former après l'issue heureuse du dialogue intercongolais et qui devra comprendre aussi bien les combattants des FAC que ceux des Armées du RCD, du MLC que d'autres groupes armés du pays. A ce stade, l'on parlera simplement du PDR de la RDC. Et celui-ci pourra aller jusqu'à s'occuper de 100,000 personnes (vulnérables et /ou non vulnérables) à démobiliser et à aider à se réinsérer dans la vie civile. Cette phase III aura aussi une durée de 3ans. Toutefois, si la paix se rétablissait en RDC avant la fin de la phase II, la phase III sera vite mise au point, sur la base des données et de l'expérience accumulée et déclenchée dans les meilleurs délais.

Source : Ministère des Droits Humains/Ministère de la Défense : BM-BIT

102. Pour ce qui est de la réinsertion, de la relance économique et de la reconstruction post-conflits, les actions suivantes sont d'ores et déjà envisagées :
- réhabilitation psychologique ;
 - formation professionnelle en agriculture, élevage et autres métiers ;
 - formation en micro-entreprises ;
 - intégration à la dynamique communautaire ;
 - réhabilitation des infrastructures ;
 - renforcement des capacités des Zones de santé ;
 - réhabilitation et construction de l'habitat ;
 - relance de la croissance économique par la réhabilitation des infrastructures de base (transport, communication, énergie, voirie rurale et urbaine, etc).

4.3.3 Axe 3. Garantir la stabilité aux frontières et Promouvoir les relations de bon voisinage

103. Les actions retenues à cet effet sont les suivantes :

- Obtenir de la communauté internationale que soient convoqués des dialogues intra-communautaires dans tous les pays limitrophes impliqués dans le conflit en République Démocratique du Congo. Ceci permettrait de prévenir les conflits.
- Renforcer de bonnes relations avec les pays voisins et la communauté internationale, notamment par l'organisation d'une conférence sur la paix et la stabilité dans les pays des Grands-Lacs sous l'égide de l'ONU.

4.3.4 Axe 4. Assurer la bonne gouvernance

104. Promouvoir la participation des populations aux décisions qui les concernent est un principe fondamental des stratégies de réduction de la pauvreté. C'est par cette participation que les populations pauvres peuvent influencer sur la politique générale, sur les priorités budgétaires et sur les programmes du gouvernement. Pour être durable, la participation doit être institutionnalisée. Ceci requiert les actions ci-après en matière de gouvernance politique, administrative et judiciaire.

4.3.4.1 De la gouvernance politique

105. Le gouvernement envisage, dans le cadre des Accords de Lusaka, les actions ci-après :
- tenue du Dialogue inter-congolais et application de ses résolutions ;
 - organisation des élections libres et démocratiques à tous les niveaux ;
 - partage du pouvoir pour assurer la représentativité et la stabilité de la société ;
 - élaboration et mise en application *d'une* constitution qui garantit les droits et libertés fondamentaux ;
 - *moralisation et conscientisation des dirigeants aux fins d'intérioriser* les valeurs républicaines de défense des intérêts vitaux des populations ;
 - promotion des *vertus d'une gestion démocratique du patrimoine national*.

4.3.4.2 De la gouvernance administrative et judiciaire

106. Les principaux objectifs seront le renforcement des capacités institutionnelles ainsi que la décentralisation administrative et territoriale par les actions ci-après :
- renforcement des capacités des gouvernants par la formation et le recyclage ;
 - mise en place d'une administration de proximité rapprochant l'administré des autorités locales et favorisant le développement humain durable;
 - instauration d'un mécanisme de gestion et de partage des ressources financières décentralisées : Gouvernement central et Provinces d'une part, et celles-ci et entités décentralisées d'autre part ;
 - réglementation des activités des confessions religieuses par une loi qui en fixe l'exercice;

²⁴ Le phénomène de sectes religieuses est devenu un véritable danger social. Les populations sont embrigadées dans des pratiques obscurantistes qui détruisent les foyers et créent de l'instabilité sociale. Ce phénomène véhicule des messages dont l'effet inhibiteur empêche le développement des activités productives et de croissance économique.

- simplification des formalités et des procédures administratives dans la délivrance des documents administratifs, versement de la pension de retraite, de la rente de survie et de la rente ménagère, etc. permettant aux bénéficiaires de vivre décemment. Cela contribuera à rapprocher l'administration publique de l'administré et du pauvre ;
- mise en place d'un système d'assistance aux indigents, aux analphabètes aux personnes vivant avec handicap, et aux personnes *du* troisième âge;
- réforme du système judiciaire ;²⁵
- professionnalisation des agents de l'ordre par la formation et le recyclage;
- renforcement du système d'assistance judiciaire gratuite pour faciliter l'accès de tous et surtout des pauvres à une justice équitable ;
- promulgation d'une loi nationale de lutte contre la corruption, la fraude et la prédation ;
- création d'une école de formation de hauts cadres de l'Administration Publique.

4.4. Pilier II. Stabilisation macro-économique, réhabilitation et croissance pro-pauvre

107. La dégradation de la situation économique s'est poursuivie au cours des quatre dernières années (1997-2000). Durant cette période, le PIB a baissé de 5.5% en moyenne par an. Aucun secteur de l'activité économique n'a été épargné et cela a provoqué des distorsions sur les marchés des biens et services, sous l'impulsion à la fois du déséquilibre entre l'offre et la demande et des politiques interventionnistes justifiées par l'état de guerre.
108. Sur base des tendances observées au cours des six premiers mois, le taux de croissance projetée en décembre 2001 a été estimé à - 4.3% alors qu'en 2000, le PIB a enregistré une baisse de - 6.2%. Ces mauvais résultats s'expliquent essentiellement par les difficultés d'approvisionnement en intrants, la vétusté de l'outil de production et les effets de la guerre d'agression.
109. Le taux d'investissement brut est tombé à 4.5% en 2000 soit 1/5 de la moyenne des pays africains.²⁶ Sur le plan monétaire, la masse monétaire s'est, sous l'effet de l'accroissement du crédit à l'Etat, sensiblement accrue de 51.9%, 157.8%, 363.3%, et 533.2% respectivement fin 1997, 1998, 1999 et 2000. Ces développements ont soutenu des taux d'inflation élevés jusqu'en mai 2001. L'effort entrepris par la Banque Centrale du Congo dans le cadre du PIR suivi par les services du FMI et qui couvre la période juin 2001 à mars 2002 a permis de ramener le taux d'accroissement de la masse monétaire à 75.6% entre décembre 2000 et octobre 2001. Les effets de cette politique se sont traduits par un ralentissement du rythme de l'inflation. Celle-ci a atteint une moyenne mensuelle de 0.74% entre juin et décembre 2001 alors qu'elle était de 18% au cours des cinq premiers mois de 2001. Le taux d'inflation annuel, calculé à fin décembre 2001 sur base de l'indice des prix à la consommation de la Banque Centrale, a été estimé à 135.1% contre 511.2% en 2000.
110. Au cours des années récentes, la mobilisation des ressources publiques est demeurée faible. Entre temps, les dépenses ont connu un accroissement dû largement à l'existence de plusieurs centres d'ordonnancement et à une mauvaise affectation des dépenses extrabudgétaires. La composition des dépenses est caractérisée par la rubrique des dépenses militaires et de souveraineté qui s'élèvent à plus de 50 %. Les recettes publiques n'ont

²⁵ Dans ce cadre, il existe déjà quelques efforts, notamment le programme avec la coopération belge qui vise la réforme du système judiciaire.

²⁶ Il est difficile à l'heure actuelle de mesurer le taux d'investissement net. Une tentative sera faite dans le DSRP-f.

représenté que 4.7% du PIB tandis que la part moyenne des dépenses publiques dans le PIB s'est élevée à 6.3%. Faute de pouvoir emprunter sur les marchés extérieurs, l'Etat a été contraint de s'endetter exclusivement auprès du système bancaire national au détriment du secteur privé dont la part dans le crédit intérieur s'est limitée en moyenne à 17.4%.

111. La situation des échanges extérieurs ne s'est pas améliorée. Au contraire, les paiements extérieurs sont demeurés déficitaires portant ainsi le poids du service de la dette à plus de 800 % des exportations du pays.
112. Seule une croissance économique durable peut donc permettre d'éradiquer la pauvreté. Pour stimuler une telle croissance, le gouvernement s'assigne les objectifs globaux de stabilisation du cadre macro-économique et de libéralisation de l'économie, de réhabilitation des infrastructures et de relance des secteurs productifs. Ainsi, avec l'amélioration des revenus des ménages grâce à une reprise de la croissance, l'épargne sera reconstituée, notamment par une politique budgétaire prudente. Ceci permettra au secteur bancaire de financer les investissements du secteur privé.

4.4.1 Axe 1. : *Stabiliser et assainir l'environnement macro économique*

113. L'objectif prioritaire du programme est d'arrêter le processus de dégradation des équilibres macroéconomiques par la maîtrise de l'inflation, le retour à un processus budgétaire normal ainsi que par la libéralisation de l'économie. Pour atteindre ces objectifs, le Gouvernement prévoit par une approche volontariste (PIR) de ramener l'inflation de son niveau actuel de 135.1% à fin décembre 2001 à 12.7% en 2002. Le PIR qui sera suivi par un programme à moyen-terme peut permettre de prévoir des taux d'inflation plus faibles de 8% en 2003 et 5% en 2004. Pour ce faire, il s'engage à court terme à assurer la maîtrise du financement monétaire du déficit des Finances publiques. Le taux de change s'est établi à fin décembre 2001 à 311.5 FC pour 1 USD, contre 313.5 à fin mai 2001 au moment de l'unification des taux soit une stabilité relative du Franc Congolais.

Les actions spécifiques envisagées dans ce domaine se résument comme suit (voir encadré n° 1.2 ci-dessus :

- maintien d'un centre d'ordonnement unique ;
 - centralisation de toutes les recettes fiscales et non-fiscales au niveau de la *Banque Centrale*;
 - fixation des objectifs mensuels aux Régies Financières ;
 - signature des contrats de performances avec les entreprises du portefeuille en vue d'augmenter leur part au budget de l'Etat ;
 - suppression des *autorisations* de la pré affectation de certaines recettes de l'Etat ;
 - renforcement du contrôle des timbres fiscaux et autres imprimés de valeur ;
 - informatisation des circuits de perception des recettes ;
 - création de cellules pour gros contribuables au sein des Régies Financières ;
 - suppression de la multiplicité des taxes tant à l'intérieur qu'*aux postes frontières* du pays ;
 - allocation *améliorée* et gestion transparente des ressources budgétaires *impliquant le respect* de toutes les phases classiques de l'exécution *du budget* ;
 - établissement d'un plan de trésorerie mensuel à exécuter sur base caisse ;
114. L'exécution du PIR depuis le mois de juin 2001 a permis d'améliorer la gestion des finances publiques dont le déficit s'est situé à 515.0 millions FC à fin décembre 2001 contre 3.234 millions FC prévus dans le plan de trésorerie. Cet effort s'est traduit par une

stabilité appréciable de l'environnement macroéconomique. Dans le cadre de la décentralisation en cours, un effort sera déployé pour améliorer, grâce à des ateliers de formation, la qualité des dépenses publiques et les procédures de programmation budgétaire des entités provinciales et locales.

4.4.2 Axe 2. *Disposer d'un cadrage macro-économique réaliste*

115. Outre le cadrage macroéconomique volontariste du Gouvernement, le Comité Technique du DSRP étudie un scénario alternatif de cadrage macro-économique dont les hypothèses de travail tiennent compte de l'évolution des paramètres fondamentaux de l'économie. Plus réaliste, le cadrage expérimental se veut plus proche de la réalité, dans la mesure où la fixation des objectifs de croissance et de stabilité des prix, a tenu compte des capacités de l'économie nationale à réaliser les ajustements requis. Ce schéma permet de calculer les volumes de financement extérieur et de crédit intérieur nécessaires pour réaliser les objectifs de croissance et de stabilité interne. Dans sa version actuelle, le cadre suppose un pilotage de l'économie sur quatre paliers successifs au cours de la période 2002-2010.
116. Chaque palier qui consacre la stabilité macroéconomique combine un niveau de croissance et un niveau d'inflation. L'économie ne devrait entrer dans le palier correspondant à des taux de croissance qui puissent permettre la réduction rapide de la pauvreté monétaire que vers la fin de la période (à partir de 2009). En d'autres termes, la RDC ne pourra pas atteindre l'objectif international de réduction de moitié de la pauvreté à l'horizon 2010 étant donné les contraintes structurelles actuelles et historiques de l'économie.
117. Si l'on fixe un objectif plus modeste de réduire de 80% à 60% l'incidence de la pauvreté, et supposant que la pression démographique se maintiendra à un taux annuel moyen de 3.4%, il faudrait que le taux annuel moyen de croissance du PIB se situe à 8.1%. Eu égard aux contraintes identifiées dans ce document, même ce taux réaliste est très difficile à réaliser à court et moyen termes.
118. Avec l'utilisation de ce cadrage adopté dans le Programme Intérimaire et en supposant la tendance le taux de croissance sera plus modéré en 2002 (3.1%) et plus fort en 2010 (7.5%), le taux d'inflation annuel passera de 65% à 5%. Dans le même ordre d'idées, les indicateurs de pauvreté absolue (monétaire) passeraient respectivement de 72.3 USD/H en 2001 à 93.4 USD/H à 2010 pour le PIB, de 65 USD /H à 56.03 USD/H en 2010 pour la consommation. En d'autres termes, ces projections suggèrent que la RDC ne sera pas en mesure d'atteindre les objectifs internationaux de réduction de la pauvreté absolue d'ici 2015. Ce que le pays peut réaliser sera estimé dans le DSRP-F.

4.4.3 Axe 3. *Promouvoir l'épargne et l'investissement pour une croissance pro-pauvre*

119. La promotion du secteur productif privé est le fondement de la stratégie de croissance du Gouvernement. Pour arriver à cet objectif, il sera nécessaire d'exécuter les actions suivantes :
 - mise en place d'un dispositif légal de promotion et de protection de l'investissement privé ;
 - mise en place des mécanismes d'incitation à l'épargne privée ;
 - création des caisses de proximité et d'appui au secteur productif à la base notamment par la redynamisation de la CADECO et de ses succursales ainsi que la promotion des coopératives d'épargne et de crédits;
 - élargissement de l'assiette fiscale et amélioration de la gestion des Régies financières,

- exécution et respect rigoureux des procédures d'engagement des dépenses de l'Etat,

4.4.4 Axe 4. Promouvoir l'emploi

120. Le problème de l'emploi et du travail se pose avec acuité depuis que la RDC traverse une période de crise économique et de conflits armés. Pour remédier à cette situation, le gouvernement s'assigne comme objectif à court et moyen terme de promouvoir la création d'emplois et de revenus durables. En marge des programmes de restauration de la paix, de la stabilisation et de la relance qui permettront entre autres d'attirer les investissements productifs créateurs d'emplois, les actions suivantes sont à entreprendre :

- création d'un environnement propice à l'activité du secteur privé par une l'instauration d'une concertation régulière entre le Gouvernement et la FEC,
- la valorisation des ressources humaines locales, par une formation adéquate et destinée à répondre aux besoins de la population (Ministère de l'éducation) ;
- la promotion et protection de l'emploi (Ministère du travail et de la Prévoyance Sociale et INSS),
- l'appui aux initiatives privées créatrices d'emplois (Etat, FEC, Entreprises privées, dynamique communautaire),
- la mobilisation des ressources humaines pour les travaux communautaires et à haute intensité de main d'œuvre (Organisations de base),
- la définition et application d'une politique salariale réaliste (Gouvernement, FEC, Syndicats) .

4.4.5 Axe 5. Réhabiliter et reconstruire les infrastructures

121. Les infrastructures constituent un maillon essentiel pour i) faciliter les échanges entre les provinces ii) réduire *les charges* de production, et iii) renforcer la compétitivité entre les différentes provinces du pays. *Leur* réhabilitation et *leur* reconstruction *sont* ainsi un support important de la relance d'une croissance soutenue et durable.

122. La réhabilitation et la reconstruction des infrastructures de base est une œuvre de longue haleine. Le gouvernement devra en conséquence se doter des priorités à court, à moyen et à long terme. A court terme une revitalisation des mécanismes contractuels et institutionnels devrait être privilégiée. Les actions à moyen et à long terme dépendront du secteur visé. Quelques-unes de ces actions sont décrites ci-dessous.

4.4.5.1 Routes d'intérêt national, de dessertes agricoles, les voies ferrées, fluviales et aériennes.

123. La République Démocratique du Congo dispose d'un réseau routier et ferroviaire en très mauvais état et très modeste compte tenu de son étendue. Les provinces sont isolées les unes des autres. Les produits pourrissent dans les centres de production et ceux qui parviennent aux consommateurs sont d'un prix inabordable principalement du fait du coût d'amortissement du charroi automobile. Dans ce domaine, le gouvernement a arrêté quelques actions importantes :

- réhabilitation des routes nationales de desserte agricole et de la voirie urbaine ;
- adoption d'un plan de gestion des routes ; et la résolution des problèmes de transport en milieu urbain ;
- restauration du système de cantonnement ;
- construction de nouveaux ponts et de nouvelles routes, et achèvement des travaux de réfections à l'arrêt ;

- application d'une politique adéquate en matière d'infrastructures routières ;
- construction des collecteurs et des caniveaux ;
- la réhabilitation et la modernisation des voies ferrées ;
- l'entretien et la sécurisation des voies fluviales ;
- la modernisation des ports et le dragage régulier des voies maritimes nationales ;
- l'encouragement des compagnies aériennes opérant sur le territoire national pour relier les différentes localités et provinces ;
- entretien des pistes existantes.

4.4.5.2 Eau potable

124. L'amélioration du taux d'accès à l'eau potable nécessite, de la part du Gouvernement, de prendre les actions prioritaires ci-dessous :

- élaboration par la compagnie nationale des eaux (REGIDESO) d'un programme *prioritaire* de forage et d'adduction *des* quartiers non desservis de *manière à disposer* d'un puits pour 500 ménages ;
- réhabilitation du Service National d'Hydraulique Rural (SNHR) et sa transformation en une structure semi-publique pour le forage dans les milieux ruraux ;
- élaboration des programmes de réhabilitation d'ouvrages et réseaux existants pour améliorer la desserte.

4.4.5.3. Electricité

125. Les actions urgentes ci-après sont envisageables dans ce domaine :

- soutirage du courant et alimentation des villes et villages situés le long de la ligne à haute tension Inga – Shaba ;
- amélioration du réseau de transport (pylônes et câbles) et *de distribution* de l'électricité d'Inga vers les grands centres de consommation ;
- installation des hydroliennes sur les principales rivières et création d'un réseau par l'interconnexion de ces centrales.

4.4.6 Axe 6. Promouvoir les secteurs productifs et les exportations

126. Dans le cadre des stratégies de réduction de la pauvreté, l'Etat prend l'option de jouer son rôle normatif et régulateur. Il encouragera et appuiera l'initiative privée dans les secteurs porteurs de croissance : agriculture, élevage, pêche, mines, industrie et commerce. Dans cette perspective les actions ci-dessus sont envisagées et devraient être menées pendant l'année 2002-2005 :

- mise en place d'un cadre de concertation entre l'Etat et le secteur privé,
- révision du système incitatif du secteur privé intérieur, notamment par la révision du code minier, du code des investissements, du système fiscal et douanier,
- production et sécurisation physique et juridique des investissements,
- mise en place d'un cadre incitatif à la création d'emploi.

4.4.7 Axe 7. Réhabiliter et reconstruire le cadre de vie socio-économique des populations pauvres

127. Pour *mettre la croissance au service des* pauvres, il est nécessaire de mener des actions spécifiques dans les secteurs de l'agriculture et de l'alimentation, de l'éducation, de la santé et de l'assainissement du cadre de vie. Ces actions spécifiques visent l'amélioration *des*

conditions de vie en général et l'augmentation *des* revenus en particulier. Comme pour la réhabilitation et la reconstruction des infrastructures de base, réhabiliter et construire le cadre de vie socio-économique des populations pauvres demande beaucoup d'efforts. Ces efforts prendront beaucoup de temps et de ressources humaines et financières. Un effort de hiérarchisation reste à faire et devra se poursuivre tout au long de la préparation du DSRP-final. A court terme une revitalisation des mécanismes contractuels et institutionnels devrait être privilégiée. Quelques actions sont décrites ci-dessous.

4.4.7.1 Agriculture, Elevage et Pêche.

128. Dans ce secteur, un effort d'évaluation des actions devra être entrepris avant d'envisager les actions suivantes :
- appui à l'organisation des groupements professionnels d'agriculteurs, d'éleveurs et de pêcheurs en vue de la participation, de l'appropriation et de la pérennisation des actions de développement;
 - développement des caisses d'épargne et services financiers de proximité (micro-crédit), en tenant compte des exigences spécifiques des activités rurales ;
 - appui à l'installation des unités de production des intrants agricoles,
 - promotion de la pisciculture extensive du type familial ;
 - renforcement des capacités des agriculteurs, éleveurs et pêcheurs, par la formation des encadreurs ;
 - promotion de l'accès des femmes à la terre, au crédit, aux intrants agricoles et à la formation,
 - harmonisation de la loi foncière avec les us et coutumes existants et les besoins des utilisateurs, notamment les populations pauvres, en vue leur faciliter l'acquisition des actifs et autres facteurs de production.
 - promotion des services d'appui aux activités productives :corps des métiers, artisanat, etc.
 - amélioration de la productivité agricole ainsi que de la sécurité alimentaire par l'augmentation de la capacité de stockage et d'évacuation des produits agricoles vers les marchés locaux, urbains et frontalier ;
 - redynamisation des activités des centres de recherches agronomiques,
129. L'Etat s'emploiera également à réhabiliter les infrastructures d'intérêt provincial et national qui servent de support au secteur de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche. Il s'emploiera à promouvoir les activités génératrices de revenus et d'emploi ainsi que les autres services de base, notamment la radio rurale, les services postaux..

4.4.7.2 Education et développement du capital humain

130. Dans ce domaine, l'objectif global est d'assurer l'accès des enfants des pauvres à l'éducation. L'existence de trois systèmes d'éducatons, le système public, le système privé lucratif et le système de la dynamique des communautés pose des problèmes complexes. Chacun d'eux répond à ses besoins propres. Le développement d'une stratégie nationale devra tenir compte de cette réalité et fera l'objet d'une attention particulière au cours de l'élaboration du DSRP-final. Dans tous les cas, l'objectif de la stratégie devrait privilégier la qualité de l'enseignement et la professionnalisation. En attendant, le Gouvernement s'emploiera à promouvoir l'accès à l'éducation par les actions ci-après :
- allocation d'au moins 10% du budget de l'Etat à l'éducation ;
 - généralisation de la scolarisation tous les jeunes au niveau primaire avec comme perspectives en assurer la gratuité à long terme;

- réhabilitation des infrastructures et équipements scolaires et des instituts supérieurs et universitaires ;
- création des écoles professionnelles,
- promotion des compétences techniques, professionnelles et scientifiques pour assurer l'adéquation entre la formation, l'emploi et le développement ;
- réhabilitation des instituts de formation et d'encadrement professionnels.
- revalorisation de la carrière enseignante : actions permanentes, renforcement des capacités et recyclage, condition de travail et de vie.

4.4.7.3 Santé

131. L'existence de trois systèmes de santé, comme dans le cas de l'éducation (éducatifs, le système public, le système privé lucratif et le système de la dynamique des communautés) et présente la même complexité et mérite la même attention.
132. L'objectif global dans ce domaine est de permettre l'accès des pauvres aux soins de santé primaires. Le Gouvernement s'engage d'ici fin 2005, à accroître le taux d'accès aux soins de santé de qualité de 37 à 45% et à améliorer la qualité des soins. Pour atteindre cet objectif, il entend entreprendre les actions ci-après :
- allocation d'au moins 15% du budget national au secteur santé ;
 - réhabilitation des Zones de Santé, surtout en milieu rural ;
 - renforcement des capacités nationales et locales pour la lutte contre les maladies ;
 - renforcement du système de surveillance intégrée des maladies pour une meilleure gestion des endémo-épidémies ;
 - approvisionnement régulier en médicaments essentiels et autres matériels nécessaires à la prise en charge de la maladie;
 - traitement préférentiel des médicaments essentiels, matériels et autres fournitures médicales pour la prise en charge des maladies citées ci-haut ;
 - revalorisation de la carte d'ayant droits et des indigents;
 - appui à la recherche opérationnelle en matière de santé ;
 - contrôle strict de l'importation et de la vente des produits pharmaceutiques.
133. En matière de lutte contre le VIH/SIDA et autres infections sexuellement transmissibles, le gouvernement envisage d'entreprendre les actions ci-après :
- amélioration de l'information de la population en général et des groupes les plus exposés en particulier sur l'épidémie du VIH/SIDA et autres IST pour une réponse élargie ;
 - sensibilisation des groupes à risque pour obtenir un comportement sexuel responsable ;
 - implication des décideurs politiques, des leaders d'opinion, des chefs d'entreprises, des chefs traditionnels et religieux ainsi que de la communauté dans la mobilisation et la gestion des ressources locales pour le changement des comportements ;
 - promotion du marketing social du préservatif ;
 - renforcement du partenariat national et international ainsi que de la coordination des stratégies sectorielles de lutte contre le VIH/SIDA et la pauvreté ;
 - approvisionnement des Centres de Santé et des Hôpitaux Généraux de Référence en médicaments anti-rétroviraux, test VIH, préservatifs et autres intrants pour une meilleure prise en charge. Le recours aux médicaments génériques et à la thérapie sera particulièrement envisagé ;
 - réhabilitation du Fonds National Médico-social (FONAMES) pour l'assistance aux malades et orphelins des maladies endémiques.

134. En matière de lutte contre la tuberculose les actions suivantes seront entreprises :
- sensibilisation de la population ;
 - approvisionnement des Centres de Santé en tuberculo-statiques, en réactifs de laboratoire et autres matériels de diagnostic.
135. En matière de lutte contre le paludisme, les actions suivantes seront entreprises :
- approvisionnement en médicaments antipaludiques (quinine Phamakina) ;
 - promotion de l'utilisation des moustiquaires imprégnées ;
 - renforcement de la lutte anti-vectorielle
 - intensification des campagnes de sensibilisation contre le paludisme.
136. En matière de santé de la reproduction, le plan d'actions prévoit les actions suivantes :
- création des Centres pour la prise en charge des problèmes de SR de jeunes et adolescents.
 - amélioration de la qualité des soins de santé offerts aux pauvres, notamment les SSP et MSR/PF.
 - organisation obligatoire des CPN, CPON, CPS et vaccination pour les femmes enceintes, les allaitantes et les enfants de 0 à 5 ans.
 - approvisionnement des Maternités, CS et UND en médicaments de gynéco-obstétrique et de pédiatrie ainsi qu'en produits de contraception ;
 - revitalisation des Maternités de référence pour la prise en charge des urgences gynécologiques, obstétricales et néonatales ;
 - appui aux activités de distribution des contraceptifs à base communautaire (DBC)
 - intensification des campagnes de sensibilisation sur la santé de la reproduction.
137. En matière de vaccinations, les actions suivantes sont prévues :
- renforcement de Programme Elargi de Vaccination de routine ;
 - renforcement des Journées Nationales de Vaccination Synchronisées.
138. En matière de malnutrition, il est prévu de mener des actions allant dans le sens du renforcement des activités garantissant la sécurité alimentaire.

4.4.7.4 Assainissement du cadre de vie et protection de l'environnement

139. L'assainissement du cadre de vie des pauvres figure parmi les priorités du Gouvernement Congolais. Il vise l'approvisionnement en eau potable et en électricité, l'accès aux latrines et l'évacuation des déchets ménagers et la qualité de l'habitat en milieu rural et urbain. Les actions spécifiques ci-dessous sont envisagées dans ce cadre:
- amélioration de la gestion de la REGIDESO et de la SNEL, et notamment par l'ouverture de leur capital de leur gestion aux privés,
 - lancement du processus d'électrification et télécommunication rurales,
 - expérimentation des chantiers de construction des logements sociaux,
 - promotion de la recherche des matériaux de construction locaux à bon marché
140. Sur le plan de l'environnement et de l'écosystème, les autorités de la R.D.C sont conscientes de la destruction systématique de la faune et de la flore, de la multiplicité des

têtes d'érosions dans tout le pays principalement dans la ville de Kinshasa et dans les deux Kasai. Sur l'ensemble du territoire, le pillage des ressources naturelles et la déforestation y sont organisés et systématisés au mépris des normes nationales et internationales sur la protection et la conservation de la nature. Dans les centres urbains de nombreux quartiers sont devenus insalubres avec comme conséquence la propagation des épidémies de toute sorte.

141. Dans le cadre des actions en cours, l'engagement de réduction de la pauvreté pris par le Gouvernement insiste sur les options spécifiques ci-après :

- Mettre en place une gestion rationnelle et durable de l'assainissement du milieu
- lutter contre les érosions
- actualiser la liste des essences et promouvoir l'utilisation des produits forestiers non ligneux
- capitaliser l'exploitation des essences forestières.

142. Dans le même ordre d'idées, les actions urgentes ci-après sont envisagées pour l'assainissement du cadre de vie des populations pauvres :

- Création des décharges publiques et traitement des immondices
- Curage des caniveaux et des rivières qui traversent les agglomérations ;
- Promotion de l'investissement privé dans le domaine de l'exploitation forestière
- Réhabilitation de Service d'Hygiène et création de la police d'hygiène ;
- Sensibilisation et conscientisation de la population en matière d'hygiène, de gestion des ordures ménagères et contre la pollution de cours d'eau.

4.4.8 Axe 8. Prendre en charge les victimes des catastrophes naturelles

143. S'agissant spécialement des érosions et des éboulements de terre dans les milieux urbains, les actions suivantes devraient être entreprises :

- mobilisation des communautés *à la base* dans la lutte anti-érosive,
- aménagement de nouveaux sites d'habitat pour les pauvres menacés par les érosions, les éboulements et les inondations ;
- distribution régulière de l'aide humanitaire aux victimes des catastrophes naturelles,
- réhabilitation des infrastructures et ouvrages d'assainissement de l'environnement et d'évacuation d'eau ;
- mise en place d'une politique nationale de prévention des catastrophes.

4.4.9 Axe 9. Promouvoir la coopération bilatérale et multilatérale

144. La coopération internationale est un facteur déterminant de la stratégie de réduction de la pauvreté. Depuis plus d'une décennie, la RDC est mise à l'index par la communauté internationale et ne peut capitaliser les possibilités qu'offre cette communauté pour faire face à la misère de plus en plus insupportable. Economiquement, les flux d'aides bilatérales et multilatérales sont en constante diminution. Il en est de même des investissements privés et publics. En dépit d'une agression flagrante, le pays éprouve d'énormes difficultés pour faire entendre sa voix dans le concert des nations. Pour briser cet isolement, le gouvernement a clairement montré sa volonté de :

- régulariser les relations avec la communauté internationale en s'engageant à négocier la résolution équitable du problème de sa dette extérieure ;
 - entrer en programme de stabilisation avec ses institutions de Bretton Woods ;
 - respecter les règles du droit international
145. Pour consolider cette ouverture envers la communauté internationale, le Gouvernement a, en accord avec le représentant des partenaires de développement accrédités à Kinshasa, créé un cadre institutionnel de concertation et d'harmonisation de politiques de développement et de réduction de la pauvreté en RDC, dénommé Comité de Coordination des Partenaires de Développement sur le D.S.R.P. Cette structure a pour objectif d'assurer le suivi-évaluation de la politique de réduction de la pauvreté, de la mobilisation et de l'affectation de ressources du D.S.R.P. Le cadre fonctionnel de cette structure fera l'objet d'un texte réglementaire à prendre par le ministère ayant dans ses attributions la coordination des stratégies du gouvernement en matières de développement et de la réduction de la pauvreté.
146. Au niveau régional, la RDC s'engage, avec l'appui du COMESA et de la SADC, à négocier le financement de ses projets intégrateurs (Barrage d'Inga, Sidérurgie de Maluku, etc.) en vue d'assurer la relance de ses activités industrielles.

4.5. Pilier III : Dynamique communautaire

147. La stratégie d'appui à la dynamique communautaire est développée, à court terme, autour de quatre axes principaux qui sont : i) amélioration et consolidation du cadre institutionnel et de la gouvernance à la base (**Charte Communautaire**), ii) création d'un cadre fédéré de mobilisation de la dynamique communautaire, iii) mise sur pied d'un dispositif national (**Charte Nationale**) pour un appui harmonisé à la dynamique communautaire. A moyen et à long termes, le quatrième axe vise à créer des conditions d'une croissance durable et équitable dans l'esprit du développement humain durable. Le trait fondamental de ces stratégies réside dans le fait qu'elles seront mises en œuvre par les populations elles-mêmes, avec un minimum d'intervention de la part du gouvernement et des autres partenaires au développement. Cette intervention sera fonction de la capacité de chaque initiative à faire preuve d'aptitude d'organisation, de mobilisation des ressources humaines, financières et matérielles internes et externes. C'est une stratégie qui tient compte des efforts des populations et privilégie un processus de gestion participatif tout en évitant la bureaucratisation qui est en partie à la base des échecs antérieurs.
148. Fondé sur les besoins des populations, l'appui à la dynamique communautaire sert d'outil de rééquilibrage des disparités et inégalités qui existent entre le milieu rural et le milieu urbain d'une part, et entre les régions les plus riches et les moins nanties de l'autre. Dans cette perspective, les provinces dépourvues des initiatives des populations pourront bénéficier d'un appui un peu plus important que celles qui en ont.

4.5.1 Axé1. Améliorer et consolider le cadre institutionnel et de gouvernance à la base

149. Cet objectif est un préalable à toutes les interventions qui pourraient être envisagées dans ce domaine parce qu'il permet de maximiser les chances de réussite de tous les appuis ultérieurs. Les actions ci-dessous à entreprendre visent le renforcement des capacités organisationnelles et de gouvernance à la base. Il s'agit d'un processus dont les principales étapes sont :
- Identification et répertoire des organisations ainsi que des compétences requises (structures et mode d'organisation, mobilisation de ressources et autonomie, secteur d'intervention, bénéficiaires et niveau de satisfaction etc.),
 - Identification et évaluation des besoins des organisations de proximité demandeuses des compétences ;
 - Constitution d'un réseau des offreurs et demandeurs des compétences ;
 - Mise en place d'un cadre contractuel (**Charte Communautaire de Réduction de la Pauvreté**) définissant les conditions d'adhésion, les droits et obligations de chaque organisation et les principes de base du réseau (participation, pérennité, endogénéité) ;
 - Diffusion des expériences réussies, du processus et contenu de la charte communautaire de réduction de la pauvreté ;
 - Organisation de la formation en matière du processus participatif de diagnostic, d'analyse et l'élaboration des stratégies de réduction de la pauvreté dans les communautés de proximité et dans le réseau ;
 - Evaluation du dispositif mis en place par les populations elles-mêmes en vue de déterminer les priorités et les stratégies de réduction de la pauvreté ;
 - Choix des actions et des secteurs prioritaires, ainsi que du mode d'intervention à court terme ;
 - Mise en place du processus participatif d'appui ;
 - Mise en place du processus participatif de suivi-évaluation.
150. A court terme, la priorité est accordée aux initiatives qui opèrent dans les secteurs générateurs de revenus tels que l'alimentation et l'agriculture, l'alphabétisation fonctionnelle et l'éducation, la santé et l'assainissement du milieu. L'idée de base est que les stratégies seront conçues, mises en oeuvre et suivies par les initiatives locales elles-mêmes. L'appui ciblera essentiellement les organisations dont le rayonnement dans les communautés de proximité aura été attesté par la qualité de leurs itinéraires et les critères de probité.

4.5.2 Axe 2. *Créer un cadre fédéré de mobilisation de la dynamique communautaire*

151. Le deuxième objectif à court terme consiste à faciliter la création d'un cadre institutionnel de mobilisation et de rayonnement de la dynamique communautaire. Sur la base des leçons tirées de la performance des stratégies dans les expériences réalisées, il s'agira de :
- la sensibilisation et la diffusion dans les provinces et les communautés de base, des stratégies de réduction de la pauvreté et ses piliers ;
 - la promotion des structures d'encadrement et de participation de type « comités locaux de développement humain durable » au niveau des provinces et des communautés locales.
 - l'organisation des ateliers de formation en matière de processus participatif, de diagnostic, d'analyse et l'élaboration des stratégies de réduction de la pauvreté au niveau provincial et local, le tout dans un réseau fonctionnel des dynamiques communautaires.

4.5.3 Axe 3. Créer un dispositif national d'appui à la dynamique communautaire

152. L'objectif est de créer, d'ici l'an 2004, un dispositif national d'appui à la dynamique communautaire harmonisé, compatible avec les stratégies macroéconomiques de réduction de la pauvreté. Il définira les droits et obligations du gouvernement et ceux des organisations de la dynamique des populations. Il sera fondé sur un partenariat libre, démocratique, participatif et responsable. Les actions à prendre se résument comme suit :

- l'évaluation et généralisation du réseau au niveau nationale par l'implantation progressive du réseau expérimental à l'échelle intra et inter provinciale ;
- l'évaluation des deux piliers du DSRP-I et l'étude des modalités de leur harmonisation ;
- l'organisation d'un séminaire national de validation et d'évaluation à mi-parcours des performances du DSRP qui regroupera tous les partenaires : le gouvernement, la société civile, le secteur productif privé, la dynamique communautaire et les partenaires extérieurs ;
- l'élaboration des recommandations sur les synergies harmonisées ;
- l'examen des modalités de la mise en œuvre d'une Charte Nationale de Réduction de la pauvreté, entre le gouvernement, le secteur privé et la société civile. Cette activité sera menée au premier trimestre de l'an 2003 ;
- l'étude visant la création d'un observatoire national de la pauvreté,
- La création éventuelle d'un Fonds de réduction de la pauvreté dont les conditions de gestions et d'accès au financement seront adaptées aux besoins et capacités financières des populations à la base. Ceci favorisera l'octroi de micro-financement et des micro-crédits. Une partie des ressources en provenance de l'initiative PPTE pourraient être logées et gérées par cette structure spécialisée. Les dispositions relatives à la structure et à la gestion du FRP seront définies dans la Charte Nationale de Réduction de la Pauvreté.

3.3.4 Axe 4. Créer à la base les conditions d'une croissance équitable et d'un développement durable

153. A moyen et long termes, l'objectif est d'améliorer les conditions de vie des populations à la base dans les domaines et secteurs d'activités qui leur assurent la survie et dans lesquelles elles ont démontré des capacités d'entreprise particulièrement prometteuses. Il faut faciliter le passage de ces stratégies de la préoccupation de survie à celle de la croissance équitable et du développement humain durable. Dans chacun de ces secteurs vitaux, le gouvernement entend appuyer, sans en être directement responsable, quelques actions et secteurs prioritaires résumées ci-dessous.

4.5.4.1 Agriculture et Elevage

154. Le secteur de l'agriculture et de l'élevage est celui qui génère le plus de revenu. Il permet aux populations de :i) survivre, ii) éduquer les enfants, iii) accéder aux services de santé et aux autres services sociaux. Ce secteur est caractérisé par une très faible productivité, attribuable essentiellement :i) à la dégradation des sols, ii) au vieillissement de l'outil et de la qualité de la population active, iii) à la difficulté d'accéder au crédit et iv) au manque de semences. L'objectif poursuivi est d'améliorer le niveau de productivité et l'efficacité des initiatives afin de garantir l'autosuffisance alimentaire, sur fond d'une distribution équitable des revenus. A long terme, le secteur devra dégager un niveau de surplus susceptible d'être:

Tableau 4.4. Quelques Critères d'Evaluation d'une Initiative probante

1. **La forme juridique de l'organisation bien déterminée:** association, coopératives, ONG, religieux, autres formes.
2. **La clarté des objectifs et des cibles:** les objectifs bien définis et réalistes, les cibles bien précisées.
3. **Structures de l'organisation bien définies:** existence et structuration des organes dirigeants et de gestion (assemblée, secrétariat exécutif, etc.)
4. **L'existence et l'utilisation des instruments de gestion:** statuts, compte-rendus, documents comptables et de contrôle (audit)
5. **L'existence d'un siège permanent** : siège régulier et destiné aux activités du programme stratégique de réduction de la pauvreté.
6. **Le profil des capacités des dirigeants et des gestionnaires de l'organisation:** les qualifications académiques, expériences attestées,
7. **Le mode de mobilisation et de participation des partenaires et des bénéficiaires:** au processus de conception, de mise en œuvre et d'évaluation et suivi des actions et résultats obtenus par rapport aux objectifs et priorités du DSRP.
8. **L'effort financier adéquat et absence de corruption:** avec accent sur l'autofinancement qui mesure la capacité interne de mobilisation des ressources et de l'autonomie financière. Pas de pratique de corruption ni trafic d'influence,
9. **La gestion financière orthodoxe:** bonne tenue de la documentation comptable et de la gestion financière, existence d'une documentation sur l'audit et le contrôle,
10. **Le réseau des relations:** partenaires au niveau local, au niveau provincial, au niveau national et de la coopération,
11. **La conformité activités aux priorités du DSRP:** conformité du domaine et du secteur d'intervention, conformité de secteur d'activités, conformité de la stratégie d'intervention et des principes du DHD; avec un accent particulier sur les activités productives et génératrices de revenu.
12. **La prise en Compte du genre:** absence de discrimination à l'égard de la femme, effort volontariste en faveur de la femme dans les organes de conception, de mise en œuvre et d'évaluation et suivi.
13. **La situation socio-économique des membres:** accès à l'éducation, accès à la santé, accès à l'eau potable, situation nutritionnelle, etc.
14. **Capacité d'autosuffisance** : au niveau technique au niveau de la gestion et au niveau financier
15. **Gestion démocratique de mode de prise de décision**
16. **Pérennité des actions**
17. **Facilité d'être dupliqué**

- échangé contre les biens manufacturiers. A cette fin, l'appui aux actions ci-dessous est envisagé
- alphabétisation fonctionnelle quasi-universelle au niveau des communautés de base
- encadrement technique des agriculteurs sur le terrain
- renforcement de la capacité de mobilisation des ressources par le système de micro-crédit à des conditions abordables (Fonds National de Réduction de la Pauvreté (FNRP) ;
- encadrement des corps de métiers des artisans à la base (forgerons, menuisiers,)
- formation du capital humain, adoption de nouvelles technologies,
- mobilisation autonome des ressources internes que viendraient compléter les ressources d'origine externe.
- amélioration de l'efficacité : le cadrage institutionnel cohérent et fonctionnel des organisations des communautés de base,
- initiation des paysans à l'entrepreneuriat et à la création de la petite entreprise de transformation des produits agricoles
- rationalisation du système de multiplication, de stockage et de distribution de semences améliorées,
- réduction des disparités d'accès aux services de base entre les populations de la base et celles qui évoluent dans le secteur moderne, entre le milieu urbain et rural.

4.5.4.2 Infrastructures

155. Ce secteur est un support essentiel et indispensable à l'activité agricole des populations à la base. Aux actions de grande envergure que le gouvernement envisage dans le programme multi-sectoriel, il faut ajouter la mobilisation des communautés de base à l'effort de maintien et de réhabilitation des infrastructures. Il s'agit notamment de :

- mobiliser et encadrer les populations locales, en collaboration avec les initiatives qu'elles ont mises en place, dans les techniques élémentaires de maintien et de réhabilitation des routes de déserte agricole et de communication intercommunautaire
- mobiliser et sensibiliser les populations au maintien des infrastructures et services sociaux
- créer au niveau des populations des brigades d'entretien des infrastructures et services de base, notamment l'utilisation des élèves et étudiants en période de détente et de vacances.

4.5.4.3 Education à la base

156. Le niveau de l'éducation a considérablement baissé. Dans les communautés de base, surtout en milieu rural, le système d'éducation forme essentiellement des illettrés fonctionnels. Les infrastructures et fournitures scolaires et académiques sont quasi-inexistants. Cependant, les populations attachent une très grande importance à l'éducation des enfants en y consacrant une part importante du revenu agricole. Les écoles et instituts créés par les initiatives des populations prennent de plus en plus la place des établissements de l'Etat devenus non fonctionnels.

Dans ce secteur et avec leur collaboration et sous leur initiative, le Gouvernement entend appuyer les organisations de la base par les actions suivantes :

- encadrer les populations à l'entretien et à la réhabilitation des infrastructures et fournitures scolaires ;

- faciliter aux initiatives des populations oeuvrant dans ce secteur, l'accès aux fournitures scolaires à bon marché, notamment par une politique fiscale et parafiscale plus adaptée
- assurer aux jeunes qui en ont la vocation la formation professionnelle au corps des métiers.

4.5.4.4 Santé

157. Les taux de mortalité sont parmi les plus élevés de l'Afrique centrale, à cause d'une détérioration générale des conditions de vie et surtout des infrastructures et services de santé. Les populations ont développé des initiatives probantes dans le domaine de la santé que le gouvernement entend désormais appuyer par des actions ci-dessous :

- relance des comités locaux de développement et de santé ;
- mobilisation et encadrement des communautés de base dans les activités d'entretien ; de maintenance et de réhabilitation des établissements et infrastructures sanitaires ;
- réhabilitation de la médecine traditionnelle et encadrement scientifique et professionnel des Tradipraticiens ;
- sensibilisation de la population aux techniques de prévention contre le virus VIH/SIDA
- renforcement des services d'appui à la santé du couple mère-enfant

4.5.4.5 Cadre de Vie

158. La crise économique généralisée que connaît le pays depuis plus de deux décennies a provoqué la détérioration des conditions de vie des populations. Les communautés de base ont développé des réflexes de résistance dans tous les domaines essentiels du cadre de la vie, allant de l'approvisionnement en eau potable à la protection contre les érosions et les catastrophes naturelles. Le gouvernement entend appuyer les actions suivantes:

- relance et promotion de l'hydraulique et de l'électrification rurales,
- étude des possibilités d'électrification des communautés de base et des villages par sous-tirage sur la ligne Inga-Katanga
- formation des communautés de base à l'évacuation et au recyclage des déchets de ménages, au reboisement et à la lutte contre les érosions ;
- formation des communautés de base en matière de lutte contre les vecteurs de maladies par l'utilisation des plantes et autres ressources de la biodiversité tropicale

4.5.4.6 La promotion de la femme dans les communautés de base

159. Le programme national pour la promotion de la femme congolaise pour la période 2002-2005 ainsi que le programme national d'insertion socio-économique et de prise en charge des groupes vulnérables pour la même période ont pour mission d'aider les femmes et les groupes vulnérables à prendre conscience de leur pauvreté et à participer activement à sa réduction.

Le gouvernement s'appuiera sur les dispositions de ce programme pour soutenir les communautés locales en prenant les actions prioritaires suivantes :

- intensification de l'alphabétisation fonctionnelle et de la scolarisation de la femme à la base ;
- effort particulier d'appui aux organisations et services des femmes dans les communautés de base ;
- promotion de la femme dans les fonctions de responsabilité dans les communautés de base ;
- révision de la législation et des coutumes qui favorisent la discrimination, l'exclusion et les inégalités envers la femme dans le domaine d'accès à l'éducation, à la santé, à l'emploi, aux actifs et facteurs de production (suivant l'esprit de la Convention de la Discrimination à l'égard de la Femme, CEF) ;
- Vulgarisation des textes légaux en faveur de la promotion et de la protection de la femme ;
- renforcement des capacités d'organisation, de gestion et de formulation des stratégies de réduction de la pauvreté des organisations communautaires de femmes, notamment la création ou l'appui aux micro-finances de femmes ;
- appui particulier à la formation de réseaux des initiatives féminines, notamment les organisations extérieures de femmes ;
- intensification des campagnes de sensibilisation en faveur de la santé de la reproduction et d'une sexualité responsable, plus particulièrement à l'endroit de la jeune fille.

Chapitre V. : FINANCEMENT ET MOBILISATION DES RESSOURCES POUR LE DSRP

160. Le financement des stratégies du DSRP s'appuiera sur les ressources budgétaires de l'Etat au niveau national et sur les capacités financières des populations au niveau de la base. Eu égard à l'insuffisance de la capacité financière des uns et des autres, les ressources d'origine extérieure apporteront un appui appréciable. Les mécanismes actuels de gestion de ressources nécessitent une adaptation de manière à répondre efficacement aux enjeux de la réduction de la pauvreté, tant au niveau national qu'à celui de la base. L'amélioration de la qualité et du ciblage de la dépense de l'Etat constitue une action prioritaire. En plus, la création d'un Fonds National pour la Réduction de la Pauvreté et la promotion des intermédiaires financières de proximité constituent les principales composantes du dispositif.
161. L'état actuel des connaissances, des institutions et des outils d'analyse ne permettent pas de présenter des propositions détaillées et précises sur le financement des activités du DSRP. Le DSRP-final élucidera cet aspect.

5.1. MOBILISATIONS DES RESSOURCES BUDGETAIRES

162. Pour réaliser cet objectif l'Etat a mis en place un ensemble d'actions comportant, entre autres, la réforme des régies financières et des entreprises de son portefeuille. Dans cette optique, il a retenu les actions suivantes :
- maximisation et création de nouvelles recettes ;
 - amélioration de la qualité des dépenses pour éviter les fraudes et toutes autres formes de gaspillages ;
 - fixation, dans le cadre des contrats programmes, des contributions des entreprises publiques aux recettes du Trésor ;
 - identification et recouvrement de toutes les créances de l'Etat ;

5.2. *Mobilisation des ressources extérieures*

163. Dans ce Document intérimaire, le montant des ressources extérieures nécessaires à la lutte contre la pauvreté n'est pas déterminé avant une évaluation prévue des coûts opérationnels avec les bailleurs de fonds.
164. Un apport conséquent de financement extérieur est indispensable pour garantir un niveau acceptable de croissance et de stabilité. Cela implique un relâchement de la contrainte extérieure. Avec un financement extérieur garanti, la RDC veut à la fois s'engager dans une phase de reconstruction/réhabilitation et chercher à réduire la pauvreté. En effet, cette double préoccupation suppose un volume additionnel d'investissements qui ne peut être soutenu que par des financements extérieurs appropriés, en attendant la maturation des mécanismes de financement interne. Cette maturation ne se réalisera qu'avec l'arrêt du processus d'une vigoureuse réhabilitation de l'intermédiation financière, d'une prompte modernisation du système financier national, des contrôles de l'inflation et des réduction du poids du service de la dette à des niveaux raisonnables.

165. Compte tenu des difficultés que rencontre le pays à générer des ressources PPTE, les crédits à octroyer dans le cadre de l'Assistance concessionnelle de la Banque Mondiale et de la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et pour la Croissance devront tenir compte de cette dimension. En plus de la coopération multilatérale, le gouvernement va développer les contacts avec certains partenaires privilégiés de manière à obtenir des prêts bilatéraux.

5.3. Initiative PPTE

166. Cette initiative PPTE présente l'opportunité de réduire le fardeau de la dette et de dégager des ressources nécessaires au financement des activités des secteurs sociaux notamment l'éducation, la santé et l'assainissement du cadre de vie. Pour être éligible aux Facilités pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (F.R.P.C.), le gouvernement s'engage à prendre des actions qui visent l'assainissement de la dette extérieure.

167. Compte tenu de la spécificité de chaque groupe des créanciers, un traitement différent doit être envisagé selon qu'il s'agisse des créanciers bilatéraux ou multilatéraux. Pour ces derniers, il s'agira de trouver une source de financement en vue d'éponger leurs arriérés, notamment par le rachat opéré par un autre créancier bilatéral.

168. En ce qui concerne les créanciers bilatéraux, trois possibilités sont envisageables :

- annulation dans le cadre des mesures du sommet de Naples pour les trois premières années du programme avec le FMI et la BM ;
- annulation des intérêts capitalisés et des intérêts contractuels qui en découlent ;
- annulation partielle ou totale des échéances (principal et charges diverses) provenant des apports des capitaux sans secteurs définis ;

Ces alternatives pourront faire ultérieurement l'objet des négociations entre la RDC et ses partenaires.

Chapitre VI. SUIVI ET EVALUATION

169. La situation particulière de la RDC nécessite que le DRSP aille au-delà des indicateurs classiques de la pauvreté, pour couvrir un minimum d'indicateurs relatifs aux aspects de la stabilisation, de la réhabilitation et de la croissance. Dans cette perspective, le processus de suivi-évaluation sera fondé sur deux catégories d'indicateurs. La première catégorie porte sur les indicateurs stratégiques ou intermédiaires dont les détails se retrouvent dans la matrice des actions prioritaires (Annexe III pp.67-92). La deuxième catégorie d'indicateurs s'adresse aux résultats finals sur les progrès en matière de réduction de la pauvreté tels que retenus à l'issue du Sommet Mondial sur le Développement Social de Copenhague (Indicateurs mondiaux). Pour cette dernière catégorie, la capacité de gouvernance de la RDC ne permet pas de les atteindre tous dans le laps de temps prévu par le Sommet (20015). Il va être retenu un minimum qui sera suivi de manière à établir les progrès réalisés en direction des indicateurs mondiaux. Aussi, l'accent sera-t-il mis sur la nécessité de réhabiliter l'appareil statistique et de renforcer les capacités des populations dans ce domaine, pour promouvoir un mode de suivi-évaluation participatif à tous les niveaux.

6.1. *les indicateurs intermédiaires*

6.1.1. *Paix et Bonne gouvernance*

170. Pour cet ensemble d'axes du DSRP, les principaux indicateurs de suivi-évaluation retenus sont les suivants (Annexe III Axe 1) :

- La tenue du dialogue intercongolais avec un accord sur le nouvel ordre politiques démocratique (Constitution), avec une administration publique et un système judiciaire décentralisés et réformés ;
- La signature d'une Loi Nationale contre la corruption ;
- La prise en charges des victimes de conflits ;
- L'organisation des journées de réconciliation, la signature du Pacte National de Réconciliation et d'un cadre national de résolution des conflits et la tenue d'une conférence sous-régionale de la paix;
- La démobilisation des combattants et enfants soldats, la récupération des armes et l'élaboration du programme du programme post-conflits
- Le renforcement des capacités des communautés de base à prévenir les conflits.
- L'implication des médias et de la communauté internationale dans le rétablissement de la paix et la bonne gouvernance politique ;

6.1.2. *Stabilisation Macro-économique, réhabilitation des infrastructures et croissance pro-pauvre*

171. L'évaluation des progrès réalisés dans le cadre de ce pilier porte à la fois sur les indicateurs de performance macro-économique et sur les indicateurs de performance en matière des actions intermédiaires devant permettre améliorer les indicateurs mondiaux.

172. En ce qui concerne la performance macroéconomique, les indicateurs ci-dessous sont retenus :

- L'élaboration et le respect du cadrage macroéconomique ;

- L'élaboration et le respect des procédures budgétaires ;
- L'évolution des indicateurs de performances macroéconomiques et de réformes institutionnelles, notamment :
 - Le Produit Intérieur Brut (PIB) par tête d'habitant ;
 - Le taux de croissance du PIB ;
 - L'évolution du taux d'inflation et/ou du déflateur du PIB
 - L'évolution du déficit budgétaire
 - L'évolution de l'investissement privé et public;
 - Evolution de l'Emploi, de la productivité et de salaire ;
 - L'évolution de la dette publique intérieure et extérieure ;
 - L'évolution de la dette nationale et des arriérées de la dette nationale
 - L'évolution de la Balance Commerciale et de la Balance des paiements
 - L'évolution de la dépense budgétaire affectée à l'éducation, à la santé et à la protection de l'environnement et des groupes vulnérables ;
 - Les efforts entrepris dans le renforcement des capacités de l'Administration Publique, des Régies Financières, de l'appareil judiciaires au niveau central, provincial et local.
 - Institution de l'indépendance de la Banque Centrale et réforme du secteur financier, et des entreprises publiques ;
 - Le niveau de maîtrise de la modélisation du comportement macroéconomique de l'économie de la RDC.
 - Le niveau d'exécution des activités de réhabilitation des infrastructures physique (routes, chemin de fer, fleuve) et sociales de base (Ecole, Centres de santé) et de renforcement des capacités des acteurs sectoriels.

6.1.3. Appui à la dynamique Communautaire

173. Les indicateurs des actions d'appui à la dynamique communautaire portent essentiellement sur le renforcement des capacités institutionnelles et techniques des organisations des populations à la base et leurs acteurs. Il s'agit notamment de :

- Niveau de participation des acteurs et des bénéficiaires au processus de décisions des organisations ;
- Formes d'organisations adoptées et existence des outils de gestion orthodoxe (ONG, Associations, Coopératives)
- Modes d'organisation de fonctionnement et de prise de décisions ;
- Efficacité et efficience des organisations par rapport aux actions du DSRP à la base ;
- Existence des règles de jeux et leur respect (Chartes) ;
- Observatoire National de la pauvreté ;
- Niveau d'intermédiation financière de proximité et de micro-crédit à la base ;
- Capacités d'analyse et de formulation des stratégies de réduction de la pauvreté à la base.
- Répertoire des initiatives
- Pérennité économique, environnementale et sociale des actions
- Capacité de duplication et rayonnement géographique et sectoriel des actions.

6.2. *Les indicateurs des résultats*

174. Les indicateurs de résultats sont ceux-là même qui ont été arrêtés au Sommet Mondial sur le Développement Social. Ils seront complétés et adaptés au contexte de la RDC en tenant compte de ses spécificités et de ses capacités à les réaliser dans le laps de temps compatible avec sa situation actuelle. Nous avons retenu notamment (susceptibles d'être complétés par les indicateurs de l'Annexe A.II) :

- ***pauvreté de revenu*** : le revenu moyen en équivalent-adulte, la ligne nationale de pauvreté, l'incidence et la sévérité de la pauvreté ;
- ***pauvreté humaine*** : Indice de la pauvreté humaine (IPH-1), les taux d'alphabétisation et de scolarisation par sexe, par classes socio-économiques et par milieu de résidence ;
- ***Santé et démographie*** : taux de mortalité global, par âge (néo-natal, infantile et enfantine) par sexe et le taux de mortalité maternelle et natalité, Taux de malnutrition et d'insuffisance pondérale, Taux d'accès aux services et aux soins de santé, taux de prévalence HIV/SIDA (%) de la malaria (%) et de la tuberculose (%), Taux d'utilisation des préservatifs (%) et des pratiques des maternités sans risque (%),
- ***Nutrition*** : dépenses alimentaires et non-alimentaires des ménages, prix des biens alimentaires essentiels et consommation des calories ;
- ***Cadre de vie et environnement*** : Taux d'accès à l'eau potable, Taux d'utilisation des latrines hygiéniques taux d'évacuation des déchets ménagers ;
- ***Genre et Groupes vulnérables***: ménages dirigés par les femmes (%), femmes exerçant un emploi rémunéré dans les ménages (%) , inégalités de revenu et de rémunération homme/femme, indicateurs des résultats pour les victimes des conflits et les Enfants de rue.

6.3. **Amélioration de la production et de la diffusion de l'information statistique**

175. Pour disposer d'une base de données fiable sur les caractéristiques et les indicateurs de suivi-évaluation du DRSP tels que décrit ci-haut, il est indispensable de mettre sur pied dispositif statistique approprié en matière de la pauvreté, dans le souci de bien suivre l'exécution des actions engagées, mesurer les résultats obtenus, évaluer leur impact sur les groupes les plus défavorisés et prendre des mesures correctives jugées nécessaires.

176. Ce dispositif devra permettre la production à temps des indicateurs fiables dont le choix sera guidé par les manifestations, les déterminants et contraintes identifiés dans la stratégie et doit être organisé de manière à assurer la production des indicateurs sur les différentes dimensions de la pauvreté, notamment sur la pauvreté monétaire, les conditions et le cadre de vie des populations.

177. Compte tenu de la faiblesse des statistiques de base, de la vétusté et de la non fiabilité de quelques statistiques existantes, il va falloir miser sur l'organisation de l'enquête sur les conditions de vie des ménages. La seule grande contrainte est le financement de cette enquête. La requête sera lancée auprès des organisations internationales pour appuyer le pays à ce sujet. Des enquêtes légères et spécifiques seront organisées pour le suivi des principaux indicateurs de réduction de la pauvreté.

178. Le gouvernement produira des indicateurs de mesure des progrès en matière d'exécution financière et physique des projets et programmes d'investissement public. Une commission

tripartite (gouvernement, partenaires privés et société civile) suivra l'exécution de tous les projets prioritaires retenus dans le processus de réduction de la pauvreté.

179. S'agissant des prestations des services publics, des enquêtes périodiques seront réalisées auprès des usagers en vue de recueillir leur opinion sur l'évolution de la qualité des prestations.

6.4. Mode de suivi-évaluation : la participation

180. Les efforts de réduction de la pauvreté sont très dispersés. Une charte Nationale de Réduction de la pauvreté sera créée pour formaliser la coordination des stratégies sur la réduction de la pauvreté et assurer, dans les stratégies de différents intervenants, le principe de subsidiarité entre l'Etat, les Entreprises Privées, la Société Civile, les organisations de la base et les partenaires extérieurs. La charte définira les droits et obligations de chacun à tous les niveaux du processus stratégique de réduction de la pauvreté: de la conception à la mise en œuvre et au suivi-évaluation. Dans le fonctionnement pratique du processus, les composantes « entreprises privées » et « Société Civile » (fédérations professionnelles et corps des métiers) joueront le rôle de pivot. Elles assureront, le cas échéant, la sous-traitance des projets et programmes du gouvernement.

- Santé
- Education
- Environnement sain
- Accès à l'eau potable et à l'électricité
- Egalité entre l'homme et la femme
- Alimentation
- Bonne Gouvernance et paix
- Culture de loisir
- Emploi et ressources humaines
- Ressources financières ou revenu monétaire
- Infrastructures routières et socio-économiques.

181. Comme le suggèrent les indicateurs de suivi-évaluation, les stratégies de la Charte Nationale s'articuleront sur les principes du développement humain durable: le renforcement des capacités de chacun des partenaires au DSRP, le principe de participation, la pérennité des actions stratégiques, le principe de l'endogénéité et l'appropriation des actions par chacun des partenaires à la réduction de la pauvreté. Au niveau des communautés de base, un profil minimal des capacités d'organisation des populations à concevoir, sera élaboré pour mettre en œuvre et assurer les suivi-évaluations tant de cette organisation à la base que des stratégies de réduction de la pauvreté dans les contrées plus rapprochées :localités (village), collectivités (groupement des villages) et territoires (groupement des collectivités).

L'accès aux dispositions prévues dans la Charte Nationale de Réduction de la Pauvreté est conditionné par la performance des partenaires dans les différents indicateurs. Il est prévu une fiche d'évaluation basée sur un système de pondération en fonction de l'importance de chacun de ces indicateurs.

Chapitre VII. CONTRAINTES ET RISQUES

182. La mise en œuvre des stratégies de réduction de la pauvreté exige que les prémices soient correctement posées pour réaliser le résultat escompté. Or, les prémices sont soit endogènes (gouvernance politique, économique, budgétaire) soit exogènes (financement extérieur notamment). Trois facteurs sont autant des contraintes que des risques; ils sont susceptibles de gêner la mise en œuvre de ces stratégies. Par ailleurs, les risques et contraintes exogènes sont beaucoup plus dépendants de la situation endogène : i) paix, ii) stabilité politique, institutionnelle et économique ; iii) libéralisation et ouverture de l'économie à l'extérieur ; iv) capacités d'absorption des ressources extérieures et d'amortissement des emprunts contractés ; et v) respect des engagements etc.

7.1. *Contraintes et risques endogènes*

7.1.1. *Risque politique*

183. La bonne gouvernance politique, notamment le retour de la paix, est le socle sur lequel viendront se greffer d'autres stratégies. Les négociations politiques entre les parties en conflit amorcées, à Lusaka en 1999, et conclues une année plus tard sous la forme des Accords de Lusaka, avaient balisé la voie nationale (Dialogue inter-congolais). L'échec du Dialogue inter congolais compromettrait le retour de la paix et conduirait à la reprise des hostilités, ce qui handicaperait la mise en œuvre des stratégies de réduction de la pauvreté.

7.1.2. *Risques d'ordre économique*

184. Trois types de risques peuvent être particulièrement soulignés : i) le non respect des dispositions et mesures du cadre macro-économique rendrait difficile la mise en œuvre des stratégies du DSRP ; ii) l'insuffisance et l'amenuisement des ressources budgétaires pourraient aussi handicaper l'exécution des stratégies sectorielles en faveur des pauvres et iii) la non-exécution par le gouvernement des budgets d'investissement au cours de 10 prochaines années.

7.1.3. *Contraintes et risques liés au processus participatif*

185. L'absence d'un processus participatif cohérent handicaperait l'adhésion des partenaires aux stratégies du DSRP. La faiblesse de la base et du système de collecte des données, constitue un risque d'erreur grave tant dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi évaluation que dans l'exécution des stratégies du DSRP. L'absence de coordination et la faiblesse des institutions pourraient fragiliser la mise en œuvre des stratégies du DSRP et gravement affecter leur efficacité.

7.1.4. *Contraintes et risques d'ordre humain*

186. Au-delà de la faiblesse des institutions, il faut stigmatiser la capacité d'absorption qui risque de faire défaut surtout quand on considère qu'il y a eu gel de la coopération internationale pendant plus d'une décennie et que par conséquent, les hommes chargés de gérer les projets ne maîtrisent plus les procédures utilisées en la matière. L'harmonisation et la simplification des procédures des bailleurs de fonds minimiseraient considérablement le risque d'échec.

187. Un risque non moins grave proviendrait du désintéressement des agents de l'Administration publique que le manque de motivation pousserait à recourir à des pratiques préjudiciables d'auto motivation (surfacturation, « opération retour »,...). L'amélioration des conditions salariales de cette catégorie d'agents est l'un des préalables à ne pas négliger.

7.2. *Contraintes exogènes.*

188. La dépendance de la RDC de l'assistance extérieure est un facteur de risque. Un moindre retard dans l'exécution des engagements pourrait mettre en mal l'efficacité des actions du DSRP. Il est donc important que la communauté soit sensible à cette situation particulière. En outre, le niveau très élevé d'endettement constitue une autre contrainte de taille. Les difficultés d'accès au marché financier international ne pourront être allégées que provisoirement, moyennant une assistance à court terme et moyen terme notamment avec des dons et des crédits bonifiés.
189. La détérioration des termes de l'échange et du niveau de compétitivité de nos matières premières d'exportation (produits de base exportés par la RDC) constitue un handicap important. Enfin, l'accès difficile à la conditionnalité et aux mécanismes PPTE fait courir au pays le risque de compromettre l'ensemble de ses stratégies et programmes de lutte contre la pauvreté. Cependant, quels que soient les risques et les contraintes à affronter, une règle devra être respectée : les déboursements au titre de la dette ne devraient pas être supérieurs aux ressources extérieures entrant dans le pays.

ANNEXES

ANNEXE I. CHRONOGRAMME DES ACTIVITES CONDUISANT AU DSRP COMPLET: janvier 2002-Avril 2003.

	Jan	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept	Oct.	Nov.	Décembre
<u>1. Elaboration des TR</u>												
1.1. Consolidation du Comité Technique avec points focaux	■											
1.2. Comités Techniques Provinciaux												
1.3. Conseil National des Stratégies de Réduction de la Pauvreté	■	■	■									
1.4. Institutionnalisation du Cadre de Concertation avec les partenaires de développement		■	■									
1.5. Enquêtes sur les budgets et conditions de vie des ménages		■	■									
1.6. Charte Nationale et Charte Communautaire de Réduction de la Pauvreté			■	■		■						
<u>2. Règlement d'ordre Intérieur</u>												
2.1. CTSRP	■	■										
<u>3. Installation du CTSRP:</u>												
3.1. Secrétariat, équipements, communication, transport et déplacement..	■	■										

	Jan	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept	Oct.	Nov.	Décembre
4. Institutionnalisation 4.1. Cadre de concertation avec les partenaires au développement 4.2. Comités Technique Provinciaux 4.3. Partenariat National pour la réduction de la pauvreté (Charte Nationale) 4.4. Partenariat Communautaire												
5. Renforcement des capacités :analyse, ateliers, gestion et suivi-évaluation de la pauvreté et le processus DSRP 5.1. CTSRP : ateliers, études, formation, congrès, forums. 5.2. CTSRP provinciaux 5.3. Conseil Consultatif 5.4. Comités ministériels et directions techniques 5.5. Points Focaux 5.6. Initiatives probantes à la base 5.7. Acquisition des équipements et matériels techniques												
6. Enquêtes et Etudes Statistiques 6.1. Préparation sous-traitance, exécution et dépouillement des enquêtes statistiques : budgets et conditions de vie des ménages toutes les provinces et tous milieux 6.2. Enquêtes sur la dynamique communautaire (8 provinces) et repérage et sélection des initiatives probantes 6.3. Elaboration des indicateurs de suivi-évaluation du DSRP 6.4. Mise à jour du profil de pauvreté :national, provincial et local												

	Jan	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept	Oct.	Nov.	Décembre	
6.6. Création Revue : Conjoncture et Liaison DSRP						■							
6.7. Etudes et consultations ponctuelles : Banque de Crédit Agricole comme structure d'intégration à l'Initiative PPTE, Equité et Exclusion sociale villes et campagnes ...						■	■	■				■	■
6.8. Suivi-évaluation pauvreté : niveaux national, provincial et local											■	■	■
<u>7. Assises et Rencontres</u>													
7.1. CTSRP élargi		■											
7.2. Conseil Consultatif				■									
7.3. Partenaires de développement													
7.4. Partenariat à Charte: national, provincial et local			■										
7.5 Internationales et Etudes						■			■				
<u>8. Appui à la dynamique Communautaire</u>	■			■			■				■		
8.1. Restructuration et assistance à la diffusion des initiatives probantes : Kinshasa (5), Bandundu (5), Bas-Congo (5)			■	■	■			■	■	■			■
8.2. Instauration et institutionnalisation de système et mécanisme de micro-finance à la base							■	■	■	■			
8.3. Appui expérimental en encadrement de gestion et de micro-finance : Kinshasa (5 initiatives), Bas Congo (5 initiatives), Bandundu (5 initiative)							■	■	■	■			
<u>9. Suivi-évaluation Activités DRSP-I</u>													
9.1. Paix, gouvernance politique, administrative et judiciaire			■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	
9.2. Assainissement et stabilisation			■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	
9.3. Croissance et pauvreté			■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	
9.4. Infrastructures et services sociaux de la sphère des pauvres			■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	
9.5. Ateliers de suivi-évaluation													

	Jan	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept	Oct.	Nov.	Décembre	
<u>10. Organisation des Consultations participatives (CTSRP et consultation) et Elaboration DSRP Complet</u>													
10.1 Consultations participatives :Bandundu, Equateur, Province Oriental, Kivu , Maniema Kasai Occidental	Janvier	février	mars	avril	mai	juin	Juil.	Août	Sept	Oct	Nov.	décembre	
	A	N	N	E	E		2	0	0	3			
<u>11.Elaboration et Validation du DSRP Complet</u>													
11.1. Elaboration DSRP 10.3. Restitution DSRP 10.4. Validation DSRP	██████████	██████████	██████████	██████████									

**ANNEXE II. TABLEAUX STATISTIQUES SUR LES INDICATEURS DE LA
PAUVRETE ET DU DEVELOPPEMENT HUMAIN EN RDC.**

Tableau AII.1 : Evolution des indicateurs nationaux de la pauvreté en RDC

Années	1960	1965	1970	1975	1980	1985	1990	1995	1996	1997	1998
PIB/h (\$us)	286	296	307	273	239	225	191	111	106	97	92
Cons. Cal/tête	2252	2187	2158	2159	2163	2163	2060	1875	-	-	-
IPH-1	61.3	58.2	55	53.6	45.9	43	40.4	42.6	42.3	41.3	39.4

Sources: PNUD/ RDC, Rapport National sur le développement humain 2000: Gouvernance pour le développement humain en RDC et Projet PNUD/RDC98/004/01: le Profil de Pauvreté en RDC: niveaux et tendances

Tableau AII.2: Indicateurs de la pauvreté par provinces en RDC en 1997

	Kinshasa	Bas-Congo	Bandundu	Equateur	Orientale	Nord-Kivu	Sud-Kivu	Maniema	Katanga	Kasai-Or	Kasai-Occ	RDC
PIB/hab	322	137	32	25	31	110	67	71	138	82	82	103
Apport calories/jour	1989	1765	1942	1816	1758	1741	1561	1903	2008	1827	1816	1836
IPH-1	24,7	35,4	43,1	43,6	42,5	30,2	46,6	42	46,1	41,1	42,8	41,3

Sources: PNUD/RDC, Rapport National sur le développement humain 2000: Gouvernance pour le développement humain en RDC et Projet PNUD/RDC98/004/01: le Profil de Pauvreté en RDC: niveaux et tendances

Tableau A.II.3 : Evolution des Indicateurs de la pauvreté par milieu de résidence en RDC

Années	1960	1965	1970	1975	1980	1985	1990	1995	1996	1997	1998
Urbain	45.4	40.7	36.5	34.7	25.2	22.3	20.6	18.5	19.1	18.9	17.9
Rural	67.7	65.0	61.9	60.4	53.0	50.0	47.7	49.2	49.0	47.9	46.0
IPH-1	61.3	58.2	55	53.6	45.9	43	40.4	42.6	2.3	41.3	39.4

Sources: PNUD/RDC, Rapport National sur le développement humain 2000: Gouvernance pour le développement humain en RDC et Projet PNUD/ RDC98/004/01: le Profil de Pauvreté en RDC: niveaux et tendances

Tableau AII.4: Evolution de quelques indicateurs sur les conditions et cadre de vie

Années	1960	1965	1970	1975	1980	1985	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Probabilité de décéder avant 40 ans	44,8	43,9	39,8	37,2	33,3	30,1	30,6	30,5	30,4	30,3	30,2	30,1	32,4	32,2	31,7
taux d'analphabétisme des adultes	69	63	58	56	42	34	26,0	29,7	30,1	31,5	32,7	32,9	33,3	34,0	30,9
Pop. Privée d'accès à l'eau potable	92,4	87,7	84	82,3	67	67	55,0	55,6	56,2	56,8	57,4	58,0	54,5	51,2	46,7
Pop. Privée d'accès aux services de santé	75	75	74	74	74	72	72,0	72	73	73	73	74,0	72,0	70,0	69,0
Insuffisance pondérale de moins de 5 ans	27	28,2	29	29	28	28	33,0	33	34	33	34	34,0	35,0	34,0	33,0
Le manque de conditions de vie décente	64,8	63,6	62,3	61,8	56,3	55,7	53,3	53,5	54,4	54,3	54,8	55,3	53,8	51,7	49,6
Indicateur de la pauvreté humaine (HPI-1)	61,3	58,2	55,0	53,6	45,9	43,0	40,4	41,1	41,6	41,8	42,3	42,6	42,3	41,3	39,4

Sources : INS, Comptes nationaux légers 1997-1998; Banque Centrale du Congo, rapports annuels de 1994,1995,1996,1997 ; PNUD, Rapport Mondial sur le Développement Humain (diverses éditions) 1990-2000; PNUD, RDC98/004/01: Le Profil des Pauvreté en RDC, Niveaux et tendances; PNUD/OMS , Etat des lieux sur le secteur de la santé (rapport 1999); Unicef, Enquête nationale sur la situation des enfants et des femmes au Zaïre,1995; Service National sur les statistiques agricoles SNSA, exploitation de la base des données de l'enquête agricole dans les milieux ruraux, 19895,1996 et 1997.; Ministère de l'habitat, Enquête Nationale sur l'Habitat, 1999; nos estimations.

Tableau AII.5 : Evolution de quelques indicateurs de base

Années	Espérance de vie à la naissance	Taux d'alphabétisation des adultes	Taux de Scolarisation Combinés	PIB par habitant (PPA)	PIB (1987=100) en milliards ZRZ	PIB par habitant en dollars (\$us1985)
1960	41,3	31,0	10,0	2592,0	1193,7	286
1965	42,0	37,0	20,0	2682,0	1235,2	296
1970	45,1	42,0	32,0	2781,0	1280,8	307
1975	47,0	44,0	36,0	2475,0	1139,8	273
1980	50,0	58,0	40,0	2169,0	998,9	239
1985	53,0	66,0	49,0	2045,2	941,9	225
1990	53,0	72,8	42,3	1730,4	798,0	191
1991	51,6	71,3	41,5	1532,8	730,8	169
1992	52,3	69,9	40,4	1326,8	654,3	146
1993	52,0	68,5	39,0	1109,5	565,8	122
1994	52,2	67,3	37,1	1031,5	543,9	114
1995	52,4	67,1	41,0	1005,8	547,7	111
1996	51,1	66,7	40,0	962,9	541,8	106
1997	50,8	66,0	39,0	881,0	512,4	97
1998	51,2	69,1	38,0	837,3	503,5	92
1999	50,2	68,4	37,1	767,0	460,7	84
2000	49,9	67,7	36,1	727,1	437,2	80

Sources: INS, Comptes nationaux légers 1997-1998;

Banque Centrale du Congo, rapports annuels de 1994,1995,1996,1997 ; PNUD, Rapport Mondial sur le Développement Humain (diverses éditions) 1990-2000; PNUD, RDC98/004/01: Le Profil des Pauvreté en RDC, Niveaux et tendances; PNUD/OMS , Etat des lieux sur le secteur de la santé (rapport 1999); Unicef, Enquête nationale sur la situation des enfants et des femmes au Zaïre,1995; Service National sur les statistiques agricoles SNSA, exploitation de la base des données de l'enquête agricole dans les milieux ruraux, 19895,1996 et 1997.; Ministère de l'habitat, Enquête Nationale sur l'Habitat, 1999; nos estimations

**Tableau AII.6: Evolution des indicateurs de base par province pour le développement humain
(1996-1997)**

Provinces	Espérance de vie à la naissance	taux d'alphabétisation des adultes	taux de scolarisation combinés	PIB réel Par habitant en \$us	PIB par habitant en (PPA)
Kinshasa	54,4	92,5	54,3	322,9	2929
Bas-Congo	50,7	72,3	42,4	136,5	1238
Bandundu	48,4	67,8	39,8	32,3	293
Equateur	49,2	68,6	40,3	25,3	229
Province Orientale	48,7	69,1	40,6	31,1	282
Nord-Kivu	52,6	69,8	41,0	109,7	995
Sud-Kivu	43,0	48,3	28,4	66,6	604
Maniema	47,8	67,1	39,4	70,7	641
Katanga	48,3	67,7	39,7	137,7	1249
Kasaï Oriental	49,3	76,2	44,7	81,5	739
Kasaï Occidental	46,5	96,5	56,6	82,0	744

Sources: PNUD, RDC98/004/01: Le Profil de Pauvreté en RDC, Niveaux et tendances; PNUD/OMS , Etat des lieux sur le secteur de la santé (rapport 1999); Unicef: Enquête nationale sur la situation des enfants et des femmes au Zaïre,1995; Service National sur les statistiques agricoles SNSA, exploitation de la base des données de l'enquête agricole dans les milieux ruraux, 1989,1996 et 1997.; Ministère de l'habitat, Enquête Nationale sur l'Habitat, 1999; nos estimations.

Tableau AII.7: Evolution des indicateurs sexo-spécifiques du développement humain

Années	Espérance de vie à la naissance		Taux d'alphabétisation des adultes		Taux de scolarisation combiné		PIB réel par habitant (en PPA)	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
1990	54,6	51,3	64,9	86,6	33,7	49,7	1257,8	2213,9
1991	53,1	50,0	63,5	84,8	33,1	48,8	114,2	1961,1
1992	53,8	50,7	62,3	83,2	32,2	47,5	964,5	1697,6
1993	53,5	50,4	61,1	81,5	31,1	45,9	806,5	1419,5
1994	53,7	50,6	60,0	80,1	29,6	43,6	749,8	1319,6
1995	53,9	50,7	59,8	79,8	32,7	48,2	731,1	1286,8
1996	52,6	49,5	59,4	79,4	31,9	47,0	699,9	1231,9
1997	52,3	49,2	58,8	78,5	31,1	45,9	640,4	1127,2
1998	52,7	49,6	61,6	82,2	30,3	44,7	608,7	1071,3
1999	51,7	48,6	61,0	81,4	29,6	43,6	557,5	981,3
2000	51,4	48,3	60,3	80,6	28,8	42,5	528,5	930,3

Sources: INS, Comptes nationaux légers 1997-1998; Banque Centrale du Congo, rapports annuels de 1994,1995,1996,1997 ; PNUD, Rapport Mondial sur le Développement Humain (diverses éditions) 1990-2000; PNUD, RDC98/004/01: Le Profil des Pauvreté en RDC, Niveaux et tendances; PNUD/OMS , Etat des lieux sur le secteur de la santé (rapport 1999); Unicef, Enquête nationale sur la situation des enfants et des femmes au Zaïre,1995; Service National sur les statistiques agricoles SNSA, exploitation de la base des données de l'enquête agricole dans les milieux ruraux, 1989,1996 et 1997.; Ministère de l'habitat, Enquête Nationale sur l'Habitat, 1999; nos estimations.

Tableau AII. 8 : Niveaux de quelques indicateurs de suivi et évaluation des progrès

INDICATEURS	Niveau National	Milieu urbain	Milieu rural
1. Poids à la naissance (enfant < 2500 grs)	8,7%	5,84%	9,72%
2. Taux de mortalité infantile	127‰	65‰	138‰
3. Fréquence de malnutrition modérée	13,2 %	18,20%	13,8%
4. Fréquence de malnutrition sévère	10,6‰	10,8‰	11,1‰
5. Taux de couverture vaccinale	29,00%	7,4‰	26,10%
6. Taux de couverture par le BCG	62,10%	42,40%	57,30%
7. Taux de couverture par le VAR	58,50%	85,10%	53,40%
8. Taux de couverture par le DTC3	57,10%	82,20%	51,60%
9. Taux de couverture par anti-polio 3	59,10%	83,90%	54,20%
10. Taux de couverture des soins prénatals	67,20%	79,60%	64,90%
11. Taux de couverture des accouchements assistés	69,70%	91,60%	65,60%
12. Activités sanitaires dans les ménages	4,60%	6,60%	3,90%
13. Taux d'alphabétisation des hommes	82,30%	92,40%	79,60%
14. Taux d'alphabétisation des femmes	56,80%	81,00%	50,30%
15. Taux d'utilisation des latrines	79,00%	90,70%	76,40%
16. Taux d'utilisation des latrines hygiéniques	17,40%	42,00%	12,10%
17. taux d'évacuation des ordures	25,40%	43,20%	21,60%
18. Accès à l'eau saine de façon régulière	46,70%	66,50%	42,40%
19. Accès à l'eau de façon régulière à moins de 1 km de marche	36,6%	59,1%	31,8%
20. Sécurité alimentaire	69,70%	44,39%	75,06%
21. Mortalité maternelle	1873 pour 100.000NW	2000 pour 100.000 NV	1806 pour 100.000 NV

Source : UNICEF : Enquête nationale sur la situation des enfants et des femmes au Zaïre, 1995

Tableau AII.9 : Répartition des ménages par tranches de la dépense mensuelle moyenne par personne
(en \$ en 1995*)

BRANCHE DE LA DEPENSE PAR PERSONNE PAR MOIS	ENSEMBLE 4 VILLES **			
	Effectifs	Cumul ménages	Effectifs	% cumulé
<10,03	985	985	44,22	40,22
10,03 – 20,05	649	1634	26,50	66,72
20,05 – 30,08	339	1973	13,84	80,56
30,08 – 40,10	160	2133	6,53	87,10
40,10 – 50,13	99	2232	4,04	91,14
50,13 – 60,15	74	2306	3,02	94,16
60,15 – 80,20	74	2380	3,02	97,18
80,20 – 120,03	38	2418	1,55	98,73
120,03 et plus	31	2449	1,27	100,00
TOTAL	2.449			

Source : Institut National de la Statistique (INS), 1989, Enquête Budget Ménages. Monographie sur les Villes de Kinshasa, Lubumbashi, Kisangani et de Bandundu, Kinshasa.

* le taux de change utilisé est de \$1US= 40,102Z soit la moyenne de l'année 1985

** Kinshasa, Lubumbashi, Kisangani et Bandundu

Tableau AII.10. Indicateurs des interventions des partenaires au développement en RDC (en millions de \$ EU et en %).

	Gestion	%	Education	%	Santé	%	Social	%	Humanitaire	%	Total	%
1.Multilatérale	6,210	36.0	9,754	41.6	12,2716	73.8	11,343	45.5	57,4675	90.6	724,698	83.6
1.1. PNUD	0,667		0, 613		3,732		2,634		4,576		12,222	1.4
1.2. Agences N.U.	4,422		5,783		26,667		8,709		475,589		52 1,128	60.1
1.2.Union Europe	1,121		3,358		92,317		-		94,510		191,306	22.1
2. Bilatérale	11,048	64.0	13,668	58.4	42,294	25.4	13,613	54.5	52,343	8.2	132,966	15.3
2.1. Belgique	6,645		7,817		31,221		4,738		18,583		69,004	8.0
2.2. France	-		1,721		2,669		2,573		0,682		7,645	0.9
2.3. Allemagne	0,602		-	-	3,990		5,067		4,264		13,923	1.6
2.4. Canada	3,709		3,694		1,086		0,466		2,083		11,038	1.3
2.5. Royaume Uni	0,087		0,031		-		0,216		1,261		1,595	0.2
2.6. Japon	-	-	0,165		0,092		0,254		-		0,511	0.1
2.7. USA	-		0,240		0,010		0,008		16,232		16, 490	1.9
2.8. Autres	0,005		-	-	3,226		0,291		9,238		12,760	1.5
3. ONG	-				1,235	0.7	-		7,563	1.2	8,798	1.0
Total I	17, 258	100.0	23,422	100.0	166,245	100.0	24,956	100.0	634,581	100.0		

Source : PNUD (1998-2000). Coopération au Développement. Rapports 1998-2000. Kinshasa (avril 2000)

ANNEXE III

MATRICE DES ACTIONS STRATEGIQUES

III.1. Introduction

Depuis plus de deux décennies, la République Démocratique du Congo est classée, en dépit de ses immenses ressources humaines et de sous-sol, parmi les pays les plus pauvres du monde. Certains indicateurs le classe parmi les pays les plus misérables de l'Afrique au sud du Sahara. Près de 80% de ses 52 millions d'habitants survivent à la limite de la dignité humaine. Le Congolais moyen survit avec moins de 0.20 USD par jour.

La crise de transition qui a suivi la chute du régime dictatorial de Mobutu a légué au pays un mode de gouvernance fortement centralisé et corrompu, dont l'armature institutionnelle se trouve parmi les plus fragiles de la planète. Sur cette toile de fond, est venue se greffer la guerre dite de libération (1986), suivie quelques deux ans plus tard, d'un conflit sous-régional (1998) dont l'ampleur menace, non seulement de consacrer le démembrement du pays, mais aussi d'embraser toute la sous-région des Grands Lacs. Plus d'une demi-douzaine d'armées étrangères occupent, à un titre ou à un autre, le territoire de la RDC. Trois mouvements rebelles contrôlent près de la moitié du pays qui échappe totalement à l'autorité centrale de Kinshasa. Il est estimé que le conflit aurait coûté la vie à près de 3.5 millions de congolais. Il auraient engendré des déplacements massifs des populations, avec comme conséquence la crise humanitaire la plus préoccupante de ce début de siècle.

La fragilité et l'instabilité institutionnelles ont créé une situation d'insécurité juridique et judiciaire 'permanente' pour le secteur privé productif, moteur de croissance. L'investissement privé qui se situait à 9.0% du PIB en 1990 (US \$ 939 millions), est tombé à 7% en 1999 millions USD, 111.0 USD en 1999. Le repli de l'activité productive privée a eu des répercussions sur le niveau de pauvreté. Aussi, la consommation par tête s'est-elle repliée de 227 USD à 130.00 USD entre les deux périodes.

La crise socio-économique et institutionnelle ainsi que sa cohorte d'instabilité et d'insécurité juridique ont également eu des retombées sur les relations de la RDC avec la communauté internationale. Le pays a accumulé d'énormes arriérées de la dette extérieure. La porte d'accès aux facilités financières des institutions internationales lui a été fermée. La coopération bilatérale et multilatérale, du moins jusqu'en 2000, s'est considérablement réduite. Depuis 2001, la fenêtre des opportunités s'ouvre peu à peu. C'est dans ce contexte que le présent document a été élaboré. Il est l'expression de la République Démocratique du Congo, de revenir membre régulier de la communauté des nations, un Etat normal.

III.2. L'enjeu du DSRP-I

La RDC est un pays sinistré. La pauvreté de masse y est abjecte, à la limite de la dignité humaine. A plus d'une occasion, le gouvernement a nettement proclamé sa volonté de sortir du sinistre.. A n'en point douter, la voie de sortie de ce sinistre passe par trois étapes fondamentales et déterminantes à savoir ; le rétablissement de la paix sur l'ensemble du territoire et la réunification du territoire national, la reconstruction d'un Etat moderne et respectueux des droits et des libertés de l'homme et enfin, la mise sur rail d'un processus de stabilisation et de relance économiques. Les travaux du dialogue intercongolais actuellement en cours devraient permettre de franchir la première étape tandis qu'une application efficace des résolutions qui en sortiraient permettra au pays de se doter d'un Etat normal et crédible, condition essentielle et déterminante pour la réussite de la troisième étape..

L'enjeu du DSRP est d'accompagner la RDC dans ce processus de sortie du sinistre, en servant de fil conducteur aux actions de stabilisation, de reconstruction et de relance de la croissance.. En attendant l'élaboration du DSRP final (DSRP-F), le DSRP-I propose une approche sur trois piliers, à savoir :

- 1) Le pilier de la restauration et de la consolidation de la paix
- 2) Le pilier de la stabilisation macroéconomique et de la relance de la croissance pro-pauvre
- 3) Le pilier de la Dynamique Communautaire.

Pour chacun des piliers, le DSRP-I se focalise sur quelques actions jugées prioritaires à court et moyen terme (2002-2005). Pour les actions à long terme, l'on se limite à l'énumération des actions sans donner ni les priorités ni l'horizon temporel de leur exécution. Cette tâche est réservée au DSRP-F.

III.3. La dynamique communautaire : une particularité du DSRP-I

Le pilier de la dynamique communautaire est un trait particulier de ce DSRP-I. Son intérêt réside dans le fait que, face à la crise et à la pauvreté qui s'en est suivie, les populations ont développé des actions partout dans tous les secteurs (agriculture, alimentation, droit de l'homme, santé, éducation, transports ...) où l'action de l'Etat s'est avérée sinon inexistante, du moins pas du tout sensible. Le DSRP-I propose que ces expériences soient identifiées et leur répertoire constitué, aux fins d'en renforcer la gestion et d'en diffuser les acquis auprès d'autres initiatives. A la faveur de ce processus, le DRSP-I et les stratégies qu'il propose seront alternativement reformulés et réactualisés, au fur et à mesure de l'accumulation des expériences et à la lumière des données fiables qu'elles rendront disponibles.

PILIER I : PAIX ET BONNE GOUVERNANCE

Au cours de la consultation participative, les populations ont stigmatisé, comme la première cause de la pauvreté en RDC, la « mal gouvernance » en tant que « gestion publique corrompue, clientéliste et qui ne tient pas compte des aspirations fondamentales de la population ». Elle est aussi « la cause des guerres et conflits inter-éthniques » dont les conséquences sont « pertes en vies humaines, vulnérabilité face aux épidémies, accentuation de la pauvreté, climat d'insécurité, violations des droits humains et des libertés fondamentales, pillages des ressources naturelles et destructions des infrastructures ». Sans la paix et la bonne gouvernance, les stratégies retenues dans le DSRP-I courent le risque d'aboutir à un échec. A cours terme (2002-2004), la restauration de la paix et la prise en charge des victimes des conflits (Axe 1, Axe 2) constituent des préalables incontournables. Pour y parvenir, il est indispensable de doter le pays d'une gouvernance politique démocratique, d'une administration compétente et efficace (Axe 4). La restauration de la paix et de la bonne gouvernance sont indispensables pour capitaliser les résultats positifs du PIR (Pilier II).

Axe 1. Restaurer et consolider la paix

Sans la paix, le respect des droits et libertés humains, aucune croissance durable et pro-pauvre n'est possible en RDC. Le gouvernement a fait de la restauration, de la consolidation et de la prévention des conflits, les préalables à la réussite de sa lutte contre pauvreté et à l'amorce d'une croissance pro-pauvre. Il s'est engagé à « faire de l'année 2002 l'année de restauration de la paix et de la réconciliation nationale » (Président de la RDC).

COMPOSANTE	PROBLEME-CLES	OBJECTIFS	ACTIONS PRIORITAIRES	INDICATEUR DE PROGRES	PERIODE	INTERVENANTS
1. Paix, et résolution des conflits intérieurs	Depuis des décennies, la gestion politique et socio-économique de l'Etat est restée trop centralisée, clientéliste et corrompue, et ne tient pas compte des aspirations et droits fondamentaux de la population. Elle a ainsi entraîné des frustrations, des conflits ethniques et régionaux et la pauvreté.	Restaurer et consolider la paix intérieure	<ul style="list-style-type: none"> - Tenue, réussite et application des résolutions du dialogue intercongolais - organisation des journées de réconciliation entre les communautés en conflits et signature d'un Pacte Nationale de Réconciliation - organisation des groupes de la paix et du dialogue pour réconciliation et la restauration de la confiance interethnique - implication des médias et du système de gouvernance coutumier dans la recherche de la paix et de la cohabitation pacifique des communautés - création d'un cadre national de prévention et de résolution des conflits - participation de la communauté africaine et internationale au processus de paix en RDC <ul style="list-style-type: none"> c- poursuite et intensification de l'opération de démobilisation et de réinsertion des enfants soldats - promotion de la démocratie et du respect des droits et libertés fondamentales 	<ul style="list-style-type: none"> - dialogue national tenu - journées de réconciliation tenues - Pacte National de Réconciliation signé - gouvernance coutumière et médias impliqués dans le processus de paix - Cadre national de prévention et de résolution des conflits mis en place - communautés africaine et internationale impliquées dans le processus de paix en RDC. 	2002-2003	<ul style="list-style-type: none"> - Gouvernement de la RDC - Groupes ethniques et partis politiques, la société civile, les communautés de base. - pays africains (OUA) et communauté internationale (CE, ONU)

Axes 2 - 3. Prendre en charge les victimes des conflits, garantir la stabilité aux frontières et Promouvoir les relations de bon voisinage

La relation entre les conflits et la pauvreté est essentiellement réciproque. La pauvreté génère les conflits qui, à leur tour aggravent la misère chez leurs victimes : perte des vies humaines, déplacement des populations, destructions matérielles, dégradation des infrastructures et désorganisation des circuits socio-économiques. Cette situation a plongé une bonne partie de la population dans la pauvreté et la misère qui nécessitent des interventions d'urgence. Le gouvernement a pris deux catégories de mesures de démobilisation et de réinsertion (Décret-Loi n°0066 du 9 juin 2000). Pour mieux lutter contre la pauvreté aggravée par les conflits et la guerre, le Gouvernement envisage de mettre en place un programme post-conflit pour la reconstruction et la relance économique, facteurs essentiels pour accompagner les processus de paix.

COMPOSANTE	PROBLEME-CLES	OBJECTIFS	ACTIONS PRIORITAIRES	INDICATEUR DE PROGRES	PERIODE	INTERVENANTS
2. La prise en charge des victimes des conflits ethniques et régionaux dans le pays.	A leur tour, les conflits ont plongé les populations civiles et militaires dans la pauvreté et la misère. Ils ont entraîné des pertes humaines, déplacements des populations, enrôlement des enfants dans l'armée, destruction matérielles et des infrastructures.	- Prendre en charge les victimes des conflits et accélérer le processus de démobilisation des enfants soldats et de réinsertion des population dans un cadre de vie normal.	- démobilisation et désarmements des combattants et enfants soldats - récupération et destruction des armes - élaboration d'un programme post-conflit pour l'encadrement et la réhabilitation psychologique et socio-économique et de la santé des victimes : éducation, santé, habitat - reconstitution des familles et ré-location des populations déplacées et des réfugiés - renforcement des capacités de gestion économique et sociale des communautés de la base	- combattants et enfants soldats démobilisés et désarmés - les armes récupérées et détruites - programme post-conflit élaboré et les victimes des conflits réhabilités et réinsérés dans un cadre de vie normale - capacité des communautés renforcées : gestion, auto-prise en charge	2002-2004	-Gouvernement de la RDC - victimes des conflits - Groupes ethniques partis politiques, société civile, - communautés de base - pays africains (OUA) et communauté internationale (CE, ONU)

Axes 2 – 3 (suite) Paix et victime des conflits

COMPOSANTE	PROBLEME-CLES	OBJECTIFS	ACTIONS PRIORITAIRES	INDICATEUR DE PROGRES	PERIODE	ITERVENANTS
3. La stabilité aux frontières et bon voisinage pour consolider et pérennisent la paix.	Le conflit congolais implique presque tous les pays voisins dont certains ont des troupes combattantes, officielles et rebelles, sur le territoire national. Toute la sous-région est menacé d'implosion.	- garantir la stabilité et les relations de bon voisinage avec les pays limitrophes enfin de prévenir et de résoudre les conflits dans la sous-région des Grands Lacs.	- convocation de dialogues sous-régional et des communautés frontalières - tenue d'une conférence de paix dans la sous-région des Grands Lacs - création d'un cadre sous-régional de prévention et de résolution des conflits. - participation de la communauté internationale et sous-régionale dans la prévention et de résolution des conflits en RDC	- dialogue sous-régional et des communauté frontalières tenus - Conférence de Paix dans la sous-région tenue - cadre sous-régional créé - la participation de la communauté sous-régionale et internationale réalisée.	2002-2003	-Gouvernements de la RDC et des pays de la sous-région - Groupes ethniques et partis politiques, société civile et communauté de basse. - communauté sous-régionale et internationale

Axe 4. Assurer la bonne gouvernance politique administrative et judiciaire

Promouvoir la participation des populations aux décisions politiques, administratives et judiciaires qui les concernent est un principe fondamental des stratégies de réduction de la pauvreté. C'est par cette participation que les populations pauvres peuvent influencer sur la politique générale, sur les priorités budgétaires et sur les programmes du Gouvernement. En RDC, le déficit de gouvernance et les conflits ont détruit l'Etat qu'il faut reconstruire et la bonne gouvernance qu'il faut restaurer. Ceci requiert les actions ci-après en matière de gouvernance politique, administrative et judiciaire.

COMPOSANTE	PROBLEME-CLES	OBJECTIFS	ACTIONS PRIORITAIRES	INDICATEUR DE PROGRES	PERIODE	ITERVENANTS
1. Gouvernance politique,	Gestion politique et socio-économique de l'Etat trop centralisée, clientéliste corrompue et incompétente, qui ne permet pas aux populations de participer au processus de prise des décision et de choix des animateurs des structures de l'Etat.	- assurer la bonne gouvernance politique en permettant la participation démocratique des populations au processus de prise et de contrôle de décisions politiques du pays.	- tenue du dialogue intercongolais pour doter la RDC d'un nouvel ordre et d'une nouveau système politique démocratique et respectueux des droits et libertés fondamentales de l'homme - organisation des Elections démocratique, libres et transparentes à tous les niveaux - élaboration d'une Constitution démocratique qui articule le partage et l'exercice démocratique du pouvoir dans le respects des droits et libertés fondamentales - promotion des valeurs et vertus de gestion démocratique de la nation -renforcement des capacités des gouvernants en matières de gestion politique du pays par des visites guidées dans les pays démocratiques et la participation aux conférences et forums internationaux sur la bonne gouvernance politique. - promulgation d'une Loi Nationale Contre la Corruption	- dialogue intercongolais tenu et système démocratique créé - constitution démocratique élaborée et élections démocratiques organisées, - décentralisation et séparation de pouvoirs mises en oeuvre promulguée.	2002-2004	-Gouvernement de la RDC - Partenaires au développement : nationaux et internationaux - communautés africaine et internationales partis politiques et organisation des populations - communautés de base - organisations des femmes

Axe 4. Gouvernance politique, administrative et judiciaire (suite)

COMPOSANTE	PROBLEME-CLES	OBJECTIFS	ACTIONS PRIORITAIRES	INDICATEUR DE PROGRES	PERIODE	ITERVENANTS
2. Gouvernance administrative et judiciaire	Gestion administrative et judiciaire arbitraire, trop centralisée, corrompue, incompétente et répressive à laquelle ne participent pas les populations.	Renforcer la capacité des populations à participer d'une manière démocratique au processus de prise et de contrôle des décisions administratives et judiciaires qui affectent leur vie, dans la sécurité de biens et de personnes.	<ul style="list-style-type: none"> -dépolitisation et renforcement des capacités de l'Administration publique et du système judiciaire - décentralisation de l'administration publique et du système judiciaire à la base : administration et justice de proximité - décentralisation des mécanismes et du mode de prise de décision et d'allocation des ressources financières et matérielles au niveau provincial et local -dépolitisation, formation et recyclage des forces de l'ordre en matières de maintien de l'ordre, de respect des droits et libertés de l'homme et de la démocratie -simplification des formalités et procédures administratives et judiciaires -Création une Institution spécialisée en matière de formation des cadres administratifs et judiciaires de l'Etat à haut niveau (Ecole Nationale) -instaurer les mécanismes de nids sécurité pour les groupes les plus démunis et vulnérables : handicapés physiques et mentaux, indigents 	<ul style="list-style-type: none"> - capacités des dirigeants, de l'Administration Publique et de l'appareil judiciaire renforcées - Administration Publique et Système judiciaire dépolitisés - dépolitisation, formation et recyclage des forces de l'ordre réalisés - Institution de Formation Spécialisée créée - Loi Nationale contre la Corruption et la prédation promulguée. -système d'assistance aux groupes vulnérables mis en place. 	2002-2005	<ul style="list-style-type: none"> -gouvernement de la RDC - Partenaires au développement : nationaux et internationaux - communautés africaines et internationales - partis politiques et organisation des populations - communautés de base - organisations des femmes

PILIER II. STABILISATION MACRO-ECONOMIQUE, REHABILITATION ET CROISSANCE PRO-PAUVRE

La dégradation de la situation économique s'est poursuivie au cours des quatre dernières années (1997-2000). Durant cette période, le PIB a baissé de 5.5% en moyenne par an. Aucun secteur de l'activité économique n'a été épargné et cela a provoqué des distorsions sur les marchés des biens et services, sous l'impulsion à la fois du déséquilibre entre l'offre et la demande et des politiques interventionnistes justifiées par l'état de guerre. Sur base des tendances observées au cours des six premiers mois, le taux de croissance projetée en décembre 2001 a été estimé à - 4.3% alors qu'en 2000, le PIB a enregistré une baisse de - 6.2%. Ces mauvais résultats s'expliquent essentiellement par les difficultés d'approvisionnement en intrants, la vétusté de l'outil de production et les effets de la guerre. Le taux d'investissement est tombé à 4.5% en 2000, soit 1/5 de la moyenne des pays africains. Sur le plan monétaire, la masse monétaire s'est, sous l'effet de l'accroissement du crédit à l'Etat, sensiblement accrue de 51.9%, 157.8%, 363.3%, et 533.2% respectivement fin 1997, 1998, 1999 et 2000. Ces développements ont soutenu des taux d'inflation élevés jusqu'en mai 2001. L'effort entrepris par la Banque Centrale du Congo dans le cadre du PIR a permis de ramener le taux d'accroissement de la masse monétaire à 75.6% entre décembre 2000 et octobre 2001. Les effets de cette politique se sont traduits par un ralentissement du rythme de l'inflation. Celle-ci a atteint une moyenne mensuelle de 0.94% entre juin et octobre, alors qu'elle était de 18% au cours des cinq premiers mois de 2001. Le taux d'inflation annuel, calculé à fin octobre 2001 sur base de l'indice des prix à la consommation de la Banque Centrale, a été estimé à 208.8%. Au cours des années récentes, la mobilisation des ressources publiques est demeurée faible. Entre temps, les dépenses ont connu un accroissement, dû largement à l'existence de plusieurs centres d'ordonnancement et à une mauvaise affectation des ressources. Les recettes publiques n'ont représenté que 4.7% du PIB tandis que la part moyenne des dépenses publiques dans le PIB s'est élevée à 6.3%. Faute de pouvoir emprunter sur les marchés extérieurs, l'Etat a été contraint de s'endetter exclusivement auprès du système bancaire national, au détriment du secteur privé dont la part dans le crédit intérieur s'est limitée en moyenne à 17.4%. La situation des échanges extérieurs ne s'est pas améliorée. Au contraire, les paiements extérieurs sont demeurés déficitaires portant ainsi le poids du service de la dette à plus de 800 % des exportations du pays. Seule une croissance économique durable peut donc permettre d'éradiquer la pauvreté. Pour stimuler une telle croissance, le Gouvernement s'assigne les objectifs globaux de stabilisation du cadre macro-économique et de libéralisation de l'économie, de réhabilitation des infrastructures et de relance des secteurs productifs. Pour être durable, cette croissance devra être accompagnée d'une justice distributive en faveur des pauvres. Les mesures qui visent essentiellement les secteurs et cadre de vie des pauvres font partie intégrante des stratégies de ce pilier.

Axes 1-2. Stabiliser et assainir l'environnement macroéconomique

L'objectif prioritaire est d'arrêter le processus de dégradation des équilibres macroéconomiques par la maîtrise de l'inflation et des distorsions sur le marché de change ainsi que par la libéralisation de l'économie. Pour atteindre ces objectifs, le gouvernement prévoit, par une approche volontariste (PIR) de ramener l'inflation de son niveau actuel de 208.8% (c'est-à-dire, de fin octobre 2001) à 12.7% en 2002. Cette approche peut permettre de prévoir des taux d'inflation plus faibles de 8% en 2003 et 5% en 2004. Pour ce faire, il s'engage à court terme à assurer la maîtrise du financement monétaire du déficit des Finances publiques.

COMPOSANTE	PROBLEME-CLES	OBJECTIFS	ACTIONS PRIORITAIRES	INDICATEURS DE PROGRES	PERIODE	INTERVENANTS
1. Maîtrise des déséquilibres macroéconomiques internes et externes.	Faible capacité de maîtrise de la gestion des déséquilibres macroéconomiques interne et externe, notamment les finances publiques, les émissions monétaires, la balance des paiements	- Stabiliser et assainir l'environnement macro-économique	- amélioration des procédures de programmation, d'exécution et de contrôle de la gestion budgétaire du gouvernement (plan de trésorerie...) - élaboration d'un cadrage macroéconomique de gestion et de relance de la croissance pro-pauvres. - maintien d'un centre d'ordonnancement unique - canalisation des recettes publiques vers la Banque Centrale du Congo - assainissement et renforcement des capacités de gestion des régies financières et signature des contrats de performance avec ces régies - suppression des autorisations de pré-affectation des recettes de l'Etat - renforcement de contrôle des timbres fiscaux et autres imprimés de valeur - informatisation des circuits et services de perception des recettes - gestion spéciale des grands contribuables au sein de ces régies (cellules spécialisées) - indépendance de la Banque Centrale	- un seul centre d'ordonnancement institué - toutes les recettes de du gouvernement canalisées - capacités des régies renforcées y compris l'informatisation -cellules spécialisées créées - système de programmation, d'exécution et de contrôle budgétaire mis en place et opérationnel - un cadrage macro-économique élaboré et opérationnel - indépendance de la Banque Centrale institutionnalisée.	2002-2004	-Gouvernement de la RDC Régies Financières Banque Centrale du Congo - Partenaires au développement : nationaux et internationaux

Axes 1-2. Stabiliser et assainir... (suite)

COMPOSANTE	PROBLEME-CLES	OBJECTIFS	ACTIONS PRIORITAIRES	INDICATEURS DE PROGRES	PERIODE	INTERVENANTS
2. Instrument technique de gestion macroéconomique : le cadrage macroéconomique		- disposer d'un cadre macroéconomique opérationnel et réaliste	- recrutement d'un expert international en matière de modélisation macroéconomique pro-pauvre -renforcement des capacités de modélisation macroéconomique de l'équipe DSRP, des cadres des ministères et organismes focaux et de la société civile en matières de cadrage macroéconomique et avec réduction de la pauvreté - mis en place d'un modèle macroéconomique et de la croissance pro-pauvres approprié à la situation de la RDC.	-expert international recruté -modélisation macroéconomique réalisée -capacités renforcées.	2002-2003	Gouvernement DRC, équipe DSRP, partenaires de développement et société civile, de niveau national et international.

Axes 3-4-5. Promouvoir la croissance: investissement, productivité et emploi.

La promotion du secteur productif privé est le fondement de la stratégie de croissance du gouvernement. le rôle de celui-ci demeurera normatif et régulateur, se limitant à la création et à l'assainissement d'un environnement macroéconomique favorable à l'investissement privé productif ainsi qu'à l'amélioration de la productivité, plus particulièrement dans le secteur des exportations, génératrice des devises. Le gouvernement s'engage également à Au regard du niveau élevé du chômage et le risque de crise politique, économique et social qu'il sous-tend, le gouvernement s'assigne également l'objectif de promouvoir la création des emplois productifs et créateurs des richesses. Dans cette perspective, les mesures ci-dessous sont envisagées.

Domaine	Problèmes-clés	Objectifs	Actions stratégiques	Indicateurs de progrès	Période	Intervenants
1. Promouvoir la croissance économique	Le taux d'investissement, le niveau de productivité et d'efficience sont restés très bas et décroissants au cours de la dernière décennie. L'Etat a démesurément accru son intervention dans les secteurs généralement réservés à l'initiative privée. Dégradation de l'outil de production	<u>- Promouvoir la croissance par la promotion de l'investissement et l'amélioration de la productivité des facteurs.</u>	<ul style="list-style-type: none"> - mise en place d'un dispositif national d'incitation à l'épargne et à l'investissement privés surtout dans le secteur d'exportations -réforme du secteur financier et d'intermédiation financière <u>- promotion de l'intermédiation financière de proximité : caisse d'épargne populaires</u> - discipline rigueur dans la politique de mobilisation et procédures d'allocation des ressources de l'Etat et la réforme des régies financières - réhabilitation de l'outil de production 	<ul style="list-style-type: none"> - textes incitatifs au secteur privé :Codes d'investissement, législations minière, douanière, et financière - nouvelles législations et procédures gestion budgétaire - niveaux d'emploi, d'investissement et de productivité - infrastructures entretenues et réhabilitées capacités renforcées - ouverture du capital et/ou de la gestion de la REGIDESO , SNEL au secteur privé - niveau de productivité 	2002-2004 et +	Gouvernement, secteurs privé et partenaires au développement

COMPOSANTE	PROBLEME-CLES	OBJECTIFS	ACTIONS PRIORITAIRES	INDICATEURS DE PROGRES	PERIODE	ITERVENANTS
2. Emploi productif et créateurs de richesses	Taux de chômage élevé et croissant, dégradation de la qualité des ressources humaines productives	- Promouvoir l'emploi et améliorer la qualité du capital humain	- renforcement des capacités du capital humain, - promotion de la technique à intensité de travail élevée - appui aux initiatives et technologies créatrices des emplois, - appui à la création des travaux communautaires - mise en œuvre d'une politique salariale réaliste	- emplois créés - nouvelles technologies adaptées - capacités du capital humain renforcée - politique salariale adoptée	2002-2004+	Gouvernement, secteurs privé et partenaires au développement
3. Les Secteurs productifs et exportations	Le vieillissement de l'outil de production, le désinvestissement dans les secteurs porteurs de croissance et des exportations et le rôle	- Promouvoir les investissements dans les secteurs porteurs de croissance et des exportations	- réforme du système incitatif - création d'un cadre de concertation entre l'Etat et les partenaires du secteur privé productif, - sécurisation physique et judiciaire des investissements - réforme du code douanier	- système incitatif réformé - cadre national de concertation mis en place - mesure de sécurité adoptées - exportations accrues.	2002-2004+	Gouvernement, secteurs privé et partenaires au développement

Domaine	Problèmes-clés	Objectifs	Actions stratégiques	Indicateurs de progrès	Intervenants
4. Les infrastructures d'appui à la croissance	Les infrastructures routières, des fournitures d'eau et d'électricité sont toutes délabrées.	- réhabiliter et reconstruire les infrastructures de support à la production en vue de faciliter les échanges entre les provinces, réduire les charges de production et stimuler la compétitivité. - promouvoir le secteur des exportations et intégrer la communauté internationale	- réhabilitation des routes nationales et la voirie urbaine - élaboration d'un Plan de gestion des infrastructures routières - restauration du système de cantonnement - réhabilitation et entretien des pistes et des collecteurs et caniveaux d'évacuation d'eau. - réhabilitation des infrastructures d'électricité	- routes réhabilitées - plan de gestion élaboré - infrastructures de fournitures d'eau et d'électricité réhabilitées - la gestion et le capital des entreprises publiques du secteur ouvert au privé.	gouvernement, les communautés des populations, société civile, partenaires au développement

			-ouverture du capital et de la gestion des entreprises publiques des secteurs de fourniture d'eau et d'électricité au privé.		
--	--	--	--	--	--

Domaine	Problèmes-clés	Objectifs	Actions stratégiques	Indicateurs de progrès	Période	Intervenants
5. La relance de la coopération	<p>Faible capacité de maîtrise des déséquilibres extérieurs et de respect des engagements de la dette</p> <p>- faible capacité de gestion et de rentabilisation des relations de coopération internationale - faible capacité d'accumulation et de d'amélioration de la productivité des facteurs pour une croissance robuste et équitable</p>	Réintégrer la communauté et rentabiliser l'effet de la globalisation dans la réduction de la pauvreté	<p>- régularisation des relations et retour aux programmes d'assistance et de coopération avec les partenaires bilatéraux et multilatéraux</p> <p>- conclusion des programmes d'ajustement structurel et de réduction de la pauvreté avec les partenaires de la communauté internationale</p> <p>-renégociation équitable de la dette et respect des engagements</p> <p>-respect des règles de comportement et de droit international.</p>	<p>-réintégration dans la communauté des nations</p> <p>-programmes d'ajustement et de réduction de la pauvreté</p> <p>-renégociation équitable de la date accomplie</p> <p>-flux de ressources rétablis.</p>	2002-2004	Le gouvernement, la société civile et les partenaires bilatéraux et multilatéraux

Axes 7. Réhabiliter les services, les infrastructures et cadre de vie des pauvres

Sans croissance robuste, il va être particulièrement difficile de réduire la pauvreté de masse qui caractérise le pays. Le sinistre est tel que l'effort à faire est considérable et le chemin à parcourir long. Néanmoins, l'efficacité de la démarche nécessite que les hommes et les femmes de la RDC ne soient pas laissés derrière, étranglés dans le filet de la pauvreté et de la misère. Ils doivent être amenés à bord du train de la croissance et être impliqués d'une manière responsable et durable dans son processus. Pour assurer cette participation, le gouvernement envisage des actions qui ciblent particulièrement la sphère de la production et du mode de vie des populations pauvres.

COMPOSANTE	PROBLEME-CLES	OBJECTIFS	ACTIONS PRIORITAIRES	INDICATEURS DE PROGRES	PERIODE	INTERVENANTS
1. Ciblage les secteurs productifs des pauvres.	Niveau de productivités des secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche très bas et décroissante	-améliorer le niveau de productivité du secteur de l'agriculture et de l'élevage paysans. -assurer l'autosuffisance alimentaire.	-fourniture régulière de l'outil et d'intrants agricoles et phytosanitaires aux petits agriculteurs, et éleveurs -alphabétisation fonctionnelle et renforcement des capacités organisationnelles et de gestion des paysans et corps des métiers des communautés -réhabilitation des infrastructures de recherche agronomiques -législation et mesures incitatives au x petit producteurs agricoles	-outils et intrants distribués -alphabétisation fonctionnelle assurées -infrastructures réhabilitées et capacités renforcées -législation incitative adoptée -structure d'intermédiation créée et appui apportée -population mobilisée et encadrée dans les travaux collectifs	2002-2004+	Gouvernement, société civile, secteur privé

			et aux grands investisseurs dans l'agro-industrie - appui à la création des structures d'intermédiation financière pro-pauvre : caisse d'épargne de proximité et micro finance, - mobilisation et encadrement des populations dans les travaux productifs collectifs : brigades agricoles, brigades d'entretien des infrastructures sociales de base			
--	--	--	--	--	--	--

Axe 7. La sphère des pauvre (suite)

COMPOSANTE	PROBLEME-CLES	OBJECTIFS	ACTIONS PRIORITAIRES	INDICATEURS DE PROGRES	PERIODE	INTERVENANTS
2. Développement humain et cadre de vie des pauvres	Taux d'accès et la qualité des services sociaux de base (eau, électricité, environnement sain) et de l'éducation en-deça du standard humain. Mauvaises conditions et environnement sanitaires.	Mettre les pauvres à bord du train de la croissance et du développement durable.	- réhabilitation des infrastructures et services sociaux des pauvres surtout en milieu rural : eau potable, éducation, électricité, sanitation, - réhabilitation du capital humain des pauvres: alphabétisation fonctionnelle des populations pauvres -mobilisation et encadrement des populations aux travaux d'assainissement du milieu et de la protection de l'environnement, notamment la lutte contre les érosions.	-les infrastructures et services sociaux de bas réhabilités -alphabétisation fonctionnelle et encadrement des populations assurés -assainissement et protection de l'environnement réalisés	2002-2004+	Gouvernement, société civile, secteur privé, partenaires au développement
3. La situation des victimes des catastrophes naturelles	Les conditions et cadre de vie des victimes des catastrophes particulièrement précaires.		- réhabilitation et réinsertion des victimes des catastrophes naturelles -mobilisation et encadrement des populations dans les travaux d'entretien des infrastructures et de lutte contre l'érosion	-les victimes des catastrophes psychologiquement et socialement insérés et réhabilités -les populations encadrées dans la protection de l'environnement et la lutte contre les érosions		

Axe 7. Sphère des pauvres (fin) : Education, Santé et VIH/SIDA

La dégradation du système et des structures d'éducation et de santé est un phénomène universel en RDC, avec pour conséquence la baisse de la qualité de l'éducation et des soins de santé. Les taux de scolarisation et de déperdition, l'incidence du VIH/SIDA et d'autres endémies traduisent des taux de mortalités fort élevés. Aussi, les consultations populaires ont-elles révélées que les populations donnent priorité à ces deux secteurs dans les stratégies de lutte contre la pauvreté. Outre l'appui que le gouvernement donnera aux initiatives développées par les populations dans ces secteurs dans le cadre de la dynamique communautaire, il est nécessaire de procéder à des mesures de réforme que nécessite l'urgence de la situation.

COMPOSANTE	PROBLEME-CLES	OBJECTIFS	ACTIONS PRIORITAIRES	INDICATEURS DE PROGRES	PERIODE	INTERVENANTS
5. Education pour le développement durable.	Baisse de niveau et de qualité de l'éducation à tous les niveaux du système et le délabrement des infrastructures du secteur.	Améliorer la performance qualitative et quantitative du système éducatif du pays	-réforme du système d'éducation -appui et encadrement des initiatives privées dans ce secteur -promotion de l'éducation professionnelle, technique et de l'apprentissage de métiers -traitement douanier et fiscal incitatif des fournitures et matériels académiques et scolaires. -adoption de la stratégie d'universalité de l'éducation primaire fondamentale -allocation des ressources budgétaires proportionnellement à l'importance du secteur (10%)	-la réforme du système éducatif adoptée -éducation professionnelle et apprentissage des métiers privilégiés -traitement incitatif réservé aux intrants du secteur éducatif -principe de l'universalité de l'éducation primaire adopté -ressources conséquentes allouées au secteur (10).	2002-2004+	Gouvernement, société civile, secteur privé et partenaires au développement
6. Santé HIV/SIDA et autres endémies	Taux de mortalité très élevé sous l'effet conjugué du virus HIV/SIDA et autres maladies endémiques.	-Améliorer l'accès aux soins de santé de qualité à la population (37-45%) et réduire l'incidence de la pandémie HIV/SIDA et des autres endémies.	-réforme du secteur de la santé appui à l'initiative privé et aux communautés de base oeuvrant dans ce secteur -allocation des ressources budgétaires proportionnellement à l'importance du secteur (15%) -réhabilitation des zones et des	- la réforme du secteur adoptée -ressources budgétaires allouées (15% du budget) -zones de santé et établissements de santé réhabilités (FONAMES) -PEV renforcé, populations sensibilisées	2002-2004+	Gouvernement, société civile, secteur privé, populations, et partenaires au développement

			<p>institutions de recherches en matière de santé (FONAMES)</p> <ul style="list-style-type: none"> -renforcement du programme de vaccination élargi (PEV) -améliorer l'éducation et la mobilisation des populations dans la prévention du HIV/SIDA, du paludisme et des autres endémies -relance des comités de développement et de santé au niveau local -mobilisation et encadrement des populations dans l'entretien des infrastructures de santé. -lancement des centres d'éducation nutritionnelle dans les établissements hospitaliers. 	<p>et comité de santé redynamisés.</p> <ul style="list-style-type: none"> -centres d'éducation nutritionnelle des mères lancés 		
--	--	--	--	---	--	--

Pilier III. APPUI À LA DYNAMIQUE COMMUNAUTAIRE

La stratégie d'appui à la dynamique communautaire est développée, à court terme, autour de trois axes principaux qui sont : l'amélioration et la consolidation du cadre institutionnel et de gouvernance à la base (**Charte Communautaire**), la création d'un cadre fédéré de mobilisation de la dynamique communautaire, la mise sur pied d'un dispositif national (**Charte Nationale**) d'appui harmonisé à la dynamique communautaire. A moyen et à long termes, le quatrième axe vise à placer les actions des communautés de base dans la logique du développement humain durable. Le trait fondamental de ces stratégies réside dans le fait qu'elles seront mises en œuvre par les populations elles-mêmes, avec un minimum d'intervention de la part du gouvernement. Cette intervention sera fonction de la capacité de chaque initiative à faire preuve de capacités d'organisation, de mobilisation des ressources humaines, financières et matérielles internes et externes.

Axe1. AMELIORER ET CONSOLIDER LE CADRE INSTITUTIONNEL ET DE GOUVERNANCE A LA BASE

La formalisation du cadre institutionnel à la base est un préalable à toutes les interventions qui pourraient être envisagées dans le cadre des stratégies d'appui à la dynamique communautaire. Ce cadre de gouvernance à la base a le mérite de maximiser les chances de réussite de tous les appuis ultérieurs. Les actions à entreprendre visent le renforcement des capacités organisationnelles et de gouvernance, avant d'envisager les modalités d'appui.

COMPOSANTE	PROBLEME-CLES	OBJECTIFS	ACTIONS PRIORITAIRES	INDICATEURS DE PROGRES	PERIODE	INTERVENANTS
1. Gouvernance à la base	Faiblesse de structures, de modes de décision et de choix des dirigeants Faible capacité de mobilisation et de gestion des ressources humaines, matérielles et financières Forte dépendance de l'assistance de tous genres extérieure à la base	Renforcer le cadre organisationnel et structurel de gestion et de mobilisation des ressources Créer un cadre participatif de gestion et de prise de décision à la base, Renforcer les capacités d'analyse de réduction de la pauvreté, de gouvernance et de négociation des communautés de base.	-Recensement des organisations des communautés -Identification et répertoire des compétences -Identification et évaluation des besoins - Constitution d'un réseau des offreurs et demandeurs des compétences -élaboration et adoption de la Charte Communautaire de Réduction de la Pauvreté -formation et diffusion des expériences et des techniques d'analyse et de formulation et mise en œuvre, suivi-évaluation des stratégies de réduction de la pauvreté à la base ou DSRP-communautaire. Renforcement des capacités et des stratégies de mobilisation de ressources et de l'autonomie financière à la base	-Organes de décision, mode de prise de décision libre, démocratique transparent, -% des organisations avec documents de base et outils de gestion -% nouvelles initiatives probantes encadrées -outil et méthodes d'analyse de la pauvreté -existence DSRP communautaire	2002-2004	Communautés de base/appui gouvernement

Axe2. **CREER UN CADRE FEDERE DE MOBILISATION DE S INITIATIVES DE LA BASE**

Le deuxième objectif à court terme consistera à faciliter la création d'un cadre institutionnel de mobilisation et de rayonnement de la dynamique communautaire autour des stratégies du DSRP. La structure s'appuiera sur les leçons tirées de la performance des stratégies, des expériences et des réseaux réussis.

COMPOSANTE	PROBLEMES-CLES	OBJECTIFS	ACTIONS PRIORITAIRES	INDICATEURS DE PROGRES	PERIODE	Communautés de base/appui gouvernement
1. Gouvernance Régionale et Nationale	Faible envergure géographique des initiatives existantes dont le rayonnement se limite à un village ou une collectivité, les privant ainsi de	-Elargir le cadre de rayonnement des initiatives à l'échelle de la province et du pays -augmenter l'échelle et les domaines d'activités au-delà des possibilités locales limitées -créer un cadre institutionnel permettant aux organisations de la base de faire entendre leur voix et défendre leurs intérêts au-delà du cadre local.	-sensibilisation des populations des provinces de la RDC à la philosophie du développement humain à partir de la dynamique et des stratégies communautaires aux stratégies de diffusion des techniques de gestion, de prise de décision, de participation et d'autonomie -diffusion des expériences réussies au niveau provincial et national -promotion des structures locales et provinciales de la dynamique communautaire -Organisation des ateliers de renforcement des capacités à chaque échelle. -promotion de la fédération provinciales et nationales de la dynamique communautaire selon les principes de la Charte de Réduction de la Pauvreté	-Répertoire régional et provincial des initiatives des populations -Répertoire des réseaux locaux et provinciaux à Charte -Diffusion régionale et provinciale des expériences et réseaux probants -DSRP régional et provincial	2002-2004- et +	

Axe 3 . CREER UN DISPOSITIF INSTITUTIONNEL NATIONAL D'APPUI A LA DYNAMIQUE COMMUNAUTAIRE

D'ici l'an 2004, l'objectif est de créer un dispositif national d'appui à la dynamique communautaire harmonisé avec les stratégies macroéconomiques de réduction de la pauvreté en RDC . Ce cadre définira les droits et obligations du gouvernement et ceux des organisations de la dynamique des populations de la base. Il sera fondé sur un partenariat libre, démocratique, participatif et responsable.

COMPOSANTE	PROBLEME-CLES	OBJECTIFS	ACTIONS PRIORITAIRES	INDICATEUR DE PROGRES	PERIODE	INTERVENANTS
1. Gouvernance démocratique, participative et ouverte aux communautés de base	Faible participation des communautés de base au processus institutionnel de prise de décision qui concernent leur vie.	Améliorer la participation des communautés de base au processus national de prise de décisions qui concernent leur vie.	<ul style="list-style-type: none"> -Création de la fédération nationale des réseaux de la dynamique communautaire -Renforcement des capacités de la fédération en matière d'analyse et de formulation des stratégies de réduction de la pauvreté, de mobilisation des ressources et de suivi-évaluation -harmonisation des stratégies et formulation des synergies de partenariat avec le gouvernement de la RDC -Elaboration et adoption d'une Charte Nationale de Réduction de la Pauvreté -Création de l'Observatoire Nationale de la Pauvreté -Mise en place d'un Fonds spécial de réduction de la pauvreté (FRP). 	<ul style="list-style-type: none"> -Le répertoire national des initiatives de la base -Répertoire des initiatives probantes et des réseaux -diffusion des initiatives et réseaux réussis -Charte Nationale de Réduction de la Pauvreté 	2002-2004 et +	Communautés de base/appui gouvernement

Axe4. CREER LES CONDITIONS D'UNE CROISSANCE EQUITABLE ET D'UN DEVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE

A moyen et long termes, l'objectif est d'améliorer les conditions de vie des populations de la base dans les domaines et secteurs d'activités qui leur assurent la survie et dans lesquelles elles ont montré des capacités d'entreprise particulièrement prometteuses. Il faut faciliter le passage de ces stratégies de la préoccupation de survie à celle de la croissance équitable et du développement humain durable. Dans chacun de ces secteurs vitaux, le gouvernement entend entreprendre quelques actions prioritaires résumées ci-dessous.

COMPOSANTE	PROBLEME-CLES	OBJECTIFS	ACTIONS PRIORITAIRES	INDICATEUR DE PROGRES	PERIODE	INTERVENANTS
1. Production agricole	- Faible productivité de subsistance attribuable à la mauvaise qualité des ressources humaines, de l'outil de production et d'accès au financement.	- augmenter la productivité de l'agriculteur et dégager un surplus échangeable	- alphabétisation fonctionnelle - encadrement technique de l'agriculteur - formation et encadrement des corps des métiers à la base (forgerons) - accès aux semences, intrants agricoles et bonnes méthodes de conservation des produits - accès à la micro-finance du Fonds de Réduction de la Pauvreté (FRP) à des conditions favorables - programme de formation de l'agriculteur et de paysan au petit entrepreneuriat agricole et pastoral	- Nbre de personnes alphabétisées - Nbre agriculteurs encadrés - Nbre corps de métiers formés et des membres encadrés - Qualité de semences et autre intrants distribués avec nbre de bénéficiaires - conservation des produits améliorée et crédits accordés - indicateur de pauvreté amélioré - programme de formation élaboré	2002-2004 et +	Communautés de base/appui gouvernement
2. Infrastructures de base	Destruction des routes, sentiers et dessertes agricoles du fait du manque d'entretien et de réhabilitation	Réhabiliter et entretenir les routes et sentiers de desserte agricole	Encadrement des communautés de base à l'entretien et à la réhabilitation des sentiers et routes de desserte agricole	Nbre et kilométrage des sentiers et routes de desserte réhabilités et/ou améliorés		
3. Santé	Taux de mortalité (générale, maternelle, infantile..) très élevé du fait du mauvais état des infrastructures sanitaires, de la qualité du personnel non motivé, la non accessibilité physique (distance) et économique (revenu) aux services et soins de santé	Diminuer les taux de mortalité (tous) Réduire les taux de prévalence du VIH/SIDA dans les communautés de base	-réhabilitation des infrastructures et services de soins de santé créés et gérés par les initiatives des communautés de base -réhabilitation et encadrement scientifique et technologique de la médecine traditionnelle -renforcement des capacités des gestionnaires des services sanitaires des communautés de	- nbre des infrastructures et services de soins de santé réhabilités et gérés par les initiatives de base - nbre et qualité des tradipraticiens améliorés - nbre de gestionnaires de services sanitaires de base dont les capacités		

COMPOSANTE	PROBLEME-CLES	OBJECTIFS	ACTIONS PRIORITAIRES	INDICATEUR DE PROGRES	PERIODE	INTERVENANTS
			base	ont été améliorées		
4. Education	Taux élevés d'analphabétisme et de déperdition scolaire attribuables à la vétusté des infrastructures, la mauvaise qualité du personnel non motivé, la non accessibilité économique et physique des services de l'éducation	-augmenter les taux d'alphabétisation et de scolarisation, et diminuer les taux de déperdition à la base.	-réhabiliter les infrastructures scolaires -responsabilisation et encadrement de la population de base à l'entretien des bâtiments, des bancs et intrants nécessaires à l'éducation -intensifier l'alphabétisation des masses à la base.	-Taux d'analphabétisme -Taux de scolarisation -Taux de déperdition -Qualité des infrastructures et fournitures scolaires.	2002-2004 et +	-Organisation Commun
5. Cadre de vie	- accès difficile à l'eau potable, à l'électricité et à l'évacuation sanitaire des déchets ménagers -environnement physique plein d'intempéries et peu hospitalier	- Améliorer le taux d'accès à l'eau potable, la sanitation et à un environnement sain, de la communauté	- relance du service de l'hydraulique rural et de micro-centrales - étude sur l'électrification des villages à partir de la ligne Inga-Katanga - formation de groupes villageois à l'évacuation et au recyclage des déchets de ménages, au reboisement et à la lutte contre les parasites par les technique d'hygiène et de la biodiversité.	- source d'eau potable réhabilitée - les villageois formés à l'entretien des infrastructures sociales et à la lutte contre les maladies parasitaires - Etudes sur l'électrification réalisées -	2002-2004 et +	Communautés de base/appui gouvernement
6. Genre à la base	Traitement inégal avec fréquence de violences, quasi-culturel et institutionnel de la femme à la base	-Assurer une participation équitable de la femme au processus de prise de décisions, à la production, à l'accès aux ressources, aux services de base (éducation, santé, culture) et au partage de la production et des avoirs des communautés de base.	- amélioration des taux d'alphabétisation et de scolarisation de la femme à la base - promotion des initiatives communautaires de la femme - nomination d'une proportion égalitaire (50%) de femmes dans les organes de décision des initiatives de base, - révision de la législation et des us et coutumes qui favorisent l'exclusion ou l'inégalité à l'égard de femmes et de leurs organisations (réseaux), notamment en matière	- Taux d'alphabétisation et de scolarisation de la femme amélioré - Des initiatives des femmes créées - La proportion des femmes dans les organes des décisions relevée à 50% - Coutume et législation révisées - Capacités des femmes renforcées		

COMPOSANTE	PROBLEME-CLES	OBJECTIFS	ACTIONS PRIORITAIRES	INDICATEUR DE PROGRES	PERIODE	INTERVENANTS
			d'éducation, de la santé (reproduction) et d'accès aux facteurs de production. - renforcement des capacités organisationnelles, de gestion et de production de la femme et des organisations communautaires de femmes.			

Table des matières

	Page N°
Chapitre I. CONTEXTE ET ENJEUX DU DSRP	0
1.1. INTRODUCTION.....	0
1.2. Reconstruire la RDC : fenêtre d'opportunités et actions en cours.....	2
1.3. Enjeux et piliers du DSRP.....	3
Chapitre II. PROFIL ET DETERMINANTS DE LA PAUVRETE EN RDC	5
2.1 INSUFFISANCE STATISTIQUE.....	5
2.2 SITUATION DE LA PAUVRETE.....	6
Chapitre III. PROCESSUS D'ELABORATION DU DSRP	15
3.1. Volonté du gouvernement.....	15
3.2. Elaboration du DSRP-I.....	16
3.3. Résultats et leçons des consultations.....	18
3.4. Validation du DSRP-I.....	21
3.5. Agenda pour le DSRP final.....	21
Encadré 3. 2. Activités de l'élaboration du DSRP complet : 2002 – 2005	22
Groupe d'activités.....	22
Chapitre IV. STRATEGIES ET ACTIONS PRIORITAIRES DU DSRP-I	23
4.1. Piliers et Horizon Temporel approximatif.....	23
4.2. Quelques programmes du Gouvernement.....	25
4.3. PILIER I : PAIX ET BONNE GOUVERNANCE.....	28
4.4. PILIER II. STABILISATION MACRO-ECONOMIQUE, REHABILITATION ET CROISSANCE PRO-PAUVRE.....	31
4.5. PILIER III : DYNAMIQUE COMMUNAUTAIRE.....	40
Chapitre V. : FINANCEMENT ET MOBILISATION DES RESSOURCES	47
5.1. INITIATIVE PPTE POUR LA RDC.....	48
5.2. MOBILISATIONS DES RESSOURCES INTERIEURES.....	47
5.3. Mobilisation des ressources extérieures.....	47
Chapitre VI. SUIVI ET EVALUATION	49
6.2. SUIVI PARTICIPATIF.....	Error! Bookmark not defined.
Chapitre VII. CONTRAINTES ET RISQUES	53
7.1. CONTRAINTES ET RISQUES ENDOGENES.....	53
7.2. CONTRAINTES EXOGENES.....	54
ANNEXES	55
Table des matières	93